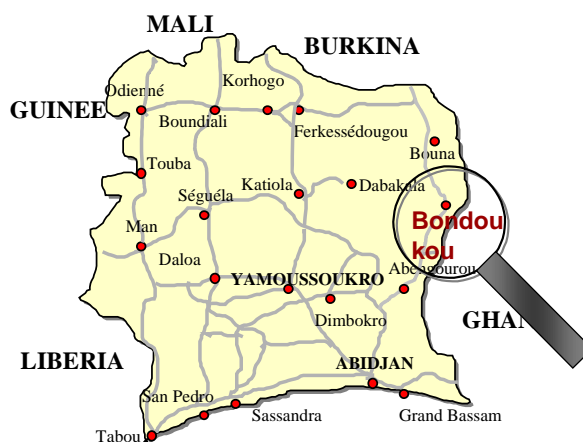




Commission Européenne

L'ECONOMIE LOCALE DE BONDOUKOU

Comptes, acteurs et dynamismes de l'économie locale



Volume 1 : Rapport général

SAH/D(2002)521

Janvier 2002

OCDE

ORGANISATION DE COOPERATION ET
DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

OECD

ORGANISATION FOR ECONOMIC
CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

-
Union – Discipline – Travail
-

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION

L'ÉCONOMIE LOCALE DE BONDOUKOU

Comptes, acteurs et dynamismes de l'économie locale

Volume 1 : Rapport général

Commission Européenne

Etude réalisée par :

**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE STATISTIQUE ET D'ECONOMIE APPLIQUEE
(ENSEA)**

**INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT
(IRD)**

Septembre 2000

P D M
01 3445, Cotonou (Bénin)
Tél. +229-30 05 60
Fax : + 229-30 19 76
E-mail : pdm@intnet.bj
Site web : <http://www.pdm-net.org>

Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE
94, rue Chardon-Lagache
Paris (France)
Tél. +33(0)45 24 82 81
Fax : +33(0)45 24 90 31
Site web : <http://www.oecd.org/sah>

Table des matières

AVANT-PROPOS.....	5
CHAPITRE 1 - BONDOUKOU ET SON HINTERLAND : HISTOIRE ET PEUPLEMENT	7
1. LE PEUPLEMENT DE LA RÉGION DE BONDOUKOU : RAPPEL HISTORIQUE	7
2. BONDOUKOU : UNE CITÉ MARCHANDE	8
3. BONDOUKOU ET SES FONCTIONS PENDANT LA COLONISATION	8
4. UNE RÉGION PEU DÉVELOPPÉE ET EN PROIE À DES DIFFICULTÉS	10
5. UNE RÉGION ABANDONNÉE, MAIS POURVOYEUSE DE VIVRIERS.....	11
CHAPITRE 2 - BONDOUKOU ET LA RÉGION DU ZANZAN : APPROCHE DÉMOGRAPHIQUE.....	13
1. UNE RÉPARTITION INÉGALE DE LA POPULATION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE	14
2. L'URBANISATION DE BONDOUKOU	15
3. RÉPARTITION DE LA POPULATION SELON LE SEXE ET L'ÂGE. UN DOUBLE MOUVEMENT MIGRATOIRE LOCAL.....	16
CHAPITRE 3 - LES ACTIVITÉS AGRICOLES DE L'ARRIÈRE-PAYS : ESSOR ET LIMITES DU VIVRIER MARCHAND.....	19
1. GÉNÉRALITÉS.....	19
2. LES CULTURES VIVRIÈRES : LA PRÉDOMINANCE DE L'IGNAME	20
<i>L'igname : une contribution forte à la production agricole.....</i>	<i>20</i>
<i>Le manioc : une culture en pleine expansion</i>	<i>21</i>
<i>L'arachide.....</i>	<i>22</i>
<i>Maïs, riz, mil, sorgho : une faible production départementale</i>	<i>22</i>
<i>Les produits maraîchers.....</i>	<i>23</i>
3. LES PRODUITS DE RENTE	24
<i>L'anacarde : un essor considérable.....</i>	<i>24</i>
<i>Organisation de la filière et commercialisation de l'anacarde.....</i>	<i>25</i>
<i>Le café et le cacao.....</i>	<i>26</i>
<i>Le rocouyer : un avenir incertain.....</i>	<i>27</i>
<i>Le coton, la mangue et l'orange : trois produits victimes de l'anacarde et de l'igname.....</i>	<i>28</i>
4. LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LA RÉGION DU ZANZAN	28
5. L'ÉLEVAGE À BONDOUKOU : ABSENCE D'UN RÉEL DYNAMISME.....	28
<i>L'élevage bovin.....</i>	<i>29</i>
<i>Elevage des petits ruminants, porcins.....</i>	<i>29</i>
<i>Volailles</i>	<i>30</i>
CHAPITRE 4 - BONDOUKOU ET SON AIRE D'INFLUENCE.....	31
1. LES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT	31
2. LES ÉCHANGES FRONTALIERS.....	32
3. LES PRODUITS ÉCHANGÉS ENTRE BONDOUKOU ET LE GHANA (SAMPA).....	33
<i>Les biens importés du Ghana.....</i>	<i>33</i>
<i>Les produits évacués en direction de Sampa.....</i>	<i>34</i>
4. LES ÉCHANGES ENTRE BONDOUKOU ET SON HINTERLAND	34
<i>Les circuits de commercialisation de quelques produits.....</i>	<i>35</i>
5. LES PRODUITS ÉCHANGÉS ENTRE BONDOUKOU ET LES AUTRES RÉGIONS DU PAYS.....	35
CHAPITRE 5 - IMAGE D'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE LOCALE DE BONDOUKOU. REMARQUES SUR LA MATRICE DE COMPTABILITÉ SOCIALE DE LA COMMUNE.....	37
1. REMARQUES PRÉLIMINAIRES SUR LA MÉTHODE. LES CHIFFRES ET LEUR SIGNIFICATION	37
2. LES GRANDS COMPTES LOCAUX	39
<i>Produit local brut.....</i>	<i>39</i>
<i>Investissements dans la commune</i>	<i>41</i>
<i>Ventilation du produit local brut.....</i>	<i>41</i>
<i>Les ressources des ménages.....</i>	<i>42</i>

CHAPITRE 6 - LES MÉNAGES DE LA COMMUNE DE BONDOUKOU. CONDITIONS DE VIE, RESSOURCES ET CONSOMMATION	44
1. L'EMPLOI	44
<i>Les activités principales exercées</i>	44
<i>Statut dans l'activité principale</i>	45
2. LES REVENUS DES MÉNAGES	45
3. LES DÉPENSES DES MÉNAGES	47
<i>Alimentation</i>	48
<i>Logement, énergie, eau</i>	48
<i>Transport et communication</i>	48
<i>Habillement et beauté</i>	48
<i>Education et santé</i>	48
<i>Autres postes</i>	49
4. L'ENVIRONNEMENT URBAIN.....	49
<i>La voirie</i>	49
<i>Enlèvement des ordures ménagères</i>	50
<i>Eau et électricité</i>	50
CHAPITRE 7 - L'ÉCONOMIE POPULAIRE URBAINE DE BONDOUKOU	51
1. CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES	51
<i>Le classement des activités urbaines</i>	51
<i>Les sources d'information mobilisées</i>	52
2. NOMBRE DE POINTS D'ACTIVITÉ DE L'ÉCONOMIE POPULAIRE URBAINE, RÉPARTITION SPATIALE	55
<i>Les opérateurs occasionnels de marché</i>	56
3. UNE ÉCONOMIE POPULAIRE URBAINE PRINCIPALEMENT COMMERCIALE ET FÉMININE	57
<i>Une très faible emprise sur l'espace urbain</i>	57
<i>La prépondérance du petit commerce</i>	58
<i>Le poids des activités féminines</i>	58
4. LES COMPTES DE L'ÉCONOMIE POPULAIRE	59
<i>Les principaux agrégats par secteurs d'activité</i>	59
<i>Spatialisation des flux de l'économie populaire</i>	60
5. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES UNITÉS INFORMELLES	61
<i>Les chefs d'établissement</i>	61
<i>Dynamiques et structures d'emploi de l'économie informelle locale</i>	63
<i>Les perspectives des opérateurs à court et moyen termes</i>	64
6. UNE ÉCONOMIE POPULAIRE DYNAMIQUE MAIS SOUS-ENCADRÉE.....	64
<i>La Chambre régionale des métiers</i>	64
CHAPITRE 8 - LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS DANS LA COMMUNE. PRODUCTION D'HABITAT ET D'INFRASTRUCTURES	66
1. LE MARCHÉ LOCAL DU BÂTIMENT	66
<i>La demande communale d'habitat</i>	66
<i>La demande départementale d'habitat hors commune</i>	68
2. LA FILIÈRE DU BÂTIMENT SUR LE DÉPARTEMENT DE BONDOUKOU	68
<i>Les entrepreneurs du bâtiment</i>	69
<i>Les électriciens et plombiers</i>	70
<i>Autres corps de métier</i>	70
<i>Les fournisseurs de matériaux et matières premières</i>	71
3. LE SECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS DANS LE DÉPARTEMENT	71
<i>Les travaux de la Mairie</i>	71
<i>Les FIAU et les FRAR</i>	71
<i>Les travaux de la DRCU</i>	71
4. LES COMPTES AGRÉGÉS DES OPÉRATEURS DE LA FILIÈRE BTP	72
5. LES FACTEURS DE BLOCAGE DE L'ENTREPRENEURIAT LOCAL DU BTP	73
CHAPITRE 9 - LE SECTEUR MODERNE ET INTERMÉDIAIRE À BONDOUKOU	74
1. LE SECTEUR DE LA PRODUCTION ET DES SERVICES	74
2. LE TRANSPORT	76
3. LE COMMERCE À BONDOUKOU.....	77
4. FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE LOCALE DE BONDOUKOU	78
5. RÉCAPITULATIF DU SECTEUR FORMEL HORS ADMINISTRATIONS.....	79

CHAPITRE 10 - L'ACTION DE L'ETAT DANS LE ZANZAN ET À BONDOUKOU	80
1. APPROCHE D'ENSEMBLE. LE ZANZAN, UNE RÉGION VICTIME DES DISPARITÉS RÉGIONALES	80
<i>Des écarts de dotations demeurant défavorables dans les années 1980.....</i>	<i>81</i>
2. NIVEAUX ET ÉTAT DES ÉQUIPEMENTS DANS LE DÉPARTEMENT DE BONDOUKOU.....	81
<i>Le réseau routier régional.....</i>	<i>81</i>
<i>Les autres infrastructures économiques.....</i>	<i>82</i>
3. INFRASTRUCTURES SANITAIRES ET ÉDUCATIVES	83
<i>Infrastructures sanitaires</i>	<i>83</i>
<i>Des infrastructures sanitaires insuffisamment sollicitées</i>	<i>85</i>
<i>Quelques éléments d'appréciation de la situation sanitaire de la population</i>	<i>85</i>
<i>Infrastructures éducatives</i>	<i>86</i>
4. LES INVESTISSEMENTS DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DE BONDOUKOU.....	87
<i>Les investissements à fonction nationale.....</i>	<i>87</i>
<i>Les engagements publics dans les projets locaux</i>	<i>87</i>
<i>Des administrations publiques vétustes dans un état de réhabilitation avancée.....</i>	<i>88</i>
<i>Le compte local de l'Etat, une forte dépendance régionale des subventions de l'Etat</i>	<i>90</i>
CHAPITRE 11 - L'ACTION ET LES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ	91
1. LA COMMUNE DE BONDOUKOU	91
<i>Généralités</i>	<i>91</i>
<i>Les services de la Mairie.....</i>	<i>91</i>
<i>Les ressources humaines de la Mairie</i>	<i>92</i>
2. LES RESSOURCES DE LA MUNICIPALITÉ	92
<i>Les recettes fiscales.....</i>	<i>93</i>
<i>Les recettes de prestations de service</i>	<i>94</i>
<i>Aides de l'Etat et concours extérieurs.....</i>	<i>94</i>
<i>Recettes d'investissements.....</i>	<i>94</i>
<i>Evolution de la structure des recettes budgétaires.....</i>	<i>95</i>
3. LES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DE BONDOUKOU	95
<i>Les dépenses de fonctionnement</i>	<i>96</i>
<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>96</i>
4. LES ACTIONS DE LA MUNICIPALITÉ ET SON PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT.....	97
<i>L'état du patrimoine de la Municipalité.....</i>	<i>98</i>
<i>Les actions programmées de la Municipalité.....</i>	<i>98</i>
BIBLIOGRAPHIE.....	100

AVANT-PROPOS

Le présent rapport expose les principaux résultats des enquêtes menées de janvier à août 2000 dans la commune de Bondoukou (Région du Zanzan, Côte-d'Ivoire) dans le cadre d'une série d'études financée par la Commission Européenne et prenant pour objet les économies locales de cinq capitales régionales ivoiriennes. Les travaux de terrain, le traitement statistique, l'analyse des données et la synthèse des travaux ont été réalisés par une équipe composée de chercheurs et d'enseignants-chercheurs de l'Ecole nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (ENSEA) et de l'Institut de recherche pour le développement (IRD).

Le présent document répond aux Termes de référence de la Commission européenne en exposant les résultats de manière qu'ils puissent être utilisables pour l'information et le pilotage de la politique municipale. De façon délibérée, la présentation des données et des analyses répond moins à des exigences académiques qu'au souci de transmettre aux responsables de la localité concernée une démarche, des données d'ordre quantitatif et qualitatif, des cadres analytiques et compréhensifs à partir desquels ils puissent élaborer des objectifs et prendre des décisions. De cette option découlent deux implications.

D'abord, l'outil de technique statistique qui informe cette étude – la Matrice de comptabilité sociale (MCS) – est présentée de façon à faire apparaître (1) les grandes masses financières qui structurent l'économie locale de Bondoukou (2) les flux majeurs reliant les acteurs de cette économie (3) la part prélevée par la fiscalité locale et nationale sur la richesse créée dans la commune. Seront renvoyées dans les annexes les méthodologies détaillées relatives à la confection et au bouclage de cette matrice, ainsi que les données désagrégées à partir desquelles il a été possible de l'établir.

Ensuite, le texte est agencé de telle sorte qu'il soit possible (1) de convertir les données chiffrées et les analyses proposées en autant d'informations mobilisables par les gestionnaires des communes, (2) de transformer ces informations opérationnelles en recommandations ou, à tout le moins, en indicateurs d'actions à entreprendre.

Un double préalable méthodologique mérite d'être ici évoqué, afin d'éviter toute méprise sur la présentation et l'interprétation des résultats. En premier lieu, nombre de données chiffrées exposées au fil du rapport s'entendent plus comme des ordres de grandeur ou à tout le moins des approximations, que comme des valeurs certaines. Il est apparu en effet illusoire, et au bout du compte peu utile, de chercher à reconstruire des agrégats économiques locaux extrêmement diversifiés et interdépendants sans accepter la marge minimale d'erreur propre à toute enquête de terrain à caractère extensif. En revanche, les ajustements statistiques auxquels il a fallu procéder restituent une image d'ensemble cohérente – la plus réaliste qu'il a été possible de dresser de l'économie de Bondoukou. De même que pour les comptes de la nation qui gagnent en vision globale ce qu'ils perdent en degré de précision sur chaque donnée, les comptes localisés fournissent des indications détaillées qui, prises isolément, ne sont probablement pas exemptes de critiques, mais ont l'avantage de la cohérence générale.

En second lieu, il importe d'insister sur le fait que si une économie locale peut parfaitement être présentée en *data* démographiques ou financiers, en agrégats comptables et autres quantifications formelles de stocks et de flux, la compréhension de ses dynamismes et de ses éventuels dysfonctionnements doit en passer par une approche qualitative. L'histoire, les structures sociales, l'organisation interne des filières, les usages et les cultures prennent en effet une importance croissante à mesure qu'on s'approche du fonctionnement local des économies, au point que celles-ci semblent bien souvent déterminées par des contraintes non économiques. Aussi, la présentation des résultats chiffrés assortie à chaque fois que possible d'un cadre compréhensif renvoyant à des observations qualitatives collectées par les chercheurs au cours de l'étude de terrain ou tirées des travaux d'historiens, de géographes, de socio-économistes, de sociologues et d'anthropologues consacrés à la région du Zanzan et à la ville de Bondoukou.

Par ailleurs la zone d'étude (Commune et département de Bondoukou) faisant partie de la grande région du Zanzan, certaines analyses ont été faites à l'échelon de toute la région. Le principal but visé par cette approche est d'une part de placer la ville dans son environnement réel et immédiat, et d'autre part de faire d'abord des comparaisons au niveau du Zanzan avant de l'étendre au niveau national.

Le présent rapport a été rédigé conjointement par Messieurs Paul Angoua Oi Angoua, Statisticien économiste et professeur à l'ENSEA, et Pascal Labazée, socio-économiste et Directeur de recherche à l'IRD. Il s'inspire des rapports intermédiaires, monographies sectorielles, notes de terrain et documents de base confectionnés et collectés par l'équipe de recherche suivante :

- Paul ANGOUA OI ANGOUA, **Ingénieur statisticien économiste, Enseignant chercheur à l'ENSEA, Coordinateur de l'ensemble de l'étude, Responsable du volet « Municipalité »**
- Souleymane COULIBALY, **Ingénieur Statisticien Economiste, Enseignant chercheur à l'ENSEA, Responsable du volet « Secteur moderne et intermédiaire »**
- Fidèle KAYBANDA, **Ingénieur des travaux statistiques ENSEA chargé du « traitement informatique et statistique »**
- Hugues KOUADIO, **Ingénieur Statisticien Economiste, Enseignant chercheur à l'ENSEA, Responsable de la construction de la MCS et du volet « Agro-pastoralisme ».**
- Pascal LABAZEE, **Economiste et sociologue, Directeur de Recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) pour l'appui aux méthodologies de terrain, à l'analyse des données et à la synthèse des travaux**
- Désiré NASSA, **Géographe, Université de Cocody – Abidjan, chargé des travaux « Echanges frontaliers »**
- Naïma PAGES, **Economiste, Université Paris X Nanterre – IRD, Responsable des volets « Economie populaire urbaine », « Bâtiment et travaux publics »**
- Issa SANOGO, **Economiste, BNETD, Université de Clermont – CERDI, Responsable du volet « comptes et actions de Etat »**
- Benjamin ZANOU, **Docteur en Démographie, Professeur à l'ENSEA, Responsable des volets « Socio-histoire et démographie » et « Comptes des ménages »**

Le rapport a par ailleurs bénéficié du soutien de M.Yapo Sonan (Ingénieur des techniques agricoles) pour le volet élevage, de Monsieur Augustin N'Dri Kouamé (Ingénieur des travaux statistiques) pour le volet agricole, Messieurs Albert Nyankawindemera, Emmanuel Akpalou, Andju Roland, Lobognon Raymond et Mademoiselle Djetenin Koyaté qui ont participé à la supervision des enquêtes de terrain.

Nos sincères remerciements vont à l'endroit de tous les responsables administratifs et politiques et les acteurs économiques de la ville qui ont apporté leur concours pour mener à bien cette étude, et plus particulièrement à Monsieur le **Préfet de la Région du Zanzan**, à Monsieur le **Maire de la Commune**, ainsi qu'à toute l'équipe municipale.

1. Le peuplement de la région de Bondoukou : rappel historique

Bien que les origines de la cité de Bondoukou fassent toujours l'objet d'importantes controverses – tenant moins à des enjeux de pure connaissance qu'aux enjeux fonciers que les populations confèrent à l'antériorité – sa fondation par des conquérants Abron remonterait au 16^e siècle. Au début du 14^e siècle, le Nord de l'actuel département était néanmoins peuplé de Koulango qui durent migrer progressivement vers le sud sous la pression des Lobi, peuple de cultivateurs et de guerriers venus de l'actuel Burkina Faso. Ultérieurement, quelques Nafana – Sénoufo originaires de la région de Korhogo – s'installèrent dans la zone et furent sans doute les premiers fondateurs du village de Gontougo (Bondoukou) ; ils en furent délogés dès l'arrivée massive des Abron sur un territoire qui devint le siège d'un puissant royaume militaire et marchand ; aujourd'hui, les Nafana ne sont présents que dans quelques villages proches de la frontière du Ghana. Une bonne partie des tensions relatives au droit sur le sol – voire au droit de disposer d'une autorité politique au plan local – s'enracine ainsi dans une triple et irréconciliable grille de lecture des origines de la région : celle des premiers occupants, celle des premiers fondateurs de la cité, celle enfin des bâtisseurs du royaume.

La cité de Bondoukou, actuellement premier carrefour commercial de la région du Nord-Est, a acquis ses fonctions marchandes à partir du 17^e siècle, à la faveur de l'implantation de « Dioula » venant pour la plupart de Begho – important lieu de l'Islam et du négoce régional situé à 50 kilomètres environ au nord-est de Bondoukou. Cette communauté marchande dioula, qui avait joué un rôle décisif dans la fondation et l'essor de Begho, dut quitter cette ville suite à des conflits internes qui paralysaient son activité commerciale et de transit : les compétitions entre clans dioula (kabila) pour le contrôle des routes de l'or, ainsi que les profonds bouleversements politiques qui s'opérèrent après 1650 dans le monde Akan situé au sud de Begho, expliquent l'implantation progressive de plusieurs kabila à Bondoukou, le mouvement s'accéléralant nettement vers la fin de ce siècle ; d'autres groupes dioula allèrent jusqu'à Kong. Le déclin définitif de Begho, au début du 18^e siècle, consacra l'essor économique de Bondoukou qui, sous l'influence des Dioula, se transforma en un centre religieux et commercial influent, en une cité reliant les Etats Akan du Sud-Est aux villes mandé de la vallée du Niger.

La conquête de la région par un sous-groupe Akan, les Brong (Abron), fut un moment décisif de la structuration régionale. Ces Brong, conduits par Tan-Daté, furent le dernier des grands groupes ethniques à s'installer dans la zone de Bondoukou. Deux sous-groupes le composaient : l'un, de langue guan, était depuis longtemps établi auprès de la communauté dioula de la zone de Begho ; l'autre, en revanche, vint de la région d'Accra dans la deuxième partie du 17^e siècle, soit lorsque les peuples de la zone forestière furent soumis aux effets de l'expansionnisme des royaumes Akwamu et Denkyira. Défaits par les Ashanti, les Abron durent se résoudre à demander asile aux Nafana de Gontougo. Ils fondèrent d'abord le village de Zanzan puis celui de Yakassé ; mais la capacité militaire de ces nouveaux arrivants mena vite – vers 1690 – à la création d'un royaume, le Gyaman, qui enserra Bondoukou puis, au cours de sa progression vers le Nord, vassalisa les royaumes Koulango de Nassian et de Barabo, et razzia à plusieurs reprises celui de Bouna. Les Abron, attirés par l'or et la cola qui venaient du Sud, essaimèrent également dans cette direction.

Le renforcement du pouvoir militaire Abron sur toute la région, au moins jusqu'en 1740, créa pour la cité de Bondoukou une stabilité politique et une sécurité qui fut profitable aux activités commerciales de ses habitants. Dès les premières années du royaume du Gyaman, Bondoukou fut pour les marchands une étape essentielle reliant, *via* Kong, la boucle du Niger à la zone aurifère de l'*Ashanti*. Ainsi, la domination Abron imposa sur l'ensemble de la région une organisation politique unique, ce qui fut un facteur d'intégration important. La soumission des groupes déjà installés présenta cependant divers traits singuliers : (a) les Abron se contentèrent d'assurer le contrôle du pouvoir politique, respectant l'autorité coutumière et religieuse des autres chefs (b) la cohabitation avec les autres groupes ethniques n'aboutit jamais à une fusion totale ; ainsi, si les Abron ne parlent que rarement leur langue, désormais supplanté par le *koulango* et le *dioula*, ils ont néanmoins conservé leurs traditions (c) au plan économique, le commerce est resté sous le contrôle des Dioula, et dans une moindre mesure des Koulango, (d) au plan religieux, l'ensemble de la région s'est peu à peu converti à l'Islam.

2. Bondoukou : une cité marchande

Postée sur la « zone de contact » entre la région forestière et celle de savane, la ville de Bondoukou a joué à l'ère précoloniale un rôle de cité de transit et de rupture de charge pour les produits du Sahel et de la forêt qui empruntaient tant la route de l'Ashanti que celles du Soudan. Carrefour commercial très actif, doté d'un marché important, Bondoukou fut maintes fois décrit et célébré pour son activité et ses richesses par divers explorateurs européens – Binger, Lang, Freeman notamment. Les transactions les plus importantes se déroulaient dans les maisons des « logeurs » dioula ou « *diatigui* », dont le rôle a été souvent décrit : clients ou parents installés dans d'autres villes et de passage sont hébergés chez ces intermédiaires-clé du grand commerce régional, y stockent leurs marchandises et réalisent leurs transactions sous leur arbitrage. Il a été montré (Boutillier, 1985), pour Bouna, que les *diatigui* informaient leurs hôtes de l'état et de la sécurité des routes, procuraient des porteurs, prêtaient de l'argent, et se comportaient en garants des échanges. Cette même organisation, propre aux organisations marchandes fonctionnant en « réseau » comme en « relais », se retrouvait à Bondoukou. L'agriculture était aussi présente dans et au voisinage de la cité de Bondoukou : les activités agricoles, qui occupaient le plus gros de la population locale, permettaient de fournir le commerce caravanier en biens alimentaires. L'artisanat était pratiqué dans des quartiers spécialisés – par exemple celui des teinturiers *haoussa* de Bondoukou.

Poumon commercial du royaume du Gyaman, Bondoukou participa à l'épopée de Samori avant d'en être la victime. En effet, le rayonnement de la cité, tant sur les échanges sous-régionaux que dans la vie politique de la zone Comoé – Volta, l'exposa rapidement aux convoitises européennes et samoriennes. La ville fut l'arène d'un conflit triangulaire opposant le conquérant dyula Samori Touré, la puissance coloniale française et les troupes anglaises. En 1888, Treich-Laplène signa avec le roi des Abron un traité le plaçant sous le protectorat de la France. En décembre de la même année, le lieutenant Binger entra à son tour à Bondoukou et confirma le traité de Treich-Laplène bien que Bondoukou ait été intégré dans l'empire de Samori. Le conquérant mandingue perdit à son tour la ville au profit des anglais en 1897 ; ceux-ci ne l'occupèrent que quelques mois puisque les Français s'y installèrent à nouveau en décembre. Bondoukou ne devint définitivement un poste français qu'après l'accord franco-britannique du 14 juin 1898. L'administrateur Clozel inaugura alors le poste et fit de Bondoukou le chef-lieu de cercle ayant pour subdivision l'actuelle sous-préfecture de Bouna, la subdivision centrale ayant sous son autorité l'ensemble du territoire.

De cette fin de siècle tourmentée, et à l'instar d'autres cités marchandes importantes, Kong et Bouna par exemple, Bondoukou garda longtemps les marques. Au début de la colonisation, la ville devait se relever de ses ruines, réanimer son commerce et s'adapter au nouveau contexte politique. En 1898, Clozel indiquait que Bondoukou était en ruine ; mais dès 1902, le capitaine Benquet signalait que « presque toutes les maisons avaient été reconstruites ou réparées et les ruines enlevées ». En 1912 encore, l'effort de reconstruction se poursuivait. En 1919, Bondoukou était redevenue une cité dont l'architecture originelle avait été en partie restaurée. Important centre religieux, Bondoukou comptait alors plusieurs mosquées bâties sur le modèle soudanais, et l'ensemble architectural de la ville tranchait avec le style des villages Koulango et Abron qui l'entouraient. Bondoukou resta ainsi une ville dioula et soudanaise à l'orée de la forêt.

3. Bondoukou et ses fonctions pendant la colonisation

A la différence des postes administratifs de la zone forestière où l'organisation lignagère avait donné naissance à un habitat dispersé, les Français trouvèrent à Bondoukou un agencement de l'espace par quartiers : en 1902, la ville en comptait quinze. Ces derniers correspondaient souvent à des regroupements de résidents sur des bases ethniques – par exemple le quartier Hamdalaye occupé par des Haoussa -, soit encore à des regroupements par appartenance statutaire – l'actuel quartier Djiminiso était habité par les esclaves de Samori, venus s'installer là après la défaite en 1897 face aux Anglais. Néanmoins, le regroupement résidentiel le plus fréquent se faisait sur la base d'une même appartenance au clan (*kabla*) selon l'ordre d'arrivée des Dioula à Bondoukou – les Timité, Karidioulasso, Bambarasso, Huelasso, etc. Toutefois, après la domination coloniale française, quelques Agni, Ashanti et surtout Abron venus s'installer à Bondoukou s'intégrèrent au sein de ces regroupements. Face à ces quartiers attestant de la continuité de l'organisation sociale et spatiale des habitants, la résidence administrative et ses dépendances formèrent un îlot en marge de la ville.

Jusqu'en 1911, tous les rapports administratifs signalent un intense mouvement de caravanes à Bondoukou. Toutefois, de 1912 à 1919, un ralentissement progressif des flux commerciaux est indiqué : Bondoukou perdit peu à peu son rôle de ville-étape, suite à l'émergence de nouveaux axes marchands et à la constitution, plus à l'Ouest, de pôles d'attraction démographique tels que Bouaké et Dimbokro. Les effets dissolutifs de telles évolutions furent rapides. Ainsi, les orfèvres Ashanti qui contribuaient à la réputation de la ville quittèrent Bondoukou. Par ailleurs, et selon Benquet, le nombre d'habitants à Bondoukou s'élevait en 1902 à « 3 000 habitants environ, dont 2 700 musulmans et 300 fétichistes ». L'année suivante, la cité comptait « une population permanente de 4 000 habitants auxquels s'ajoutaient les caravaniers qui faisaient des séjours provisoires ». Toutefois, en 1914, l'administrateur Joseph estima la population permanente de la ville à 2 800 habitants et, en 1921, cette dernière aurait chuté à 2 100 habitants.

Chef-lieu de cercle militaire d'abord, Bondoukou fut le chef-lieu d'un cercle civil aux dimensions plus réduites au début du siècle. Il regroupa alors les habitants de l'ancien royaume du Gyaman et ceux du royaume Koulango de Bouna – du moins jusqu'à la reprise de ce dernier poste par les militaires en 1919. Comme les autres chefs-lieux de cercle de l'époque, Bondoukou accueillit les services principaux de l'administration coloniale. A ses fonctions économiques et à son influence politique traditionnelle, s'ajoutèrent ainsi un pouvoir administratif réel qui l'emporta sur celui des rois du pays Abron.

L'administration coloniale maintint les autorités indigènes à leur poste. A Bondoukou, l'imam de la mosquée principale put ainsi prolonger son autorité religieuse, culturelle et juridique sur les populations locales, du moins dans les limites qu'imposa l'administration aux chefs de quartier. Ici, l'imam fut transformé en un auxiliaire de l'administration coloniale, servant d'intermédiaire entre la population indigène et musulmane de Bondoukou d'une part, et l'administration du cercle d'autre part. Ainsi, la colonisation mena, au plan politique, à une assimilation réciproque des pouvoirs locaux, notamment religieux, et de l'autorité centrale.

Bondoukou reste très marqué par sa culture islamique. La ville maintint pendant longtemps une tradition universitaire qui fut celle, brillante, de Kong et dans une certaine mesure de Bouna : plusieurs *Almamy* célèbres ont eu disciples et émules ; mais plus encore, ils restèrent durablement en rapport avec les centres de l'islam Ashanti, si l'on en croit les rapports des administrateurs du cercle. Bondoukou continua d'être une cité à fort rayonnement religieux pendant l'époque coloniale. Cependant, à la différence d'autres centres de la colonie – Samatiguila par exemple –, il ne semble pas que Bondoukou ait été le point de départ d'une islamisation des populations situées plus au Sud, au moins avant les années 1935-1940 : son élite marchande étant longtemps tournée vers la Gold-Coast, l'influence religieuse de Bondoukou s'est plutôt exercée autour de la cité et, au plus, dans le Barabo.

Au total, si l'adaptation de Bondoukou au contexte politique de la colonisation s'est traduite dès les premières années par une assimilation réciproque des institutions politiques précoloniales et coloniales, et par un changement sensible d'identité et de fonctions des pouvoirs traditionnels, la culture islamique résista vivement au projet de tutelle culturelle qu'engagea le colonisateur.

Au plan économique, c'est à la concurrence de nouveaux pôles d'échanges que Bondoukou dut faire face. A la différence de l'époque précoloniale, le pouvoir colonial prélevait des taxes – de colportage, sur les colas, les armes, des taxes de place de marché etc. ; en 1910, celles-ci rapportaient 120 000 francs environ à Bondoukou. Le négoce et le transit passant par la ville portaient principalement sur la cola, le sel, le caoutchouc récolté dans la forêt du Sud, les bovins acheminés en pays Ashanti. Au centre de ces échanges, les Dioula de Bondoukou furent les véritables pivots, qu'ils soient *diatigui*, colporteurs ou agent de change. Le commerce attira quelques Agni, Appolonien et Ashanti, mais leur présence n'altéra en rien l'emprise Dioula sur le commerce de la ville. En 1915, un commerçant européen indépendant y envoya des agents en période de traite du caoutchouc ; mais il fut le seul, jusqu'en 1925 au moins, c'est à dire avant que ne se développent les cultures industrielles – café, cacao. Les Haoussa dominèrent le monde des teinturiers et des tisserands, leurs produits approvisionnant l'Indénié et le pays Attié. De ce point de vue, l'action du colonisateur avait bien arrimé la ville sur la route du Sud. L'agriculture était principalement pratiquée par les paysans koulango, cultivateurs réputés habiles et grands producteurs de denrées alimentaires.

L'isolement de Bondoukou se fit sentir à mesure qu'avancèrent les travaux de construction du rail, et que furent abandonnées les pistes reliant Bondoukou à Aboisso. La déconnexion commerciale résulta, d'une part, du renforcement du contrôle douanier sur la frontière des colonies anglaise et

française et, d'autre part, de l'ouverture de nouvelles terres de colatières à l'Ouest, détournant de ce fait de la route de Gold-Coast beaucoup de marchands de Sikasso, de Bougouni et d'Odienné. Après 1920, le caoutchouc fut par ailleurs moins souvent demandé par les maisons européennes implantées sur la côte. Désormais, l'huile, les palmistes et le bois constituèrent les principaux produits d'exportation de la colonie. Or, peu d'entre eux pouvaient être fournis par Bondoukou et sa région – exceptée la partie forestière du cercle. Cette situation provoqua le désintérêt de plus en plus marqué des Dioula venus du Soudan comme du Nord de la Côte-d'Ivoire pour la route de la *kola de mango* – actuelle région de Prikro – ou de Gold-Coast.

Ville aux activités diversifiées, certes, mais ville déjà isolée en 1920, Bondoukou supporta mal la concurrence des nouveaux centres de traite. L'ouverture de la route Bondoukou-Satama-Bouaké en 1915 permit certes une réorientation de la vieille route commerciale dans le sens des latitudes, mais elle marqua le début de l'emprise de Bouaké sur Bondoukou. La plupart des échanges de la colonie se faisant dans le sens Nord-Sud, les marchandises transitèrent par Bouaké avant d'être évacuées sur la côte. Cependant, de 1933 à 1936, l'évolution des chiffres d'affaires des entreprises commerciales payant patentes resta positive dans le cercle. Ils triplèrent même au cours de cette période. Cette croissance, remarquable en pleine phase d'isolement, fut en partie le résultat d'une mise en exploitation de la partie forestière du cercle par les Abron, qui suivirent en cela l'exemple des Agni d'Agnibilékro et de l'Indénié. Ne pouvant fournir une grande quantité de produits de traite, le cercle se spécialisa néanmoins dans la production de denrées alimentaires, et plus précisément de l'igname. Cette culture, et bien d'autres encore, animèrent un courant d'échange qui revitalisa les marchés régionaux, quotidiens ou périodiques. Ce nouvel équilibre productif et marchand se perpétua sur plusieurs décennies, l'indépendance survenant sans que Bondoukou et sa région aient pu retrouver le lustre de l'époque précoloniale.

4. Une région peu développée et en proie à des difficultés

La région du Nord-Est était, au sortir de l'ère coloniale, une région peu développée et fut depuis lors l'une des grandes perdantes des politiques d'aménagement du territoire. D'une superficie de 37 000 km², le département était peu urbanisé, les chefs-lieux de sous-préfectures comptant des effectifs réduits : en 1966, Bouna comptait 5 000 habitants, Koun-Fao 683 habitants, Nassian 600, Tanda 3 519 et Téhini 750 habitants. Ces grandeurs correspondaient, pour la plupart, aux dimensions des villages des régions du Sud de la Côte-d'Ivoire. Région « délaissée » en projets et en infrastructures, le revenu monétaire et le niveau de vie des habitants y étaient réduits ; dans les années 1970, le département de Bondoukou ne comptait par exemple que deux établissements d'enseignement secondaire – un collège et un cours complémentaire ; il n'existait aucun centre de formation professionnelle. La rénovation de divers équipements à Bondoukou et Tanda exigeait de faire appel à des entreprises du Sud du pays, mieux outillées que celles du département. Celui-ci comptait en 1970, un hôpital, un centre de santé urbain et trois dispensaires ruraux, pour une population totale de 80 000 habitants. La capacité d'accueil était de 30 lits. Un peu plus au Nord, Nassian n'avait pas de dispensaire ; seul Bouna avait un hôpital public et un centre de santé privé géré par une mission protestante américaine. Il n'existait pas de route bitumée dans la région. Néanmoins, la subdivision des Travaux publics de Bondoukou entretenait 2 980 km de pistes, l'accès à cette zone restant assez difficile.

Ce n'est qu'à la faveur des « Fêtes tournantes » de l'indépendance que Bondoukou put accélérer son processus d'urbanisation. Capitale régionale, elle bénéficia alors de divers investissements publics et de nouveaux édifices apparurent : un marché central, un grand hôtel, les locaux de la préfecture, etc. Un bitumage de certaines artères fut entrepris, ainsi qu'un effort d'assainissement de la ville, qui enregistra l'installation de cadres de l'administration. L'essentiel des activités de la ville tenait aux activités tertiaires engendrées par les services administratifs, le commerce et le transport. En 1971, un rapport démographique (Baillon, 1971) montra que 43 % des salariés de la ville appartenaient au secteur public et parapublic. En revanche, il signalait que Bondoukou présentait peu d'intérêt économique pour les natifs. La majorité des résidents de la ville provenait en effet des villages environnants, se localisant au sein même de la sous-préfecture, alors que les natifs tendaient à migrer vers le Sud, peu satisfaits des possibilités d'emploi. L'exode massif des jeunes gens vers les grands centres urbains du Sud constitua très vite un problème crucial pour le Nord-Est. Si les Fêtes tournantes avaient conduit à la création de routes et d'équipements divers, elles n'avaient en rien exploré les potentialités économiques exploitables afin de fixer la jeunesse.

On doit souligner que le désintérêt relatif de l'Etat envers Bondoukou a longtemps entravé l'autonomie administrative de la région : jusqu'en 1990, celle-ci a été placée alternativement sous la tutelle de Bouaké, de Korhogo et d'Abengourou de sorte qu'aucun plan intégré, s'appuyant sur les singularités et l'identité locales n'a jamais été élaboré, et que l'excentration des villes assurant la tutelle a pesé lourd dans la marginalisation politique, économique et culturelle de Bondoukou.

5. Une région abandonnée, mais pourvoyeuse de vivriers

La partie savanicole du Nord-Est de la Côte-d'Ivoire – Bouna et le Nord de Bondoukou – est longtemps restée à l'écart de l'agriculture marchande d'exportation, contrairement au Sud forestier qui rentra très tôt dans l'économie commerciale suite à l'essor de plantations arbustives, ou même au centre de la savane ivoirienne où le coton connut, dès les années 1960, un vif essor parmi les agriculteurs Sénoufo.

Cette mise à l'écart du Nord-Est a été la conséquence de la stratégie d'agro-exportation suivie par la Côte d'Ivoire dès l'indépendance. Furent privilégiées les cultures industrielles et d'exportation, le café et le cacao notamment, sans qu'une politique alimentaire soit véritablement élaborée. Si ce modèle agro-exportateur a permis d'atteindre des résultats satisfaisants, par exemple en termes de ressources budgétaires et de stabilisation, il a cependant montré ses faiblesses soit (a) la forte dépendance du pays aux fluctuations du marché international et la progression régulière des importations alimentaires, rizicoles et laitières surtout (b) l'approfondissement du déséquilibre régional entre la zone forestière, naturellement plus favorisée et tournée vers les cultures de rente, et la zone des savanes dont la vocation vivrière est plus marquée.

Les populations du Nord-Est dans leur ensemble se sont vite senties marginalisées et abandonnées, la crise économique et la chute des prix du café et du cacao contractant en outre leur niveau de vie – l'un des plus bas de la Côte-d'Ivoire. C'est pourquoi, au cours des années 1980, l'état ivoirien a élaboré, entre autres projets, celui du développement du Nord-Est, du Centre-Ouest et du Nord-Ouest. A partir de 1984, un programme de développement rural intégré, financé en partie par la Banque Mondiale, a cherché à promouvoir différentes cultures vivrières ainsi que la production cotonnière. C'est la Compagnie ivoirienne des textiles (CIDT) qui fut chargée de l'encadrement des paysans pour cette dernière culture ; les productions sont toutefois restées très modestes. De multiples structures d'Etat – de promotion de la production, et de commercialisation des produits alimentaires – furent aussi créées, sans grand succès. De même pour les « halles et marchés » qui virent le jour, dont le but était la collecte, l'acheminement et la distribution de biens alimentaires à des prix abordables et dans des conditions acceptables, des lieux de production vers les centres de consommation.

C'est l'ouverture des marchés urbains, et plus spécialement l'approvisionnement d'une métropole abidjanaise alors en plein essor, qui poussa les paysans du Nord-Est à réorienter ou accroître leur production vivrière au cours des deux dernières décennies : en considérant chaque département de cette région, la part des biens alimentaires représente aujourd'hui plus de la moitié de la valeur ajoutée du secteur agricole dans son ensemble.

La région est surtout réputée pour ses ignames précoces. Elles sont les plus appréciées et aussi les plus chères sur les marchés urbains, de sorte que les paysans en tirent l'essentiel de leurs revenus monétaires, et qu'ils la préfèrent à la culture du riz ou même du coton. L'importance de l'igname tient au fait que sa production semble mieux rémunérer la journée de travail, en comparaison à d'autres cultures – notamment le riz irrigué et le coton qui réclament beaucoup de main-d'œuvre et l'utilisation d'intrants coûteux.

Dès le début des années 1980, la spécialisation sur l'igname est acquise, notamment l'igname précoce qui fut d'abord le fait d'agriculteurs Lobi. En effet, les denrées consommées par les Lobi étaient les produits dits amers (daka), tels que le sorgho, « qui ne pouvaient faire l'objet de vente que de la part des chefs de famille et après observance des rites désacralisateurs » (Chaléard, 1990). Comme l'igname n'appartenait pas à cette catégorie, elle pouvait être commercialisée sans restriction. Peu consommée, ne faisant l'objet d'aucun interdit susceptible d'entraver sa vente, l'igname a pu devenir un grand « vivrier marchand », et pour les jeunes un puissant moyen d'émancipation par les revenus monétaires qu'elle procure. Les Koulango et les Abrons, quant à eux, se sont intéressés en priorité à l'igname tardive dont ils sont grands consommateurs, puis ont vite compris l'importance monétaire de l'igname précoce ; depuis lors, Bondoukou s'est spécialisé dans sa production et est

devenu, au fil des ans, un maillon essentiel dans la commercialisation. Cette igname est désormais identifiée au département – on parle de l' « igname de Bondoukou » pour désigner une production débordant largement l'aire départementale.

Dans la zone savanicole du département de Bondoukou, l'économie est basée sur la production de cultures vivrières et sur la complémentarité de marchés formant un circuit qui comprend les centres de Bondoukou, Soko, Tambi, Boroumba et Debangou – classés ici selon l'ordre de rotation des jours du marché. Dans la partie forestière du département de Bondoukou, où les cultures industrielles du café et du cacao sont associées aux productions vivrières, les marchés de Gouméré, Tabagne, Dinaoudi, etc., travaillent aussi de façon intégrée.

Au centre de la région se trouve la ville de Bondoukou, principal foyer de l'activité économique et commerciale. L'actuelle vitalité des activités marchandes de la cité procède de plusieurs facteurs dont les plus importants sont (a) la présence d'une forte colonie Dioula, ethnie traditionnellement commerçante, (b) l'existence de courants d'échange traditionnels sur une vaste aire géographique comprenant plusieurs marchés – Bondoukou, Soko, Tambi, etc. (c) la proximité de la frontière ghanéenne qui stimule l'activité locale. Le marché de Bondoukou a manifestement retrouvé une vocation régionale, et joue à ce titre un double rôle. D'une part, il approvisionne le réseau des marchés ruraux en produits manufacturés de consommation courante. D'autre part, les marchands de Bondoukou sont les principaux acheteurs des vivriers commercialisés sur les autres marchés. Les ignames venant des bourgs ruraux sont soit commercialisées sur place, soit acheminées par les commerçants dioula vers Abidjan. L'influence régionale de Bondoukou demeure malgré tout bridée au plan spatial, et s'arrête là où commencent les aires d'attraction respectives de Gouméré et Tabagne qui jouent, certes à un moindre degré, un rôle comparable à celui de Bondoukou. Il faut reconnaître que suite à l'évolution économique de la région – certes limitée mais néanmoins réelle – et au désenclavement de Bouna grâce au bitumage du tronçon routier reliant cette ville à Bondoukou, une bonne partie des produits venant de ce dernier département, situé plus au Nord, échappe aux commerçants de Bondoukou et est vendue à Abidjan par d'autres circuits marchands – parfois par les producteurs Lobi eux-mêmes. Les transporteurs de Bondoukou jouent un rôle important dans la commercialisation des denrées alimentaires ; mais un des obstacles majeurs à leur activité est la faiblesse et le mauvais état du réseau routier – les pistes villageoises sont souvent impraticables – dont résulte l'enclavement de nombreux villages.

En définitive, le Nord-Est reste une région peu privilégiée, et « oubliée » lors de l'élaboration des grands schémas de développement régional. Au fil des siècles pourtant, ses habitants ont su remarquablement s'adapter aux situations nouvelles pour éviter leur disparition complète. Bien que peu développé et délaissé, le Nord-Est dispose d'un réel potentiel de croissance, à la fois agricole et commercial, et d'une population dynamique pouvant être mobilisée au sein d'un projet cohérent et concerté de relance de l'économie régionale ; la résolution des tensions foncières reste cependant un préalable pour l'épanouissement des jeunes que le manque de terres invite à l'exode.

CHAPITRE 2 - BONDOUKOU ET LA RÉGION DU ZANZAN : APPROCHE DÉMOGRAPHIQUE

Issu du découpage territorial de 1996, le Zanzan, antérieurement appelé région « Nord-Est », occupe un vaste espace borné au Nord par le Burkina Faso, à l'Est par le Ghana, par les régions de l'Est et du Centre dans sa partie Sud, enfin par les régions du Nord et Centre-Nord dans sa partie occidentale. Le Zanzan est aujourd'hui l'une des 18 régions administratives de la Côte-d'Ivoire. Il comprend trois départements dont l'effectif cumulé est de 659 072 habitants en 1998, soit 4,3 % de la population ivoirienne totale. Le département de Bondoukou, le plus peuplé, renferme 38 % de la population régionale. Au Sud, celui de Tanda en accueille 27 %. Pour sa part, Bouna – département occupant la partie septentrionale de la région – en regroupe 35 %. D'une densité moyenne de 18,3 habitants au km², la région s'affiche comme l'une des moins peuplées du pays. Avec les derniers découpages administratifs, l'ensemble des trois départements est composé de 17 sous-préfectures ; elle renferme 11 communes soit Bondoukou, Bouna, Tanda, Nassian, Koun Fao, Kouassi Datékro et Téhini, auxquelles s'ajoutent quatre chefs-lieux de sous-préfectures promus en communes : Assuéfry, Doropo, Sandégué et Transua ; on compte également des communes rurales.

Le Zanzan est peuplé par trois grands groupes ethno-culturels soit (a) le groupe Voltaïque dont font partie les Koulango, les Lobi, les Nafana, les Noumou, les Djimini, les Gbin et les Degha (b) le groupe Akan composé d'Abron et d'Agni-Bona (c) le groupe Mandé auxquels appartiennent les Malinké de Bondoukou. A ces groupes autochtones représentant 89 % environ des effectifs présents dans la région, s'ajoutent 7 % d'Ivoiriens originaires d'autres régions, et moins de 5 % d'étrangers venus des pays voisins – Ghana et Burkina Faso notamment. Les Koulango – cf. le chapitre 1 – sont les plus nombreux et leur langue, à l'instar du Dioula, est largement employée par les autres résidents.

Lors du recensement de 1988, la population du Nord-Est avait été estimée à 514 010 habitants, soit 4,8 % de la population de Côte-d'Ivoire. Inférieure à la moyenne du pays, la croissance démographique régionale au cours de la dernière décennie a donc légèrement contracté son poids relatif dans l'ensemble national. En revanche, le département de Bondoukou concentre une part croissante de la population du Zanzan – de 34 % à 38 % entre 1988 et 1998 –, tenant en grande partie à l'essor de la ville.

D'une superficie de 38 000 km², la densité régionale s'établit à 13,5 hab/km², ratio certes faible mais qui cache d'importantes disparités entre les départements : Tanda, Bondoukou et Bouna ont en effet des densités respectives de 31,4 hab/km², 17,4 hab/km² et 6,3 hab/km². Le département de Bouna est ainsi très en deçà de la moyenne régionale, ce qui tient à plusieurs raisons :

- a) la zone de Bouna est essentiellement peuplée de Koulango et de Lobi ; depuis le début du 19^e siècle, ces derniers ont amorcé un mouvement migratoire lent et continu vers le Sud pour occuper une aire habitée à l'origine par les Koulango. Par ailleurs, les Lobi vivent généralement en habitat dispersé, chacun correspondant à un segment de lignage, sans susciter de véritables groupements villageois. C'est à partir de 1969 que l'administration a voulu créer de toute pièce des villages de peuplement Lobi, notamment dans la zone de Kolodio et Bineda – zone dite « ZKB ». Les populations qui s'y rassemblent désormais sont de l'ordre de 500, voire 1 000 ou 2 000 habitants
- b) les potentialités agricoles limitées de cette zone expliquent que, via d'important mouvements de migrations, celle-ci soit pourvoyeuse de main-d'œuvre agricole au profit d'autres départements du pays. C'est souvent l'attrait du mythe « café-cacao » qui explique les flux de départ notés à Bouna, privant ainsi la zone de ses effectifs de jeunes actifs agricoles (Koby, 1973). Le constat est aussi vérifié pour la partie savanicole du département de Bondoukou. La densité élevée du département de Tanda atteste d'une certaine manière ce qui précède : jouxtant la zone forestière – bien que celle-ci soit aujourd'hui fortement dégradée –, et disposant de cultures pérennes, Tanda est resté relativement attractif malgré la crise et la chute du prix d'achat du café et du cacao. Ici, les populations ont pu s'adapter en réorientant leur production

- c) la présence de l'onchocercose dans la région est une troisième raison de son sous-peuplement. Le Nord-Est fait parti des zones fortement infectées, du moins jusque dans le courant des années 1980, et la présence de ce fléau a sans conteste fait fuir un grand nombre d'habitants, à l'instar d'autres régions du pays de la sous-région. Mais aujourd'hui, avec l'éradication de cette maladie, on note un retour massif des populations dans la région.

C'est en 1969 que le département de Bondoukou a été fondé sur la base d'un redécoupage interne du département de l'Est, qui comprenait alors les trois espaces départementaux actuels. En 1975, le département de Bondoukou comptait cinq sous-préfectures. Ultérieurement, l'une d'entre elles fut érigée en département et regroupa trois sous-préfectures, de sorte que Bondoukou ne compta plus que celles de Bondoukou et Sandégué – ces deux chefs-lieux furent érigés par la suite en communes. Depuis 1999, le nombre des sous-préfectures du département est passé à sept suite à un nouveau découpage administratif interne.

On comprendra qu'une telle transformation du profil territorial local, dont les motifs tiennent à la fois au souci d'assurer un meilleur maillage administratif des populations – encore que les moyens matériels et humains des administrations déconcentrées sont loin d'avoir accompagné le resserrement de la carte administrative – et à des considérations d'ordre politique, rend délicate l'appréciation des évolutions démographiques dans le temps. Toutefois, l'accroissement de la population mesuré sur l'actuel espace départemental de Bondoukou indique que (a) entre 1965 et 1975, le taux de croissance aurait été proche de 5 %, puis aurait chuté à 2,5 % environ au cours de la période 1975-1988 suite à l'accélération des migrations rurales (b) de 1988 à 1998, le taux de croissance annuel serait de 3,4 %, ce qui tend à indiquer le rôle moteur de la croissance de la ville de Bondoukou (4,8 % l'an), conjugué à un léger tassement de l'exode rural au cours des années de crise économique – dans l'attente de données plus précises, on soulignera seulement que les mouvements migratoires se poursuivent (c) la population citadine de l'actuel département, assimilable à celle de Bondoukou, est passée de 7 000 habitants en 1965 à 19 000 en 1975, puis 38 000 en 1988 ; le taux d'urbanisation a ainsi progressé – aux dates respectives ci-dessus mentionnées, il s'établit à 9 %, 15 % et 22 % - bien qu'il reste de moitié inférieur à la moyenne nationale.

Désormais, le département de Bondoukou est limité au Nord par le département de Bouna, au Sud par celui de Tanda, à l'Ouest par ceux de Dabakala et de M'bahiakro, et à l'Est par le Ghana.

1. Une répartition inégale de la population régionale et départementale

Dans son ensemble, le Nord-Est présente trois paysages démographiques contrastés. D'une part, la partie occidentale de Bondoukou, ainsi que les sous-préfectures de Tanda et Koun-Fao, sont celles qui enregistrent les densités les plus élevées. D'autre part, la partie septentrionale de la sous-préfecture de Bondoukou, la partie Sud de Nassian, et la « nébuleuse » autour de Doropo ont des densités moyennes de population. Enfin, hors des aires précédemment citées s'impose le « no man's land » régional dont les densités sont partout inférieures à 8 hab/km².

Population des sous-préfectures de Bondoukou (1998)

1998		
Sous-Préfecture	Nb. hab.	%
Bondoukou	74 382	30
Sapli	47 571	19
Gouméré	14 711	6
Sandégué	38 060	15
Sorobango	33 193	13
Tabagne	15 697	6
Taoudi	26 519	11
Total	250 132	100

Source : RGPH 1998, résultats provisoires

Dans le département de Bondoukou cette fois, la répartition de la population par sous-préfectures indique que celle de Bondoukou est la plus densément peuplée : elle regroupe près du tiers des résidents du département et, pour une large part, ce résultat tient à la progression démographique notée dans la commune de Bondoukou. A l'opposé, les sous-préfectures de Gouméré et Tabagne, situées à l'Ouest et au Sud-Ouest de la ville, enregistrent les plus faibles effectifs.

Suivant la définition de l'urbain adoptée en 1988, la région du Nord-Est ne comptait alors que trois villes : Bondoukou, Bouna et Tanda. Le taux d'urbanisation atteignait à peine 11 %, soit l'un des plus modestes du pays. En 1998, les résultats provisoires du recensement indiquent que la région du Zanzan reste largement rurale – plus de 70 % en moyenne –, le département de Bondoukou détenant la plus forte proportion de ruraux (77 %), suivi de Bouna (73 %) et de Tanda (64 %).

Population du Zanzan selon le milieu de résidence (1998)

Départements	Milieu de résidence			Urbanisation (%)
	Urbain	Rural	Ensemble	
Total	187 877	471 197	659 074	28,5
Bondoukou	57 920	192 213	250 133	23
Bouna	47 303	129 854	177 157	27
Tanda	82 654	149 130	231 784	36

Source : RGPH 1998, résultats provisoires

Le Zanzan compte ainsi 188 000 citadins, dont 83 000 (44 %) se répartissent dans les cinq communes du département de Tanda, 58 000 (31 %) vivant dans les deux communes du département de Bondoukou, et 47 000 (25 %) sur les quatre communes du département de Bouna. On notera donc :

- a) que la commune de Bondoukou est bien la plus peuplée de la région et qu'elle concentre la quasi-totalité des urbains du département – Sandégué regroupe à peine 5 000 habitants. Sur dix ans, Bondoukou s'est accrue de 10 000 résidents, soit un taux de croissance annuel de 4,8 %. La forte polarisation des activités administratives et de production non agricoles du département sur la seule commune de Bondoukou rend improbable, à moyen terme, l'émergence d'autres centres urbains
- b) que la forte proportion de citadins dans le département de Tanda est en réalité ventilée dans cinq communes, la plus importante étant Tanda (24 000 habitants) et la plus petite Kouassi-Datekro (7 500 habitants). En outre, l'effet d'urbanisation de ce département doit être nuancé puisque les cinq communes rassemblent quelques 8 000 ruraux vivant dans les campements rattachés. Enfin, la croissance urbaine de Tanda s'opère au rythme modéré de 3,5 % l'an
- c) que la population urbaine du département de Bouna est aussi répartie entre cinq communes, la plus importante étant Bouna (20 000 habitants) et la plus petite Téhini (5 500 habitants). Le taux de croissance annuel de la ville de Bouna est de 3,3 % seulement.

2. L'urbanisation de Bondoukou

On a vu que la ville de Bondoukou, capitale du Zanzan, était le principal moteur de l'urbanisation régionale. Son rythme annuel de croissance aurait atteint 10 % de 1965 à 1975, puis se serait établi à 4,4 % jusqu'en 1988. Les données provisoires du recensement de 1998 permettent d'estimer la croissance annuelle à 4,8 % sur les dix dernières années. Dans l'hypothèse d'une croissance de 4,3 % pour les années à venir, Bondoukou atteindrait 58 000 habitants en l'an 2000, dépasserait 100 000 habitants dès 2013, et compterait près de 135 000 résidents en 2020. A cette date, la commune accueillerait près du tiers de la population départementale.

En 1988, les résidents de la ville occupaient 770 hectares, soit une densité modérée de 43 citadins par hectare. Désormais, la densité moyenne serait de l'ordre de 60 hab/ha pour une superficie véritablement occupée d'environ 900 hectares – près de 1 400 si l'on ajoute les lotissements récemment effectués mais presque vides. Les plus fortes concentrations de résidents sont celles des cinq quartiers dits Centre-ville (150 hab/ha), Djiminisso (135 hab/ha), ancien Donzosso (129 hab/ha), Hamdalaye (124 hab/ha), Kamagaya (109 hab/ha) ; ils renferment à eux seuls 27 000 résidents soit 52 % de la population urbaine sur moins du tiers de la superficie urbaine occupée. Au-delà de ces aires centrales – et les plus anciennes – de la ville, les quartiers périphériques sont fort peu densifiés, qu'il s'agisse de zones d'habitat résidentiel ou d'extension récentes très partiellement occupées.

La ville de Bondoukou se trouve au carrefour de plusieurs aires distinctes aux plans productif et commercial, ce qui la prédispose à jouer un rôle nodal pour l'ensemble du Nord-Est de la Côte d'Ivoire. Sa proximité avec la frontière ghanéenne la place par ailleurs au cœur d'importants flux de migrations et de marchandises. Le voisinage du Ghana a d'incontestables effets d'entraînement sur les activités commerciales locales, la frontière n'empêchant pas les ethnies qu'elle divise, Abron et Nafana notamment, d'entretenir des échanges tant au plan économique – fréquentation régulière des marchés frontaliers de Soko, Boroumba, etc. – qu'humain – visites réciproques de familles à l'occasion de mariages, de funérailles, etc. Ainsi, il n'est pas rare que l'annonce du décès d'un notable ghanéen se traduise par une forte chute de fréquentation du marché de Boroumba, situé en territoire ivoirien.

En l'attente des données issues du dernier recensement, on présentera à titre indicatif quelques informations relatives à la structure actuelle de la population urbaine de Bondoukou, tels qu'issus de l'enquête « ménages » effectuée au cours de la présente étude – cf. chapitre 6.

L'échantillon de 1 656 habitants couverts par cette enquête fait d'abord apparaître (a) un ratio homme – femme égal à 100 qui, une fois comparé à la moyenne nationale (104), suggère que l'émigration masculine est globalement plus forte que l'émigration féminine (b) un fort déficit de population féminine dans la tranche d'âge des 0 à 15 ans, les filles représentant ici moins de 48 % de l'effectif total, ce qui indique que la ville est aussi affectée par les migrations des enfants et jeunes adolescentes, aspect traité en détail plus loin.

Par ailleurs, la population urbaine est essentiellement ivoirienne (88 %), les ressortissants des pays limitrophes – Mali et Burkina Faso principalement – représentant moins de 6 % des effectifs totaux de la cité ; le reste de la population (6%) est composée de résidents venant d'autres pays africains et marginalement de non africains. On doit noter le peu de ressortissants originaires du Ghana : la proximité de la frontière et les échanges commerciaux qu'elle induit ne mènent pas ici à la constitution d'une communauté de marchands ghanéens.

L'une des caractéristiques démographiques des ménages urbains tient au taux non négligeable de familles monoparentales et de personnes célibataires. En effet, 42 % seulement des adultes sont mariés ou vivent en union libre, 6 % sont veufs ou divorcés, tandis que 52 % sont célibataires. Il est possible que cette dernière proportion, fort élevée, résulte de l'intensité des flux migratoires en général, et du fait que ces mouvements concernent les hommes et les femmes à des périodes différentes de leur existence.

Parmi les personnes âgées de 6 ans et plus, la proportion d'analphabètes est de 29 % - le taux est particulièrement élevé (43 %) parmi la population féminine. Par ailleurs, 37 % de la population enquêtée n'est pas allée à l'école ou a au plus fréquenté l'école coranique. Enfin, près des deux-tiers des personnes ayant été scolarisées ont au plus un niveau d'enseignement primaire – le taux est de 95 % parmi les femmes. Au total, si le niveau d'éducation moyen de la population urbaine est très faible, celui de la population féminine paraît particulièrement inquiétant.

3. Répartition de la population selon le sexe et l'âge. Un double mouvement migratoire local

Tant dans l'ensemble de la région que dans les départements, les femmes sont représentées dans des proportions presque identiques à celles des hommes – 51 % contre 49 %. Cette situation est très particulière au sein de l'aire savanicole ivoirienne marquée, le plus souvent, par une nette supériorité numérique des femmes – à l'inverse de la zone de forêt, excédentaire en homme suite à la venue de migrants travaillant dans les plantations. Il convient de souligner que les migrations partant du Zanzan

affectent autant la population masculine que féminine. L'extrême mobilité des femmes de la zone tient au départ massif de jeunes filles allant travailler comme domestiques dans les familles des classes moyennes et aisées d'Abidjan.

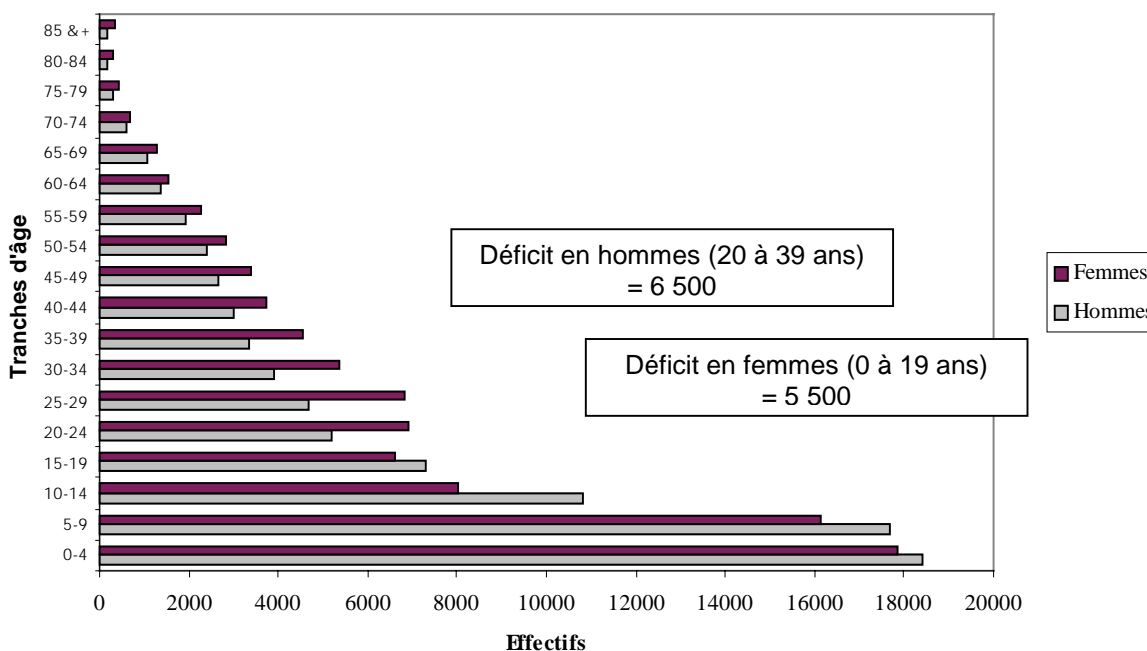
En considérant plus en détail la structure de la population par tranche d'âge, la pyramide montre une base très large et un sommet effilé, attestant de l'extrême jeunesse des résidents.

Répartition de la population par sexe selon l'âge dans le département (1998)

Groupe d'âges	Masculin	%	Féminin	%	Ensemble	%
0-9	36 072	21	33 993	20	70 065	41
10-19	18 122	10	14 648	8	32 770	18
20-29	9 881	6	13 703	8	23 584	14
30 +	21 021	12	26 687	15	47 708	27

Source : RGPH 1998, données provisoires

Population du département par âge et par sexe (1998)



A partir de : RGPH 1998, données provisoires

Si l'on isole trois groupes d'âge – les moins de 15 ans, les 15-60 ans et les plus de 60 ans – qui correspondent approximativement aux périodes d'enfance et de formation scolaire ou d'apprentissage, d'activité économique et de retraite, on constatera que 51 % de la population est âgée de moins de 15 ans, 44 % a entre 15 et 60 ans et 5 % a plus de 60 ans. Au total, moins de la moitié de la population serait en âge de prendre en charge la totalité des résidents. On verra – cf. chapitre 5 et 6 – que l'indice élevé de charge par actif conjugué au montant moyen des revenus dans le département, expliquent le faible niveau de vie des ruraux comme des urbains.

L'analyse des données départementales indique que de 0 à 9 ans révolus, la proportion des filles apparaît d'emblée moins élevée que celle des garçons. Entre 10 et 19 ans révolus, non seulement la proportion de jeunes, quel que soit le sexe, se réduit fortement, mais surtout l'écart entre garçons et filles se creuse de façon considérable au détriment de ces dernières. Au total, et malgré les flux de départ de jeunes garçons dès l'adolescence, le déficit net de filles s'établit à 5 500 sur la tranche d'âge 0 – 20 ans, soulignant toute l'ampleur des migrations des jeunes filles, et ce dès leur enfance.

Très vite, le destin migratoire de nombre de jeunes du département en général, et de jeunes filles en particulier, semble programmé. Les taux bruts de scolarisation des filles, parmi les plus faibles du pays – 59 % pour le primaire et 11 % pour le secondaire – souligne bien que, dans la zone, l'école est au mieux entendue par les parents comme un lieu de passage provisoire pour des filles dont l'avenir est, pour certaines, prévu dans le Sud du pays, tandis que les autres sont mobilisées par les travaux des champs. Le même constat s'impose dans les départements de Tanda et de Bouna : à Tanda, le taux de 65 % au primaire s'effondre à 7 % dans le secondaire, tandis qu'il passe à Bouna de 23 % à 3 %.

Taux brut de scolarisation des filles dans les départements du Zanzan

	Bondoukou	Tanda	Bouna
Taux brut de scolarisation au Primaire (%)	59	65	23
Taux brut de scolarisation au secondaire (%)	11	7	3

** Calculé à partir des effectifs d'élèves communiqués par le ministère de l'éducation*

Que les filles soient les premières victimes de la déscolarisation dans le Nord-Est ne fait pas de doute, et cette situation tient simultanément à la situation économique précaire des parents, notamment en milieu rural – en proportion, le déficit en filles se révèle plus élevé dans les villages que dans les villes –, au manque réel de main-d'œuvre champêtre suscité par les migrations mêmes, mais aussi à des blocages d'ordre culturel : rassembler les biens – les pagnes et ustensiles de cuisine notamment – nécessaires au mariage des filles est un impératif qui s'impose très tôt aux familles, et pèse très lourd eu égard à leur niveau de ressources monétaires, de sorte que les filles sont invitées à émigrer *via* le confiage à des parents ou des connaissances basés à Abidjan. Elles y sont placées en tant que servantes – appelées communément « petites bonnes » – auprès d'employeurs qui versent à leur « tutrice » une rémunération mensuelle variant de 5 000 francs à 20 000 francs ; rares sont les filles qui bénéficient d'un reversement, même partiel, de ces sommes. Ce qui fut antérieurement un outil de promotion sociale des filles de la région s'est désormais transformé – par l'affaiblissement du contrôle qu'exerçaient des réseaux de sociabilité unissant les ruraux du département, les intermédiaires chargés du « confiage » et les destinataires urbains – en un circuit strictement marchand d'une main-d'œuvre plus ou moins réduite en état de servitude. Les conséquences des migrations actuelles sont connues : mauvais traitements, exploitation, abus sexuels, prostitution et risques d'infection par le VIH, délinquance, etc.

Pour réduire l'exode des enfants en âge scolaire, diverses solutions ont été proposées : il s'agit de favoriser la scolarisation des filles par la mise en place de programmes appropriés – gratuité des fournitures scolaires pour les filles par exemple – et de sensibiliser les parents par les biais d'organismes non gouvernementaux et d'associations. Quelques résultats encourageants ont déjà été obtenus ; mais on peut se demander s'il ne faudrait pas, simultanément et à l'aval de ces filières, sensibiliser les utilisateurs de « petites bonnes » – voire réprimer ou, à tout le moins, réglementer la mise au travail des enfants.

Dans la tranche d'âge des 20 à 29 ans révolus, le ratio hommes – femmes s'inverse dans le département. Au ralentissement des mouvements migratoires féminins – et non, comme on pourrait le penser, à leur progressif retour – répond une sortie plus importante encore de jeunes hommes en quête de terres à cultiver. Le Nord-Est est depuis l'ère coloniale une zone d'exportation de jeunes gens allant travailler dans les plantations du Sud et du Sud-Ouest du pays, principal moyen pour eux d'accéder au bien être matériel et social. Il faut attendre au-delà de 30 ans pour qu'apparaisse une phase de retour, plus importante chez les femmes que parmi les hommes.

CHAPITRE 3 - LES ACTIVITÉS AGRICOLES DE L'ARRIÈRE-PAYS : ESSOR ET LIMITES DU VIVRIER MARCHAND

Il sera présenté dans cette partie l'agriculture et l'élevage dans le département de Bondoukou à travers quelques grandes filières. Il s'agira ainsi d'en voir leur évolution, d'en relever les potentialités, d'en déterminer les facteurs limitants et de faire ressortir les effets d'entraînement sur l'économie de la commune de Bondoukou. Les statistiques agricoles étant peu fiables, les données présentées dans cette section sont moins à considérer comme des valeurs exactes que comme des ordres de grandeur, qui s'appuient (a) sur les informations fournies par les structures de tutelle et d'encadrement – Ministère de l'agriculture, ANADER et Office d'aide à la commercialisation des produits vivriers (OCPV) et (b) sur le croisement d'informations tirées d'une part des enquêtes urbaines – l'enquête « budget consommation » des ménages, l'enquête auprès du secteur de la transformation alimentaire et du grand commerce. Ces données n'ont pas pour vocation d'établir une matrice de comptabilité sociale (MCS) à l'échelon départemental, mais visent à fournir un cadre de référence global sur l'état des productions agropastorales de l'hinterland, et à identifier le type de relations unissant la ville et la campagne.

1. Généralités

Le département de Bondoukou est caractérisé par une précipitation annuelle limitée à 1 160 mm et spécialisé dans la culture du manioc, de l'anacarde et surtout de l'igname. Par ailleurs, le passé forestier du Sud de la zone a permis de disposer de quelques hectares de superficies exploitées en café et cacao.

La circonscription administrative de Bondoukou fait partie de la grande région du Zanzan, ancienne région du Nord-Est. Dans cette région, on note trois grands types de productions vivrières soit (a) la partie Nord – Doropo, Téhini, Bouna – est à forte production et consommation de sorgho, de mil et de maïs ; (b) la partie médiane – zone de Bondoukou – est une zone à forte production et consommation d'igname, de maïs et de légumineuses ; (c) la partie Sud a une forte production de taros et de bananes plantain. Outre le vivrier qui constitue la première production agricole, la région cultive également des produits dits de rente comme l'anacarde, dont Bondoukou est la principale aire de production, ainsi que le cacao et le café cultivés dans le département de Tanda.

Le Zanzan a longtemps été marginalisé du point de vue de l'encadrement paysan. Dans les années 1980, les paysans ont bénéficié de l'encadrement de trois sociétés de développement agricole soit (a) la Société pour l'assistance technique et la modernisation de l'agriculture en Côte-d'Ivoire (SATMACI) qui encadrait les planteurs villageois regroupés en Groupements à vocation coopérative (GVC), (b) la Société pour le développement de la Production Animale (SODEPRA), intervenant – discret – dans le Nord de la région (Bouna), (c) la CIDT, principal opérateur régional d'encadrement.

Suite à l'échec de « l'opération coton » (1965 – 1966) et après un retrait prolongé jusqu'en 1980, la CIDT est revenue dans la région à la faveur du « Projet d'aménagement intégré du Nord-Est ». Financé sur fonds de la Banque Mondiale, de l'US-AID et de l'Etat ivoirien, ce projet dont l'exécution fut confiée à la CIDT dura de 1980 à 1987. Il avait pour objectifs principaux : (a) d'élaborer des données agricoles sur la région ; (b) de tester et de développer des systèmes agricoles productifs afin d'améliorer le niveau de vie des ruraux ; (c) de mettre en place des infrastructures d'appui ; (d) d'organiser la commercialisation des principales cultures et, surtout, de réintroduire la culture du coton dans la région. Toutefois, en fin de projet, à peine 20 % des exploitations régionales étaient encadrées ; et l'échec de l'implantation du coton – faiblesse des rendements par rapport à la moyenne des régions des savanes et à la moyenne nationale, conjugué aux réticences des populations – a conduit à la mise en sommeil des activités d'encadrement de la CIDT, puis à son départ en 1999.

L'agriculture vivrière, très dynamique dans la région apparaît traditionnellement peu encadrée. Dans les années 1980, la Société pour le développement des fruits et légumes (SODEFEL) a réduit ses activités suite à l'échec de la culture de l'oignon à Bondoukou ; l'encadrement de la culture de l'igname, originalité du projet Nord-Est, a de même été progressivement abandonné. De fait, le sous-encadrement des paysans s'explique autant par le peu d'intérêt des grandes structures envers le vivrier, que par la mobilité intra-régionale des populations – surtout celle des Lobi – et par la réticence aux innovations qui ont donné à la région une réputation de terre difficile à encadrer. A la fin des

années 1980, on dénombrait un encadreur pour 344 exploitants dans le Nord-Est, contre un pour 65 dans le Nord, et un pour 183 dans le Sud du pays.

2. Les cultures vivrières : la prédominance de l'igname

Les cultures vivrières sont variées et constituent le socle de l'économie agricole du département de Bondoukou. Elles représentent ainsi en valeur plus de 88 % de la production agricole départementale, mais l'encadrement des paysans de cette filière reste encore faible. Pour améliorer le niveau d'encadrement, l'ANADER a mis en place des stratégies d'approche des villages et des populations agricoles, *via* des appuis techniques passant par la création de centres de vulgarisation et l'installation de conseillers agricoles dans des « villages centres ». En 1998, le département de Bondoukou comptait 38 centres de vulgarisation et 37 conseillers agricoles pour 264 villages encadrés sur les 266 recensés, soit un taux de couverture spatial quasi-total – 98 % à Tanda, et 79 % à Bouna. En revanche, L'ANADER encadre 7 283 paysans sur 21 839 recensés dans le département, soit un taux d'encadrement des exploitants de 33 %. Le taux d'encadrement le plus élevé de la région est celui de Tanda (56 %), Bouna comptant moins de 4 000 paysans encadrés sur les 9 500 recensés.

L'igname : une contribution forte à la production agricole

L'igname constitue la culture vivrière la plus importante, et reste produite de façon traditionnelle. Les rendements varient selon la pluviométrie. De 1996 à 1999, le rendement est passé de 10 à 15 tonnes à l'hectare, notamment pour l'igname précoce cultivée en contre-saison.

Les surfaces consacrées à cette culture sont de 13 000 hectares en 1998, soit les plus élevées de toutes les productions agricoles pratiquées dans le département de Bondoukou. Sorobango, Tabagne, Flakiè et Sandégué concentrent 92 % des superficies exploitées. Le département de Bondoukou regroupe 43 % des superficies régionales d'igname, et dispose en 1998, de 8 700 exploitants – soit le tiers des unités dénombrées dans la région du Zanzan. La production d'igname serait passée de 163 000 tonnes à 214 000 tonnes entre 1998 et 1999, suite à l'amélioration du rendement et l'augmentation des superficies.

Données sur la culture d'igname dans le département de Bondoukou en 1998

	Bondoukou	Sorobango	Tabagne	Flakiè	Sandégué	Total
Nombre Exploitant	1 467	2 452	2 134	1 375	1 323	8 751
Superficie totale (ha)	1 012	3 866	2 377	3 350	2 479	13 084
Production (tonnes)	12 650	48 325	2 9713	41 875	30 987	163 550

Source : Anader-Bondoukou

En 1998, Sorobango et Flakiè ont contribué fortement à la production départementale d'igname (56 %) alors que la zone de Bondoukou n'y contribue qu'à 8 %. Pour l'exercice sous revue, le département aurait assuré 48 % de la production régionale d'igname. Le dynamisme du département de Bouna dans la production d'igname est relativement important, notamment en terme de rendement (13 t/ha), supérieur à ceux des deux autres départements - 12,5 t/ha à Bondoukou et 8 t/ha à Tanda.

La Copabo est la seule coopérative départementale spécialisée dans la commercialisation de l'igname, qui regroupe près de 3 800 producteurs – certains produisent aussi le café-cacao. La coopérative fonctionne comme un opérateur qui achète le produit pour l'acheminer vers les marchés régionaux, Abidjan et Bouaké.

La production d'igname est essentiellement commercialisée par des grossistes de Bondoukou qui disposent d'importants moyens financiers et logistiques, et d'intermédiaires multiples dans les villages et chefs lieux de sous-préfecture. Ces intermédiaires achètent aux paysans leur production qui est ensuite chargée dans de gros camions et acheminée vers les grands centres urbains du pays. Avant le bitumage de l'axe Bondoukou-Bouna en 1999, une partie de la production d'igname du département de Bouna étaient également commercialisée par les grossistes de Bondoukou. La ville était ainsi un centre important de collecte régionale et de distribution. Désormais, l'igname de Bouna ne transite plus par les magasins des grossistes de Bondoukou qui voient leur champ d'action limité au seul département de Bondoukou.

Comptes de la filière igname dans le département de Bondoukou (1998)
(millions de francs CFA)

	Commune	Hors Bondoukou	Total Bondoukou
Production	840	10 019	10 859
Charges variables	84	1 002	1 086
Valeur ajoutée	756	9 017	9 773
Excédent brut d'exploitation	505	6 026	6 531
Autoconsommation	252	3 005	3 258
Production commercialisée	588	7 013	7 602

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

La valeur de la production d'igname dans le département peut être estimée à 10,8 milliards de francs au prix bord champ, dont un peu plus de 800 millions de francs pour la commune de Bondoukou. La valeur ajoutée induite serait de 9,8 milliards de francs – 756 millions issus de la commune. L'autoconsommation, estimée à plus de 3 milliards de francs, représente près du tiers de la valeur de la production. La consommation annuelle par résident du monde rural de la zone peut être ainsi estimée à plus de 200 kg.

La partie commercialisée est acheminée d'une part vers le marché central de Bondoukou à l'endroit des citadins, et d'autres part vers les grandes villes du pays où les consommateurs apprécient l'igname de Bondoukou. Il ressort des résultats de l'enquête budget consommation auprès d'un échantillon de 300 ménages de la ville, que c'est près d'un milliard de francs d'igname qui serait annuellement commercialisé sur le marché de Bondoukou et acheté par les citadins, soit une consommation annuelle d'igname par citadin de 100 kg.

Le manioc : une culture en pleine expansion

Le département de Bondoukou est l'une des régions qui cultive le plus le manioc. A la fin des années 1980, le département était classé en troisième position au niveau national pour les superficies cultivées, et en seconde au niveau régional pour la production. Aujourd'hui, cette culture tient une place importante dans l'agriculture de Bondoukou et se pratique avec une grande dispersion de surfaces cultivées, de manière traditionnelle, en culture pure ou en association avec l'igname et l'anacarde.

Les superficies consacrées à la culture du manioc qui étaient de 4 500 hectares en 1996 à Bondoukou, se sont accrues au taux annuel moyen de 12,7% pour atteindre 6 500 hectares en 1999. Avec 6 900 hectares en 1998, le manioc représente, après l'igname, la deuxième culture vivrière à Bondoukou en termes de surfaces exploitées ; elle concerne environ 4 700 exploitants.

En 1998, la zone de Sorobango compte à elle seule 2 000 exploitants, soit 43% des exploitants du département de Bondoukou, et 2 186 hectares de manioc. A Flakiè, la superficie moyenne exploitée par exploitation serait très élevée – plus de 5 hectares – ce qui atteste du caractère fortement extensif et consommateur en terres de cette production. La commune de Bondoukou compterait 1 000 exploitants de manioc pour 619 hectares exploités

Culture du manioc dans le département (1998)

	Commune Bkou	Hors Bondoukou	Total
Nombre Exploitant	983	3 566	6 935
Superficie totale (ha)	619	6 316	4 549
Production (tonnes)	3 095	31 583	34 678

Source : Anader-Bondoukou

La production de manioc à Bondoukou en 1998 peut être estimée à près de 35 000 tonnes, et les données provisoires de 1999 semblent indiquer une croissance exceptionnelle de la production : le manioc s'accommode en effet de sols usés, et l'on peut se demander si cette progression n'est pas le résultat d'un épuisement des réserves en terres de bonne qualité ; si tel était le cas, le passage à un système de production accordant une place croissante à ce type de culture serait un indicateur de la dégradation de l'agriculture locale.

Comptes de la production de manioc dans le département (1998)
(milliers de francs CFA)

	Commune Bkou	Hors Bondoukou	Total Bondoukou
Production	77	790	867
Charges variables	7	79	86
Valeur ajoutée	70	711	781
Excédent brut d'exploitation	63	635	698
Autoconsommation	15	158	173
Production commercialisée	62	632	694

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

La valeur ajoutée de la filière est évaluée à près de 781 millions de francs dont près de 10 % est générée par la commune. Le manioc, à l'instar de la plupart des cultures vivrières du département, est actuellement source de revenus et d'autoconsommation pour les populations.

L'arachide

La culture de l'arachide se pratique de façon marginale dans le département, par des moyens traditionnels et sans emploi d'intrants chimiques. Le rendement serait actuellement proche de 2 t/ha. En 1998, il a été produit 897 tonnes d'arachide dans le département, dont 20 tonnes sur la commune de Bondoukou. Au prix bord champ, la valeur de la production d'arachide serait ainsi de 63 millions, dont 12 millions sont autoconsommés. La partie commercialisée est destinée au marché central de Bondoukou.

Maïs, riz, mil, sorgho : une faible production départementale

Dans le département de Bondoukou, la culture des céréales se fait généralement en association avec d'autres produits : le maïs avec l'igname ou le manioc, le sorgho avec le mil et le maïs. Les Koulango – Abron associent le maïs avec l'igname, tandis que chez les Lobi, il l'est avec le sorgho et le mil.

Le taux d'encadrement des paysans producteurs départementaux de céréales reste faible. En 1998, la production cumulée aurait atteint près de 9 000 tonnes – dont 77 % de maïs. Le nombre de planteurs de maïs concerne néanmoins plus de 30 % de la population agricole du département.

Le riz est une production peu répandue dans la région – le riz inondé ou irrigué est pratiquement inexistant – et cultivée de manière sporadique en vue d'une autoconsommation. La disparition de la Soderiz, qui fut à l'origine d'une évolution spectaculaire de la production rizicole dans les années 1970, a en effet découragé bon nombre de cultivateurs. Il doit être noté que le potentiel des bas-fonds reste en la matière très peu exploité.

Production céréalière (1998)

	Maïs	Riz pluvial	Mil	Sorgho	Total
Exploitants	6 633	243	597	1 675	9 148
Superficie (ha)	6 925	257	700	2 082	9 965
Production (T)	6 925	386	420	1 249	8 980

Source : DRPPD-Bondoukou

Le plus souvent cultivés en association avec les féculents ou sur les terres ayant été déjà exploitées pour les féculents ou l'arachide, les céréales n'attirent l'attention des hommes que lors de la commercialisation. La production des quatre céréales est essentiellement assurée par les femmes.

Comptes de la production céréalière du département (1998) (millions de francs CFA)

	Maïs	Riz pluvial	Mil	Sorgho	Total
Production	680	40	48	175	943
Charges variables	89	4	1	3	97
Valeur ajoutée	591	36	47	172	846
Excédent brut d'exploitation	453	9	33	131	626
Autoconsommation	272	19	21	79	391
Production commercialisée	408	21	27	96	552

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

La valeur de la production cumulée de céréales est estimée en 1998, à 943 millions de francs sur l'ensemble du département de Bondoukou. La commune de Bondoukou en produirait environ 8 %. Sur les quatre céréales dont les comptes ont été établis, le maïs – 71 % de la valeur de la production totale de céréales – reste de loin la culture la plus pratiquée dans le département. L'autoconsommation des paysans représente 45 % de leur production, soit plus de 3 000 tonnes induisant une consommation annuelle par tête en milieu rural de 16 kg. Cette faiblesse de la consommation de maïs des ruraux n'étonne guère vu l'importance du niveau de la consommation d'igname et traduit le fait que les produits céréaliers entrent très peu dans l'alimentation des populations de la zone.

Le riz – moins de 5 % de la production céréalière – attire peu de paysans qui n'en font pas un produit alimentaire de base. Néanmoins, l'exploitation des bas fonds – qui font souvent l'objet de litiges fonciers – permettrait d'améliorer l'approvisionnement des habitants de la ville de Bondoukou. En effet, les résultats de l'enquête de consommation signalent que les urbains consommeraient annuellement quelques 4 000 tonnes de riz, soit une consommation par tête de plus de 70 kg. La production locale étant très faible, presque toute la consommation des ménages urbains doit être importée d'Abidjan et d'autres régions du pays productrices de riz.

Les produits maraîchers

Les principaux produits maraîchers cultivés dans le département de Bondoukou sont la tomate, l'aubergine, le gombo, le chou, l'oignon et le piment. Ils ont longtemps été produits sans intrants agricoles. Toutefois, la culture de certains – tomate, chou et oignon – est désormais pratiquée en employant des engrais végétaux, animaux et chimiques de sorte que les rendements atteignent des niveaux élevés malgré de longues saisons sèches. Les engrais chimiques utilisés proviennent d'intrants destinés à la culture du coton et détournés de leur premier usage. Ainsi en 1996, lorsque la culture de coton se pratiquait encore à Bondoukou, le rendement dans le maraîcher atteignait 15 tonnes par hectare pour la tomate ; suite à la disparition du coton, le rendement est passé à 8 tonnes pour la tomate, et à 10 tonnes pour le chou et l'oignon.

La production départementale de la tomate est de 6 900 tonnes, soit 62 % de la production totale des maraîchers dans le département de Bondoukou. La zone de Bondoukou produit à elle seule plus de 40 % de la production départementale, ce qui indique la rapide polarisation des producteurs sur le marché urbain et sur les circuits locaux de commercialisation.

Comptes de la production de maraîchers du département (1998)
(millions de francs CFA)

	Commune	Hors Bondoukou	Total
Production	666	1 291	1 957
Charges variables	120	232	352
Valeur ajoutée	546	1 059	1 605
Excédent brut d'exploitation	488	957	1 445
Autoconsommation	33	654	98
Production commercialisée	633	1 227	1 859

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

Avec une production d'un montant de 1,9 milliards, les produits maraîchers représenteraient 11 % de la valeur de la production de vivriers du département de Bondoukou. La tomate, contribuant pour 800 millions à la production totale, constitue le produit le plus important du département. La production commercialisée, estimée à 1,8 milliards – soit 94% du produit total –, sert à ravitailler le marché central de Bondoukou, ceux d'Abidjan et dans une moindre proportion le marché de Sampa au Ghana.

3. Les produits de rente

L'anacarde : un essor considérable

L'anacarde, dans le département de Bondoukou comme dans la plupart des régions du Nord, a été introduit par les différents projets de reboisement initiés par l'Etat depuis 1959 et exécutés par la SODEFOR. De son rôle d'arbre de reboisement, l'anacarde est devenu ces dernières années la principale culture de rente de la région de Bondoukou.

L'anacarde est cultivé de façon traditionnelle, dans la région de Bondoukou, à partir d'une gestion familiale de la main-d'œuvre. Il existe peu de plantations utilisant des intrants chimiques – ceux-ci permettent pourtant d'atteindre un rendement de 0,6 tonne à l'hectare. La taille réduite des exploitations faisant usage d'intrants chimiques par rapport à l'ensemble des superficies affectées à l'anacarde ne permet pas de relever le rendement global régional, qui serait de 0,36 tonne à l'hectare en 1999.

Alors qu'en 1996, les superficies totales d'anacarde étaient de 15 710 hectares, elles atteignent 28 342 hectares en 1999 – dont 25 433 hectares sont en production. L'anacarde représente ainsi 81 % des superficies affectées à toutes les cultures de rente du département. En 1998, 45 % seulement de la superficie totale était entrée en activité ; le taux serait désormais proche de 90 % en 1999, ce qui conduit à une véritable explosion de la production locale. Néanmoins la superficie par exploitant a baissé, passant de 4,25 hectares en 1996 à 2,72 hectares en 1999, traduisant un souci de mieux entretenir les plantations, dans le cadre de la politique ANADER – 1,5 hectares en moyenne pour les jeunes exploitants, et 2 hectares pour les exploitants les plus anciens.

En 1998, Tabagne comptait 32% de l'effectif des exploitants contre 24% à Sorobango. Tabagne et Sorobango renferment 63% des superficies cultivées. Par rapport aux autres départements de la région du Zanzan, celui de Bondoukou est le plus actif dans la culture de l'anacarde. En 1998, le département de Bondoukou compte 12 318 exploitants sur une superficie de 27 867 hectares, contre 23 674 exploitants sur 46 866 hectares pour tout le Zanzan, soit 60% des exploitants et 52% des superficies exploitées.

Répartition de la production d'anacarde par zone de production (1998-1999)
(Tonnes)

	Bondoukou	Sorobango	Tabagne	Flakiè	Sandégué	Total
1998	354	798	790	505	85	2 533
1999	1 560	3 362	3 150	1852	249	10 173

Source : Anader-Bondoukou

La production d'anacarde dans le département a connu une évolution considérable. En 1999, elle atteint 10 200 tonnes, contre 2 500 en 1996. Cette hausse spectaculaire s'explique par une amélioration du rendement – 0,2 t/ha en 1998, 0,4 t /ha en 1999 – mais encore plus par l'entrée en production de plus de 25 000 hectares en 1999 – seulement 12 665 hectares en 1998. Tabagne et Sorobango sont le poumon de la culture anacardière. Ensemble, les deux zones ont fourni 63 % de la production départementale. La zone environnant Bondoukou fournit quant à elle 14 % de la production départementale.

Enfin, le département de Bondoukou constitue la grande zone de production du Zanzan – près de 47 % de la production régionale. L'inquiétude sur le devenir du produit dont la valorisation passe par le marché mondial, tient néanmoins à la politique indienne dont il est attendu une commercialisation considérable, ce qui pourrait avoir pour effet, à moyen terme, de déprimer les cours et de pénaliser les modes extensifs d'exploitation.

Organisation de la filière et commercialisation de l'anacarde

L'OPA Kanworo regroupe plus de 2 500 membres répartis dans 52 villages. Pour sa part, la Copabo compte plus de 3 800 adhérents répartis dans 78 villages. Cette dernière en est à sa deuxième campagne à Bondoukou. Ces deux OPA dont les sièges se trouvent à dans la ville de Bondoukou achètent directement l'anacarde aux paysans, et pratiquent une concurrence qualifiée de déloyale par les coopératives d'acheteurs, puisque n'étant pas soumis aux mêmes exigences fiscales. Ainsi, lors de la campagne 1998-1999, Kanworo et Copabo ont acheté et revendu respectivement 1 655 et 256 tonnes d'anacarde à 350 francs le kilo. Kanworo a distribué 16,5 millions de francs CFA de ristourne aux membres de la coopérative.

A Bondoukou, ont été dénombrés six acheteurs soit Olam Ivoire, Africo, Surice, Indo Afric, Araci et les Etablissements Farès, tous regroupés au sein du Syndicat national des acheteurs et producteurs de produits tropicaux et céréalières de Côte-d'Ivoire.

Le dynamisme de l'anacarde a suscité de nombreuses spéculations lors des opérations de mise en marché, tant du côté des paysans que de celui des pisteurs, acheteurs des exportateurs. Les prix d'achat varient dans des proportions considérables pendant la campagne : celle-ci commence généralement, à la mi-février, sur un prix bord champ de 75 francs par kilo, pour atteindre 400 francs au début du mois de mai. Le prix diminue ensuite jusqu'à la fin de juillet. Pour l'année 1998, et au-delà des spéculations de toute sorte, le prix moyen bord champ peut être estimé à 350 francs.

Compte de l'anacarde dans le département (1998)
(millions de francs CFA)

	Commune	Hors Bondoukou	Total
Production	124	762	887
Charges variables *	6	38	44
Valeur ajoutée	118	724	842
Autres charges **	30	398	428
Excédent brut d'exploitation	30	211	280

ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

* Charges variables sur les superficies en production

** Charges sur les superficies non encore entrées en production

La valeur de la production au prix bord champ serait de 885 millions pour le département en 1998. Le niveau de production de l'anacarde et les surfaces qui lui sont consacrées montrent que cette culture occupe aujourd'hui une place centrale chez les planteurs de la région. Le café et le cacao, qui furent les principales cultures de rente de la région, sont aujourd'hui relégués au second plan : plusieurs exploitants de café et de cacao se sont depuis quelques années reconvertis à la culture de l'anacarde. Par ailleurs, les terres arables se raréfiant, l'expansion de l'anacarde pourrait être à terme synonyme d'une diminution des superficies affectées à la culture de l'igname et, partant, d'une baisse de la production de cette dernière.

Le café et le cacao

Le café et le cacao sont produits localement selon les modes traditionnels et semi-intensifs, sans équipements modernes importants, les rendements étant respectivement de 0,3 tonne et 0,5 tonne à l'hectare pour ces cultures.

Production de café cacao dans le département

Années	1998		1999	
	Cacao	Café	Cacao	Café
Nb. paysans	1 064	2 450	1 064	2 558
Production (t)	1 094	1 287	1 095	1 259
Superficie (ha)	2 187	4 291	2 187	4 391
Rendement (t/ha)	0,5	0,3	0,5	0,3

Source : Anader-Bondoukou

En 1998, les planteurs départementaux de cacao représentaient 25 % des 4 300 exploitants du Zanzan ; à Bondoukou, pour la même année, les superficies exploitées en cacao étaient de 2 187 hectares. Aujourd'hui, on note un glissement de la production de café et de cacao vers le sud de la région du Zanzan, principalement dans le département de Tanda qui est la première zone de production régionale. En effet, le déplacement du front forestier vers Tanda a réduit les surfaces favorables à la culture dans le département de Bondoukou.

La production cumulée de cacao et de café à Tabagne représente un peu plus de 54 % de la production totale du département de Bondoukou. Quant à la localité de Bondoukou, elle a produit en 1998 seulement 12 % de la production départementale cumulée de cacao et de café.

La campagne de commercialisation du café et du cacao de 1998 s'est opérée dans un contexte de libéralisation progressive, à travers (a) l'ouverture de la collecte bord champ à tous les opérateurs ; (b) la gestion de la sacherie par les exportateurs privés ; (c) l'agrément des acheteurs par les exportateurs, via le GEPEX ; (d) la gestion de la péréquation du transport par les exportateurs ; (e) la fixation d'un prix indicatif du produit ; (f) le contrôle de la qualité déclarée par l'exportateur par le service de conditionnement de la CAISTAB. La libéralisation de la filière café en octobre 1998 et de celle du cacao en octobre 1999 en a pour conséquences immédiates, d'une part la fin d'un prix garanti aux paysans et la fin du prix de référence fixé aux exportateurs et d'autre part la suppression des barèmes.

Organisation et commercialisation dans la filière café-cacao

En 1998, le département de Bondoukou comptait 102 Organisations professionnelles agricoles (OPA) couvrant plusieurs filières, notamment le café, le cacao, l'anacarde et les vivriers. Celles-ci ont collecté et commercialisé au total 415 tonnes de cacao et 159 tonnes de café, pour une valeur respective de 131 millions et 79 millions.

Dans le département de Bondoukou, les acheteurs sont regroupés au sein d'un syndicat de 27 membres, le Syndicat national des acheteurs et producteurs de produits tropicaux et céréaliers de Côte d'Ivoire. Ils achètent le café et le cacao aux producteurs des OPA, ou directement aux paysans quand ces derniers n'appartiennent à aucune OPA. Les acheteurs disent rencontrer des difficultés

face aux exportateurs, en raison de la déréglementation de la commercialisation intérieure, de la concurrence que leur mènent les acheteurs ghanéens, mais également de la perte de monopole de décortilage pour le café.

Compte d'exploitation de la filière café-cacao (1998)
(millions de francs CFA)

Zones	Café			Cacao		
	Commune	Autres	Total	Commune	Autres	Total
Production	51	464	515	57	326	383
Charges variables	8	73	80	3	15	17
Valeur ajoutée	43	392	434	54	311	365
EBE	41	374	415	49	282	331

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

La production départementale du café-cacao est évaluée à environ 898 millions de francs dont 515 millions sont obtenus sur le café (57 %). Déduction faite des charges d'exploitation, la valeur ajoutée des paysans générée par ces deux produits s'établirait à 799 millions.

Le rocouyer : un avenir incertain

Le rocouyer est une plante dont les fruits servent le plus souvent de colorant pour divers produits tels que vernis et peintures. Son introduction à Bondoukou a suscité beaucoup d'espoir parmi les ruraux. Cependant, son mode de culture demeure manuel, induisant un rendement inférieur à la tonne par hectare – 0,8 tonne en 1998.

En 1996, 182 exploitants occupaient une superficie totale de 131 hectares, soit moins de 0,7 hectare par exploitant. En 1998, l'effectif est passé à 505 pour une superficie de 244 hectares, soit environ 0,5 hectares par planteur. La chute de la superficie moyenne exploitée par paysan s'accroît, eu égard aux nombreux problèmes liés à la commercialisation du produit. Par ailleurs, 79 % des 244 hectares exploités sont déjà en production.

La culture du rocouyer dans le département (1998)

	Bondoukou	Sorobango	Tabagne	Flakiè	Sandégué	Total
Nombre Exploitant	43	110	325	12	15	505
Superficie totale (ha)	28	78	126	8	4	244
Production (tonnes)	18	49	80	5	3	155

Source : Anader-Bondoukou

Tabagne se distingue tant en nombre d'exploitants que par l'étendue des plantations. En 1998, cette zone comptait les deux-tiers des producteurs de rocouyer du département, avec 126 hectares de superficies totales exploitées. Le département de Tanda est néanmoins le plus gros producteur régional – 2 286 tonnes en 1998 soit 93% de la production du Zanzan. A ce jour, le département de Bondoukou ne contribue qu'à hauteur de 6 % à la production régionale. Le développement de cette culture semble désormais compromis : la quasi-totalité de la production de 1999 n'a pu être vendue, faute de débouchés. En 1998, moins de 10 % de la production avait été commercialisée.

Le coton, la mangue et l'orange : trois produits victimes de l'anacarde et de l'igname

Le coton, qui avait connu un véritable essor dans le département de Bondoukou, connaît une chute sévère de production, au point que la direction régionale de la CIDT (compagnie ivoirienne pour le développement du textile) a fermé depuis 1999. L'abandon de la culture cotonnière est lié à la réticence des paysans suite aux faiblesses des rendements – inférieurs à la moyenne nationale et à celle des régions des savanes –, à l'encadrement jugé coercitif, et surtout à l'ouverture des débouchés commerciaux pour l'igname, le manioc et l'anacarde.

En 1998, la production de mangues aurait atteint moins de 500 tonnes. La disparition de la culture de la mangue au profit de l'anacarde répond aussi bien à un souci de réduire les besoins en main-d'œuvre, qui fait défaut en zone rurale, et de limiter les pertes lors de la commercialisation. Il en va de même pour l'orange, produit disparaissant du paysage rural régional.

4. Les projets de développement agricole dans la région du Zanzan

La région du Zanzan bénéficie de différents projets de développement agricole, dont les plus importants sont les projets Nord-Est et Tanda, le projet exploitations « Clés en main » et le Fond d'installation et d'appui aux initiatives des jeunes agriculteurs (FIAIJA).

- (a) Les projets Nord-Est et Tanda ont permis d'aménager 584 hectares de bas-fonds pour la culture de riz. La presque totalité des surfaces aménagées se trouve dans le département de Bondoukou. Plusieurs travaux de construction de forages pour l'irrigation ont été réalisés. Dans le cadre de ce projet, un montant total de 211,5 millions a été accordé comme crédit à 4 582 paysans.
- (b) Le Projet exploitations « Clés en main » a permis d'octroyer des crédits d'un montant total de 170 millions à 266 promoteurs – 244 se consacraient au café et à l'anacarde, et 22 pratiquaient l'élevage.
- (c) Le Fond d'installation et d'appui aux initiatives des jeunes agriculteurs, peu actifs au plan local, n'a distribué qu'un million de francs CFA à 27 promoteurs.

Ces projets sont pour l'essentiel orientés vers les jeunes agriculteurs de plus en plus confrontés au problème de financement du fait de l'inexistence de structures capables de soutenir financièrement les paysans en général et les jeunes agriculteurs en particulier. Au-delà de l'aide apportée au monde rural, lesdits programmes visent également à développer certaines filières agricoles de la région, notamment le riz et l'élevage à la traîne et l'anacarde en pleine expansion. A terme, l'on devra s'attendre à une répercussion positive de ces projets sur les conditions de vie des populations de la région, à travers les revenus générés par les activités financées. Cependant, il importe de noter que ces projets n'auront un réel impact sur les conditions de vie des populations que s'ils bénéficient à un grand nombre de personnes. Par ailleurs, la réussite de ces programmes passe par l'encadrement des bénéficiaires.

Alors que la politique de retour à la terre est prônée par les autorités ivoiriennes, les problèmes fonciers se multiplient entre les jeunes exploitants et les propriétaires terriens. Dans le département de Bondoukou, on estime que 97 % des terres non mises en valeur sont détenues par des chefs d'exploitation qui sont en fait des chefs de famille. A ce titre, ils ont une autorité totale sur ces terres, de sorte que les jeunes exploitants sont soit condamnés à travailler comme aides-familiaux, soit amenés à migrer.

5. L'élevage à Bondoukou : absence d'un réel dynamisme

L'élevage en Côte-d'Ivoire a connu, depuis les années 1970, de vastes programmes de développement gérés par la SODEPRA – société pour le développement de la production animale –. Ces programmes, bien que coûteux et finalement non rentables, ont néanmoins permis d'augmenter le cheptel national – 750 000 têtes en 1981 contre près de 1,5 millions en 1998. Dans la région du Zanzan, l'intervention SODEPRA s'est limitée à l'élevage de bovins vers Bouna, où les populations sont proches du Burkina Faso et disposent d'un savoir-faire. Les ruraux de Bondoukou n'ont pas, en revanche, bénéficié d'un encadrement et ne pratiquent l'élevage que marginalement.

L'élevage bovin

En 1995, le recensement du cheptel national de bovin comptait 6 466 têtes pour le département de Bondoukou, soit moins de 1 % du cheptel national fort de plus d'un million de têtes. La faiblesse du cheptel bovin local montre le peu d'intérêt que les populations accordent à l'élevage. En 1998, les estimations font état de 7 000 têtes de bovin dans le département.

Si le département compte peu de troupeaux sédentaires, il est néanmoins propice à la transhumance sous différentes formes (a) Bondoukou est une zone de transit pour la plupart des troupeaux en provenance du Burkina et du Ghana et partant en direction du Sud du pays (b) Bondoukou accueille les troupeaux transhumants de la zone de savane, souvent au rythme des conflits intervenant entre les agriculteurs et les éleveurs de la zone de Korhogo (c) la zone est située sur les routes empruntées par les commerçants de bétail.

Ces formes de transhumance posent divers problèmes dont le plus important demeure les dégâts des cultures causés par les troupeaux, sources de conflits entre éleveurs et agriculteurs. En revanche, il n'existe aucune fiscalisation sérieuse sur les flux de bétail traversant la zone.

Dans les années à venir, le cheptel bovin du département devrait pouvoir s'améliorer suite aux programmes d'appui aux éleveurs initiés depuis quelques années – le projet élevage BAD 2, opération clés en main - dans la région du Zanzan et particulièrement dans le département de Bondoukou. Dans le cadre de ces programmes, l'installation de 13 éleveurs de bovins a été financée dans la région pour un montant total de 58 millions.

Esquisse de compte d'exploitation de la filière bovine

La valeur de la production de la filière bovine à Bondoukou est estimée à 680 millions pour l'exercice 1998, le tiers environ de cette production étant autoconsommé. Les charges d'exploitation – vaccination et alimentation – se chiffrent à 10,6 millions, induisant une valeur ajoutée de 670 millions.

Compte d'exploitation de la filière bovine (1998) (milliers de francs CFA)

	Abattage	Lait	Total
Prod. Autocons.	171 083	24 162	195 245
			-
Prod. Vendue	459.368	24 162	483 530
CI			10 590
VAB			668 185
Salaires			14 130
Impôts			211
EBE			458 598

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

Elevage des petits ruminants, porcins

Dans le département de Bondoukou, la grande partie de l'élevage des petits ruminants se fait traditionnellement. En 1993, le recensement national estimait à 59 000 le nombre de petits ruminants dans le département de Bondoukou dont 61,4 % d'ovins et 38,6 % de caprins, soit 5 % du cheptel national et 30 % du cheptel régional.

En 1998, on peut estimer à 68 000 le nombre de petits ruminants dans le département soit 26 % du cheptel du Zanzan. Les programmes de développement de l'élevage sont également intervenus dans ce type d'élevage permettant ainsi à huit promoteurs de s'installer pour un coût total de plus de 31 millions de francs. L'aboutissement des différents projets de vulgarisation de l'élevage devra permettre d'avoir des éleveurs modernes et une importante production animale dans le département.

L'élevage de porcins est très peu développé dans le département de Bondoukou. Selon les sources de l'ANADER, on estime en 1999 à environ 1 118 le nombre de têtes pour 216 éleveurs traditionnels, soit en moyenne 5 bêtes par éleveur.

Volailles

Le département de Bondoukou compte en 1999, quatre élevages de pondeuses d'un effectif de 30 000 têtes. Par ailleurs, on note une forte présence d'éleveurs traditionnels dont le nombre est estimé à 2 777 pour un effectif total de 26 316 têtes de volailles. L'effectif de l'élevage traditionnel de volailles dans le département représente 11 % à peine de l'effectif régional.

La situation frontalière de la ville de Bondoukou fut anciennement un élément majeur de la prospérité locale. Aujourd'hui, la frontière reste encore un vecteur de dynamisme économique local, même si ses avantages ne sont que partiellement exploités. Les populations ivoiriennes et ghanéennes continuent d'entretenir des échanges commerciaux *via* la fréquentation régulière des marchés frontaliers ; nombre de ménages résidant à Bondoukou s'approvisionnent ainsi directement au Ghana en divers biens manufacturés. De plus, la zone frontalière est aussi une espace de transit pour divers produits provenant du Sud de la Côte-d'Ivoire et partant vers le Ghana ; inversement, des biens d'importation ou fabriqués au Ghana, et destinés au marché abidjanais, traversent le département de Bondoukou. La ville est aussi une étape pour un important commerce de bétail provenant du Burkina Faso et partant à destination d'Abidjan, Abengourou, Agnibilékrou, Ebilassokro et Bouaké. On signalera aussi qu'au-delà des flux portant sur les biens de consommation courante qui viennent d'être évoqués, la zone est traversée par un trafic portant sur les métaux précieux, les armes et diverses drogues – les enquêtes n'ont évidemment pas porté sur cette catégorie de produits.

Il n'empêche : la fonction commerciale et transitaire de Bondoukou est fortement affectée par l'état de la voie qui la relie au Ghana, longue de 12 kilomètres. La dégradation de cet axe, très accentuée pendant les saisons des pluies, a fait basculer une partie du transit en faveur des localités de Niablé – dans le département d'Abengourou au sud du Zanzan – et de Noé – dans le département d'Aboisso situé au sud-est du pays –, de sorte que les retombées économiques locales déclinent. Le renforcement des contrôles douaniers au cours de l'année 1998 ont de même contribué au contournement de la région par les commerçants habituels, prompts à trouver d'autres failles frontalières pour poursuivre leurs activités. Il conviendrait de s'interroger, plus généralement, sur l'opportunité d'un desserrement des contraintes réglementaires sur divers produits échangés dans la zone : actuellement, ces contraintes élèvent plus les coûts de transaction et d'accommodement avec les autorités qu'elles ne réduisent les volumes de marchandises commercialisées entre le Ghana et la Côte-d'Ivoire ; de plus, elles limitent les possibilités de prélèvement local, de production de services, de structuration d'un pôle d'activités frontalières.

1. Les marchés du département

On présentera ci-dessous les caractéristiques, la périodicité, le fonctionnement et les aires d'attraction des marchés de la zone, ainsi que la nature et les volumes de marchandises qui y sont échangées ; les enquêtes de terrain, ainsi que les informations collectées auprès des postes de douane, sont ici les sources principales d'information.

Le département de Bondoukou compte 21 marchés importants dont sept frontaliers : Soko, Tambi, Bouroumba, Débango et Sorobango notamment sont des lieux d'échange avec le Ghana et font partie de l'aire d'influence du marché de Bondoukou. Parmi eux, Bouroumba, Débango et Tambi sont aussi d'importants centres de collecte de la variété d'igname « *Kponan* » cultivée dans la zone. Les marchés sont divisés en deux groupes selon leur périodicité, hebdomadaire, bi-hebdomadaire ou quotidienne.

- a) Sur les 21 marchés départementaux, cinq seulement fonctionnent quotidiennement en raison de l'importance de la population des localités dans lesquelles ils sont situés. Certains bourgs implantés à proximité d'axes routiers importants disposent également de marchés dynamiques.
- b) Les marchés périodiques sont surtout ruraux, certains étant hebdomadaires et d'autres se tenant selon des cycles différents. Durant la période de récolte des vivriers soit de septembre à décembre, ces marchés sont fréquentés par les « basculeurs » et collecteurs travaillant pour le compte de marchands Dioula et Koulango le plus souvent basés à Bondoukou.

Les marchés de Bondoukou, Sampa, Sorobango et Yezimala, qui sont les plus importants en taille et en ampleur des transactions, ont des aires d'influence étendues ; ils servent à la fois de lieux d'achat pour les consommateurs finaux, de points de collecte secondaire et de regroupement pour les biens agricoles mis en marché à l'échelon régional, enfin de centres d'approvisionnement pour les colporteurs et commerçants fournissant les villages et petits marchés de la région. Ces marchés à vocation régionale exercent ainsi une influence sur toute la région du Zanzan : tel est le cas de

Bondoukou, où les grossistes en produits vivriers préfinancent la quasi-totalité des collecteurs basés dans le département et une partie de ceux implantés à Bouna, avant de revendre les produits aux détaillants de la ville ou de les exporter vers Abidjan, Bouaké, Abengourou ainsi que vers le Ghana.

2. Les échanges frontaliers

La subdivision douanière de Bondoukou comprend cinq postes frontaliers dont un seul, Soko, est situé dans le département. Les 60 kilomètres de frontière à surveiller, la multitude de pistes, l'extrême ubiquité des populations frontalières ainsi que l'état de la voie principale sont autant d'obstacles que ne peuvent surmonter les 18 agents de douane. Cette situation stimule les échanges clandestins. Toutefois, au regard des données fournies par le poste de Soko sur les trois années, l'exercice 1998 est celui où les recettes ont été en nette baisse suite aux pluies diluviennes qui se sont abattues sur la région et ont dégradé la principale route reliant Bondoukou au Ghana *via* Soko. De plus, le renforcement des contrôles douaniers au cours de ce même exercice a conduit nombre de commerçants à changer de poste d'entrée : le poste le plus sollicité dans la subdivision fut celui de Transua – dans le département de Tanda, au sud de Bondoukou –. Les recettes douanières réalisées sur les flux enregistrés, qui constituent une partie modeste des transactions totales, ont évolué en dents de scie : de 221 millions de francs en 1997, elles sont passées à 156 millions en 1998 puis à 210 millions de francs en 1999.

Recettes douanières du poste de Soko (1997-1999) (millions de francs CFA)

1997	1998	1999
221	156	210

Source: Direction régionale de la douane de Bondoukou

Une première observation se dégage de l'inventaire des véhicules assurant l'acheminement des voyageurs entre Bondoukou et Soko : le transport, dans ces deux localités, est dominé par des véhicules immatriculés au Ghana. En effet, pour échapper aux exigences requises sur le territoire ivoirien afin d'exercer légalement ce type d'activité – vignette, carte grise, patente, assurance, etc. –, les propriétaires ivoiriens immatriculent leurs véhicules au Ghana où les obligations réglementaires sont moins coûteuses. Le degré d'usure des véhicules est élevé – ils ont entre 8 et 18 ans – et leur état général est médiocre en raison du caractère défectueux de la route reliant Bondoukou au Ghana. Cette situation ne permet pas aux transporteurs d'offrir un minimum de confort aux usagers. Officiellement, la capacité de charge de ces véhicules varie, selon le type, de 5 à 18 places ; l'assurance CEDEAO requise pour effectuer les déplacements inter-Etats ne prend du reste en compte que ces capacités maximales en cas d'accidents, lesquels sont d'ailleurs fréquents. Les transporteurs dépassent néanmoins ces capacités, puisque les bâchées prennent sept passagers en moyenne, et les camionnettes en chargent plus de 20. Chaque véhicule effectue deux rotations pendant les jours ordinaires, et huit lors des jours de marché ; au total, la capacité de transport est de 1 500 voyageurs pour les jours de marché.

La fréquence et la régularité des différents marchés frontaliers ont généré la constitution d'un important circuit commercial dont les « monnayeurs » sont des points de passage obligés. Le réseau des monnayeurs est, comme sur la plupart des frontières entre zones monétaires différentes, contrôlé par des opérateurs d'origine nigérienne *Haoussa* et *Djerma*. Ceux-ci sont implantés depuis très longtemps, et perpétuent une activité dont les racines remontent à la période précoloniale ; ils échangeaient alors la manille, monnaie locale, contre des cauris dont la valeur était reconnue au plan régional, voire contre de l'or dont le cours régulait les transactions interrégionales. Ces opérateurs se sont parfaitement adaptés aux évolutions économiques de l'ère coloniale et à celles de l'indépendance. Ils sont désormais les agents locaux d'un important marché de change parallèle à l'intérieur duquel le franc CFA est échangé contre la devise ghanéenne, le taux variant chaque jour et déterminant les volumes et la nature des biens échangés. Sur les dernières années, l'inflation au Ghana a réduit l'effet du différentiel de change, de sorte que l'approvisionnement au Ghana est devenu moins rentable qu'il n'était au début des années 1990. L'originalité de la fixation des prix sur le marché de Sampa réside dans le fait que les vendeurs ghanéens, qui ne maîtrisent pas la parité du franc par rapport au Cedi, ont recours à un circuit d'informateurs qui précisent le taux de change quotidien à partir de 9 heures.

La plupart des monnayeurs résident dans les villages frontaliers où ils exercent ; à Bondoukou, ils sont une quinzaine assis à la gare de Sampa, face à un tableau indiquant les parités du moment. Les monnayeurs ne payent aucune taxe, ni à la Mairie ni à la Direction des impôts, bien que leurs bénéfices mensuels, estimés sur la base des opérations de change observées, pourraient s'établir entre 60 000 et 100 000 francs CFA.

Le transitaire ou commissionnaire en douane assure l'intermédiation entre la douane et la clientèle des opérateurs économiques. Toutefois, il n'intervient que lorsque la marchandise à dédouaner a une valeur estimée supérieure à 300 000 francs CFA. En conséquence, les achats effectués par les particuliers et ceux des petits commerçants locaux ne sont pas de son ressort. Il n'existe qu'une seule société de transit dans le département de Bondoukou qui, basée à Soko, génère une recette annuelle de 25 millions de francs CFA.

L'animation des réseaux d'échange entre Bondoukou et Sampa est assurée par de multiples intervenants de nature différente. On distinguera (a) les grossistes ghanéens important des biens manufacturés de Côte-d'Ivoire ; une vingtaine de ces commerçants, exclusivement Dioula et Nafana, sont installés du côté du Ghana (b) les demi-grossistes, commerçants détaillants et artisans de Bondoukou s'approvisionnant systématiquement au Ghana en vue de revendre dans la ville et le département. Les enquêtes menées auprès des opérateurs du secteur informel permettent d'estimer à 150 le nombre d'intervenants permanents de ce circuit – cf. chapitre « économie populaire ». On doit noter qu'une partie importante de la revente, surtout sur les biens à coût élevé, se fait de porte-à-porte ; elle échappe ainsi aux enquêtes sur les chiffres d'affaires des opérateurs de rue et de marché (c) les ménages de la ville de Bondoukou effectuant des achats pour leur propre consommation.

3. Les produits échangés entre Bondoukou et le Ghana (Sampa)

Les biens importés du Ghana

Dans les relations commerciales que Bondoukou entretient avec le Ghana, plusieurs types de produits font l'objet de transactions. A l'importation, on distinguera (a) les produits agricoles entrant à Bondoukou, dont l'arachide, le gombo, la tomate, l'aubergine et le riz (b) les articles de ménage en aluminium, les textiles et vêtements – pagnes « Kita » et friperie – ainsi que des produits divers tels que les pièces détachées pour automobiles et cycles (c) les produits pétroliers en général, et les carburants en particulier, qui traversent également la frontière ivoirienne pour être écoulés sur le marché de Bondoukou (d) enfin, et selon le taux de change du marché parallèle, une partie du cacao produit au Ghana est évacuée vers la Côte-d'Ivoire qui en valorise mieux l'exportation. Ces deux derniers produits traversent la frontière de manière frauduleuse, soit par contrebande – l'essence, par exemple, est acheminée par jerricans ou dans des réservoirs de grande capacité conçus pour les véhicules en assurant le transport –, soit à partir de déclaratifs erronés – cas du cacao.

Si Bondoukou et sa région sont, au moins en partie, approvisionnés en produits vivriers et biens de consommation courante venant du Ghana, l'essentiel des produits manufacturés entrant sur le territoire ivoirien ne font que transiter dans la zone avant d'être acheminés vers les grands centres urbains de consommation du pays : Abidjan, Bouaké, Daloa, San Pedro pour l'essentiel. Les retombées locales de ce transit sont cependant faibles, tant parce que le contrôle de ces circuits revient à des opérateurs résidant dans ces centres urbains, que parce que la ville de Bondoukou n'est pas équipée pour leur fournir des services : il n'existe pas, par exemple, de gare routière fixe dans la ville.

Diverses marchandises venant du port de Lomé transitent par le marché de Sampa avant d'être importées – friperie et chaussures notamment. Ces biens se retrouvent sur le marché de Bondoukou à un prix de vente deux fois plus élevé que le prix d'achat initial. Le port d'Accra fournit aussi des vêtements qui, soit sont revendus au détail à Bondoukou, soit – et surtout – sont acheminés à Bouaké, Abidjan, San Pedro, Soubré, Sinfra et Oumé. Les commerçants de textile font en moyenne deux voyages mensuels à Accra ou Lomé pour fournir leur clientèle.

Le commerce frauduleux des produits pétroliers en direction de Bondoukou est assuré par une quarantaine d'opérateurs qui, en aval, disposent d'un grand nombre de revendeurs pour écouler la marchandise. A Bondoukou, le commerce d'essence importé en fraude du Ghana est très répandu ; il est d'ailleurs devenu le principal pilier du système de transport urbain de personnes et de marchandises et a permis à une population essentiellement jeune, travaillant comme vendeurs à la sauvette, d'avoir une source de revenu. Les commerçants s'organisent entre eux, ont des correspondants de l'autre côté de la frontière pour acquérir des stocks suffisants, passent des arrangements avec les douaniers pour ne pas payer les droits de douane. Pour écouler les stocks à Bondoukou, un procédé original est pratiqué ; il consiste à équiper le véhicule de deux réservoirs – l'un fonctionnel et l'autre servant de réserve – afin de dissimuler le produit qui est écoulé dans les différents points de ventes. De par son importance dans l'ensemble des flux et en raison de son prix, bien inférieur à celui pratiqué à Bondoukou, l'essence provenant du Ghana représente une part importante du commerce transfrontalier.

Le principal déterminant des flux transfrontaliers d'essence en provenance du Ghana est sans aucun doute, l'énorme écart de prix de part et d'autre de la frontière : le galon, unité de mesure au Ghana, équivaut à quatre litres et coûte 1 000 francs CFA. Les grossistes font de multiples stocks de 60 litres, redistribués par les points de vente qui parsèment la ville. L'approvisionnement s'opère chaque quinzaine à l'épuisement des stocks. Ce sont ainsi plus de 60 000 litres de carburant qui sont écoulés annuellement dans la ville de Bondoukou.

Les produits évacués en direction de Sampa

Les produits agricoles partant en direction du Ghana sont, pour l'essentiel, des vivriers, en particulier des produits maraîchers – le piment, le maïs et l'oignon –, ainsi que des aliments volailles et des noix de cajou provenant du département de Bondoukou. Par ailleurs, les produits manufacturés vendus au Ghana sont, pour la plupart, des biens venant de diverses industries ivoiriennes : huile Dinor, savon BF, etc. S'y ajoutent aussi des produits tels que les perruques, les mèches et les sachets d'emballage. Ces biens manufacturés viennent soit des magasins et dépôts situés à Bondoukou, soit directement des usines d'Abidjan. Dans le premier cas, c'est une partie des produits destinés à la consommation locale qui est ensuite acheminée vers le Ghana.

Les productions de l'usine Blohorn, de Cosmivoire et Trituraf, sont achetées hors taxe pour être exportées sous escorte douanière au Ghana *via* le poste frontière de Soko, à partir d'un certificat de transit délivré aux commerçants. Les marchandises sont ensuite déversées sur le marché frontalier de Sampa, où les détaillants ivoiriens s'approvisionnent à des prix très compétitifs pour ensuite les revendre sur les marchés ivoiriens. Les propriétaires de petits commerces à Bondoukou mobilisent leur famille pour démultiplier les achats par petites quantités qui, une fois passée la douane, constituent des stocks non négligeables revendus sur le marché.

Sous l'effet du taux de change parallèle, l'existence d'écarts entre les prix des produits de rente de part et d'autre de la frontière constitue le principal vecteur des flux frontaliers. Au cours de l'enquête, le produit le plus sensible à ces différentiels de prix était la noix de cajou. En début de récolte, le prix de ce produit est fixé à 75 francs CFA à Bondoukou, et à 125 francs à Sampa. En pleine campagne, quand la demande devient importante, le prix passe à 250 francs à Bondoukou contre 550 francs au Ghana. Les producteurs ivoiriens vendent alors massivement leur récolte au Ghana ; certaines coopératives de producteurs auraient, selon les estimations de la Direction de l'agriculture, convoyé environ 4 500 tonnes de noix de cajou pendant la dernière campagne.

Il est évidemment malaisé de tenter une évaluation des flux commerciaux unissant la ville de Bondoukou et les marchés ghanéens. C'est à titre purement indicatif, et sur la base de la spatialisation des achats et des ventes des opérateurs ayant été enquêtés au cours de l'étude qu'on se risquera à estimer les exportations à 2,6 milliards environ, ce qui représenterait le quart des exportations globales de la commune, tandis que les importations de produits venant du Ghana seraient d'un montant légèrement inférieur.

4. Les échanges entre Bondoukou et son hinterland

Bondoukou entretient un commerce très actif avec les gros bourgs et les marchés de l'aire départementale : Bondoukou, Tambi, Sorobango, Boroumba et Débango. Ces marchés satellites induisent des flux élevés de biens et de personnes entre la ville et les campagnes. Antérieurement,

l'aire d'influence de Bondoukou s'étendait jusqu'à Bouna, les marchands y effectuant la collecte des ignames produites par les Lobi. Mais, depuis une décennie, ces derniers se sont organisés dans de puissantes coopératives, telles que la Cocopragel et l'Univibo, afin d'exporter eux-mêmes leur production vers Abidjan. L'impact récessif sur le grand commerce de Bondoukou a cependant été atténué par la hausse de la production d'ignames « marchandes » dans le département de Bondoukou.

Les produits vivriers – l'igname, mais aussi la tomate « Sodefel », le mil, etc. – dominent les flux de marchandises traversant le département à destination de Bondoukou. La noix de cajou, également centralisée à Bondoukou, est par la suite exportée sur Abidjan ou au Ghana, selon l'arbitrage effectué par les grossistes. La valeur globale des importations de produits de l'hinterland par la ville de Bondoukou a été estimée à près de 2 milliards de francs en 1998. A l'inverse, la quasi-totalité des marchandises vendues par la ville aux consommateurs de l'hinterland est d'origine industrielle ; il s'agit de biens manufacturés de première nécessité, dont la valeur serait légèrement supérieure à 2 milliards de francs.

Les circuits de commercialisation de quelques produits

Les marchés ruraux du département de Bondoukou sont essentiellement des lieux de vente de produits vivriers, principalement fréquentés par les acheteurs et « basculeurs » dépendant de grossistes de Bondoukou. Les ruraux acheminent leurs productions sur ces marchés de proximité se tenant périodiquement, faute de pouvoir les transporter eux-mêmes jusqu'à Bondoukou. Tambi, Sorobango, Tagadi, Dinaoudi, Boroumba et Débango sont les principaux marchés organisés de tomate, d'oignon et d'arachide. On notera que la commune de Bondoukou et ses villages rattachés produisent aussi ces biens alimentaires, mais ne parviennent pas à couvrir totalement les besoins locaux ; la fonction des grossistes est donc d'approvisionner le marché central à partir de la collecte dans les villages ruraux et des achats effectués à Sampa chaque dimanche.

Les acheteurs travaillant pour le compte des grossistes s'approvisionnent aussi directement auprès des producteurs, soit bord champ soit au domicile de ces derniers. Un camion affrété par un ou plusieurs acheteurs suit les sentiers côtoyant les cases. Les biens vendus sont stockés soit devant le domicile du producteur, soit dans la rue principale du village en attendant d'être ramassés pour le marché de Bondoukou.

5. Les produits échangés entre Bondoukou et les autres régions du pays

La circulation des produits agricoles entre les marchés des régions forestières et celui de la ville de Bondoukou est importante. Bondoukou peut être considéré comme un « grenier » pour la zone forestière et Abidjan, tenant d'une part à la forte production d'ignames de première qualité, et d'autre part à l'exportation de tomates Sodefel, de noix de cajou ; sont aussi vendus des produits de l'artisanat local – poteries surtout. Les villes de Bouaké, San Pedro, Gagnoa, Soubré sont également ravitaillées en igname et en produits ghanéens par Bondoukou.

Si les produits manufacturés en provenance du Ghana transitent par Bondoukou pour être acheminés vers le reste de la Côte d'Ivoire, ce sont surtout des vivriers qui sortent du département. Pour l'année 1998, on estime à plus de 4 milliards de francs la valeur totale des biens que Bondoukou envoie au reste du pays ; environ 95 % de ces exportations sont destinées à Abidjan, 3 % à Bouaké et 2 % aux autres régions.

Les produits manufacturés des industries abidjanaises dominent les importations de Bondoukou, ainsi que des produits vivriers tels que la banane plantain, le manioc doux issu de Tanda, les graines de palme. Le riz blanchi en provenance d'Abidjan tient également une place importante dans les importations locales. Au total, plus de 6 milliards de produits divers provenant des autres régions de Côte d'Ivoire sont importés par la ville de Bondoukou, tant pour sa consommation que pour la revente départementale.

Récapitulatif des flux commerciaux de la commune (1998)
(millions de francs CFA)

	Exportation	Importation
Reste du Zanzan	2 091	2 050
Reste de la Côte d'Ivoire	4 322	6 605
Ghana	2 639	2 305
Total	9 052	10 960
Solde commercial	- 1 908	

Source : ENSEA-IR, « Economie locale Bondoukou », 2000

1. Remarques préliminaires sur la méthode. Les chiffres et leur signification

Les données chiffrées et analysées ici renvoient uniquement aux activités économiques de la commune de Bondoukou. Elles sont tirées de la construction d'une matrice de comptabilité sociale ou MCS, dont le tableau ci-dessous présente la version agrégée, le détail de la matrice étant renvoyé en annexe. L'élaboration des comptes répond à un double objectif : (a) d'une part, fournir pour l'exercice 1998 une image cohérente des principales données de production et d'emploi des richesses, cela pour chacun des acteurs principaux de l'économie locale (b) d'autre part, présenter les grandes relations économiques unissant ces acteurs, afin de mesurer leur niveau d'intégration et d'interdépendance ; notons par ailleurs que les relations, une fois quantifiées, sont le moyen de vérifier la cohérence générale des données. Certaines données, enfin, sont spatialisées : les grandeurs de l'économie locale tiennent alors compte de leur origine géographique précise – ville, commune, arrière-pays, région - et de leur destination.

Il convient de distinguer, pour mémoire, trois modes de construction statistique des agrégats exposés ci-dessous :

- a) certains agrégats sont directement fournis par des services statistiques et comptables sur la base d'enregistrements complets ; c'est le cas pour les comptes des administrations déconcentrées, des entreprises du secteur moderne, des établissements bancaires, des diverses institutions d'encadrement ;
- b) d'autres agrégats ont été construits à partir d'enquêtes de terrain : c'est notamment le cas pour la consommation des ménages ou les comptes du secteur informel, obtenus par l'analyse statistique des réponses d'un échantillon de personnes enquêtées ;
- c) enfin, certains agrégats ont été construits à partir d'extrapolations de données tirées d'études récentes ou de sondages effectués auprès de personnes-ressources particulièrement au fait de certains aspects de la vie économique locale.

Il est évident que la fiabilité des données est variable d'un mode de collecte à l'autre, de sorte que des ajustements ont été nécessaires ; de tels ajustements ont été réalisés après confrontation de sources diverses : retour sur le terrain pour complément d'informations ou mobilisation de sources statistiques et documentaires connexes.

Cette synthèse renonce au fastidieux travail d'exposé exhaustif des résultats détaillés dont les utilisateurs du présent document ne pourraient tirer qu'un volume d'informations sans doute considérables mais sans portée opérationnelle. A l'inverse, on se limitera à une présentation des agrégats et flux susceptibles de focaliser l'attention sur les dynamismes et blocages de l'économie locale. L'interprétation des chiffres mobilise des connaissances et observations d'ordre qualitatif, faisant référence aux informations historiques, sociologiques, voire culturelles, telles qu'elles ont pu être collectées sur le terrain ou au cours de la phase documentaire.

Matrice de comptabilité sociale agrégée de la commune de Bondoukou (1998)
(Millions de francs)

	1		2	3	4	6	7	8	9	10	11	12		13	15	16
	Ménages	Informel	Entreprises	Commune	Adm décon	Branches	Produits	Travail	Capital	Accu ména	Accu Entr	Accu Admin	Reste_Ecoloc	RDP	RDM	Total
1 Ménages	791	6 108	1 590		185			4 827					176	847	69	14 595
Informel									6 755							6 755
2 Entreprises									4 079							4 079
3 Commune	81				45	194									10	331
4 Adm déconcentrée	689		269	45		355	156							2 296		3 810
6 Branches							25 665									25 665
7 Produits	12 252			201	2 509	9 454				952	1 368	994	2 091	4 322	2 639	36 782
8 Travail						4 827										4 827
9 Capital						10 834										10 834
10 Accu Ména	270	647											0	24	10	952
11 Accu Entr			472											725	170	1 368
12 Accu Admi				86	908											994
Reste_Ecoloc	54				163		2 050									2 267
13 RDP	407		1 203				6 605									8 215
15 RDM	49		545				2 305									2 899
16 Grand total	14 595	6 755	4 079	331	3 810	25 665	36 782	4 827	10 834	952	1 368	994	2 267	8 215	2 899	124 373

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

2. Les grands comptes locaux

Produit local brut

Le Produit local brut ou PLB de Bondoukou, équivalant à la production de richesses à l'intérieur de la commune – soit la somme des valeurs ajoutées, toutes taxes et droits de douane compris, des entreprises et de l'administration centrale et communale – s'élève à 16 milliards de francs pour l'année 1998. Ainsi l'économie de la commune représenterait 0,2 % du PIB ivoirien pour l'année de référence. Le PLB par tête est estimé, à Bondoukou, à 306 930 francs soit un montant d'ampleur limitée comparée au PIB de la Côte d'Ivoire qui s'élève à 441 000 francs pour 1998. A titre de comparaison, il est très petit par rapport à celui de la commune de San Pedro (840 000 francs par tête en 1996) mais supérieur à celui d'Odienné (277 208 francs par tête en 1998). Il représente les sept dixième (70%) du PLB de la commune de Daloa (438 481 francs par tête en 1997) et près des neuf dixième (88%) de celui de la commune de Korhogo (348 174 francs par tête en 1997).

Répartition sectorielle du Produit local brut de la commune de Bondoukou (1998) (millions de francs CFA)

	Bondoukou	%
Primaire (Agro-pastoral)	2 154	13
Vivrier	1 796	11
Elevage	100	0,6
Anacarde	118	0,7
Autres cultures	140	0,9
Secondaire	3 353	20
Industries	2 554	15,6
BTP	799	4,9
Tertiaire	10 861	66
Commerce	4 788	29
Services	2 550	16
Transport	1 287	8
Administrations	2 237	14
Total	16 369	100
PLB par Tête Bondoukou	306 930	
PLB par Tête Odienné (1998)	277 208	
PLB par Tête Daloa (1997)	438 481	
PLB par Tête Korhogo (1997)	348 174	
PLB par Tête San Pedro	840 000	

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

Une décomposition sectorielle du produit local brut indique avec plus de détail les sources de la création de richesses dans la commune, celles-ci étant fortement concentrées autour des activités tertiaires. Les activités primaire et secondaire contribuent faiblement soit respectivement 13% et 20% de la valeur ajoutée.

Les activités génératrices de revenu dans la commune sont, par ordre d'importance : le commerce (29,3%) ; les activités de production (15,6%) ; les services (15,6%) et l'administration qui représente 13,7% du PLB de la commune. En effet, le commerce est de loin l'activité la plus rémunératrice d'autant plus que Bondoukou est une cité marchande ; son marché, très important, rythme tous les marchés du département. Les activités de transformation sont peu développées et ne concernent que quelques petits points d'activités. L'activité agropastorale est largement dominée par le vivrier avec une valeur ajoutée (VA) de 1,8 milliards de francs soit 83% de la VA du secteur primaire et 11% du

PLB de la commune. Le binôme café – cacao est de moins en moins générateur de revenus dans la zone de la commune et contribue donc faiblement à la création de richesse soit 3% de la VA du secteur primaire. Les populations ont de plus en plus de l'engouement pour la culture de l'anacarde qui, elle, génère 0,6% des richesses de la commune. Le pôle élevage est quant à lui, l'une des activités les moins rémunératrices de ce secteur avec 100 millions de valeur ajoutée soit 0,7% du PLB de la commune.

Valeur ajoutée et emploi dans le secteur non agricole

	VAB (millions FCFA)		EMPLOIS	
	Montant	%	Effectif	%
Moderne	7 068	100	2 078	100
Secondaire	714	10	133	6
Autres industries	363	5	107	5
BTP	351	5	26	1
Tertiaire	6 355	90	1 967	94
Commerce	1 802	26	273	13
Services	1 029	15	124	7
Transport	1 287	18	288	14
Administrations	2 237	32	1 260	60
Informel	7 145	100	7 268	100
Secondaire	2 639	37	1 639	23
Production	2 191	31	1 389	19
BTP	448	6	250	3
Tertiaire	4 507	63	5 629	77
Commerce	2 985	42	3 591	49
Services	1 521	21	2 038	28
Total secteur non agricole	14 214	-	9 368	-

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

L'analyse du secteur non agricole montre que le secteur informel réalise 7,1 milliards de valeur ajoutée et contribue ainsi à 44% à la création de la richesse de la commune. En terme d'emploi, il occupe 7 268 actifs de la commune soit 78% des actifs du secteur non agricole en ne considérant que les emplois qui ont pu être décomptés. En effet, les enquêtes menées auprès des ménages excluent tout recensement des activités faites à domicile, des métiers exercés sans lieu fixe, le colportage notamment, ainsi que les actifs en quête d'emploi. Mais on peut supposer sans risque que tous se situent dans le secteur de l'économie populaire.

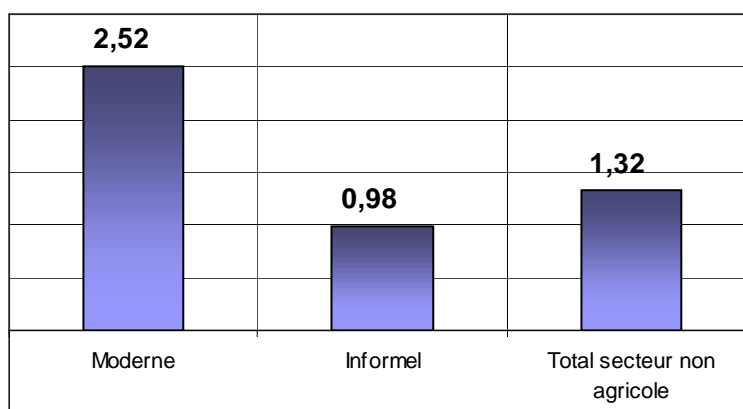
Le secteur moderne et intermédiaire, très peu développé, produit environ 7 milliards de valeur ajoutée dus principalement au tertiaire qui représente 90% de la valeur ajoutée du moderne. L'activité de transformation se limite à la seule scierie de la ville et aux deux boulangeries. Les emplois salariés répertoriés dans le moderne et l'intermédiaire sont estimés à 2 100 emplois dont 60% dans l'administration.

La productivité apparente du travail - rapport valeur ajoutée sur nombre d'actifs - dans les principaux secteurs fait apparaître un écart relativement important entre secteur moderne et secteur informel. A l'intérieur de l'informel, les activités de transformation et le BTP sont doublement plus productifs que le commerce et les services. La productivité est de 1,58 et 1,79 millions par actif respectivement dans

les activités de transformation et le BTP contre 0,83 et 0,75 millions par actif respectivement dans le commerce et les services. La faible productivité du secteur informel appelle à une meilleure structuration du secteur et une formation des opérateurs et employés qui y interviennent.

Dans le secteur moderne, c'est le BTP qui est le plus productif avec 13,5 millions par actif ; il faut remarquer que le BTP est un secteur qui a un faible effectif de permanents, les responsables d'entreprise accroissant leurs effectifs par des tâcherons en cas de besoin. Après le BTP viennent les sous-secteurs services (7,05 millions par actif) et commerce (4,5 millions par actif). La productivité dans les activités de transformation de la commune de Bondoukou est faible et se situe à 3,4 millions par actif ; comparée aux industries de Daloa (6 millions par actif en 1997 pour l'industrie du bois et 38 millions par actif pour les autres), cette industrie est très peu productive.

Productivité apparente du travail
(millions de francs CFA/ actif du secteur)



Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

Investissements dans la commune

Les investissements dans la commune sont estimés à 3,3 milliards pour l'année 1998. Les ménages et le secteur informel y contribuent à hauteur de 952 millions, essentiellement dans les activités informelles. Les entreprises du moderne ont dégagé une capacité d'autofinancement de 472 millions pour un investissement total de 1,4 milliards tandis que l'Etat a contribué à l'investissement pour près de 908 millions. L'effort d'investissement est très limité en ce qui concerne la commune ; elle y a contribué à hauteur de 2,6% soit 86 millions de francs CFA, ce qui est très faible. Au total le financement de l'investissement est assuré à (a) 14,2% par l'autofinancement des entreprises (b) à 23,8% par des apports extérieurs aux entreprises de la commune et l'épargne monétaire directement investie sur place (c) à 27,4% par l'administration (d) à 2,6% par les investissements réalisés par la commune (e) à 29% par les ménages et les acteurs du secteur informel.

Ventilation du produit local brut

Le Produit local brut (PLB) est un bon indicateur de la façon dont la richesse créée est répartie entre les divers acteurs de l'économie urbaine : Etat et communes via les impôts et taxes, salariés, investisseurs locaux ou hors zone. A Bondoukou, la ventilation des quelques 16 milliards de Produit intérieur de l'exercice 1998, présentée de façon schématique dans le tableau suivant, appelle les remarques suivantes :

- a) Les opérateurs indépendants, regroupant ici les petits entrepreneurs du secteur informel urbain et les agriculteurs, récupèrent la plus grande partie de ce produit – soit 54 % du PLB – sous forme de revenu monétaire net ;
- b) La rémunération du travail représente 16,3 % du PLB et se répartit entre les personnels des entreprises et des administrations ;

- c) La rémunération du capital des entreprises sociétaires a été évaluée à 22 % du PLB. La structure productive du secteur moderne et intermédiaire, fortement déterminée par des investissements décidés par des opérateurs non-résidents, conduit en retour à une sortie élevée de valeur ajoutée en direction des grandes localités productives de la Côte d'Ivoire et du reste du monde. Toutefois la commune de Bondoukou a une rémunération du capital qui représente 52% du total ;
- d) les droits d'entrée et de sortie prélevés par l'Etat représentent près de 1% du produit intérieur local tandis que les prélèvements directs au titre des impôts et taxes sur la production locale en représentent 3,4 %, dans lesquels la part de la commune apparaît négligeable - de l'ordre de 1,2 % du PLB ;
- e) L'autofinancement des entreprises exerçant dans le département, de l'ordre de 472 millions, représente 2,9 % du produit local.

Répartition du Produit intérieur local de la commune entre les divers acteurs
(millions de francs CFA)

PIL	→	Opérateurs Indépendants	Impôts et taxes	Auto- financement	Employés	Droits Douane	Capital Moderne
16 367		8 909	550	472	2 674	156	1 702
		↓	↓		↓		↓
		Agri	Etat		Salariés privés	Comm	
		2 154	355		593	1 858	
		Inform.	Commune		Fonctionnaires	RCI	
		6 755	194		2 080	1 203	
						RDM	
						545	

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

Les ressources des ménages

Les revenus distribués au titre de la rémunération du personnel et du travail indépendant constituent le socle des ressources des ménages du département, ceux-ci ayant été évalués à 14,6 milliards pour l'année de référence. Ces ressources se décomposent comme suit :

- a) Les salaires des personnels permanents, soit 2,8 milliards, viennent pour 22 % des entreprises du secteur moderne et des établissements agricoles et du secteur informel urbain, enfin pour 78 % des administrations et de la commune ;
- b) Les revenus des opérateurs indépendants ont été estimés par enquête à un montant proche de 8,9 milliards soit 61 % des ressources des ménages ;
- c) La rémunération du capital des entreprises sociétaires consommée localement a été évaluée à 1,6 milliards, représentant ainsi 10,9% des revenus ;
- d) Deux autres catégories de ressources complètent les revenus des ménages de la ville. La première, très modeste, concerne les prestations versées par la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) s'élevant à 185 millions soit 1,3 % des revenus. La seconde concerne les transferts soit 1,9 milliard.

L'emploi que les ménages font de leurs ressources a été restitué au moyen d'une enquête sur la consommation d'un échantillon de ménage. Les résultats d'ensemble consignés dans le tableau ci-après indiquent que 84% des revenus sont consommés, 1,9% sont épargnés. Le solde est utilisé pour les transferts communautaires dont le montant représente 8,9 % des revenus et pour le paiement des taxes et impôts (5,3%). Le solde net des transferts entre la commune et l'extérieur est largement positif, d'un montant de 581 millions.

Utilisation du revenu des ménages de la commune de Bondoukou
(millions de francs CFA)

Revenu	→				Consommation	Impôts et taxes	Transferts	Epargne
14 595		12 252	770	1 302	270			
		↓	↓	↓				
	Alimentation	5 235	Taxes	81	Commune	791		
	Autre	7 017	Impôt rev	689	Hinterland	54		
					Reste CI	407		
					RDM	49		

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

Les échanges avec le reste du pays et l'étranger

La ville de Bondoukou a affirmé très tôt sa vocation de cité d'échange en jouant à l'époque précoloniale le rôle de centre de transit de produits du Sahel et de la forêt sur la route de l'Ashanti comme sur les routes du Soudan. Pour faire face à l'émergence de nouveaux centres de traite, Bondoukou se spécialisa dans la production de denrées alimentaires, plus spécialement l'igname. La ville est devenue au fil des années un centre relais important dans la commercialisation de l'igname.

La vitalité des activités commerciales de cette cité procède de plusieurs facteurs dont l'influence d'un courant économique traditionnel sur une vaste aire géographique comprenant plusieurs marchés qui gravitent autour de Bondoukou. Le marché de Bondoukou est un marché à vocation régionale et jouant un double rôle d'approvisionnement des marchés ruraux en produits de première nécessité et de principal acheteur des produits vivriers commercialisés sur les autres marchés.

La ville de Bondoukou entretient d'importants échanges avec les pays limitrophes surtout le Ghana. Les échanges sont stimulés par de nombreux facteurs qui sont d'ordre historique, culturel et différentiel de change. Elles font intervenir plusieurs intermédiaires dont les monnayeurs et les transitaires. Ce sont des produits de diverses natures qui sont échangés entre Bondoukou et le Ghana par l'intermédiaire du poste frontalier de Soko. En direction de Bondoukou, on note surtout les produits manufacturés et les produits pétroliers véhiculés de manière frauduleuse ; par contre en direction de Sampa au Ghana, c'est surtout des produits manufacturés et des produits agricoles.

La valeur des biens et services qui circulent dans la commune est évaluée à près de 37 milliards pour l'année 1998. Les consommations intermédiaires d'une valeur de 25 milliards représentent 26% de ces biens et services ; les entrées locales de biens importés du reste de la Côte d'Ivoire d'une valeur de 6,6 milliards en représentent 18%, celles de l'hinterland, 2 milliards en représentent 5,6% ; les marchandises importées des pays étrangers ont une valeur de 2,3 milliards soit 6,3% des biens circulant dans la commune. Par ailleurs, le montant des exportations de la commune vers l'extérieur est de 9 milliards soit 23% en direction de l'hinterland, 47% en direction du reste de la Côte d'Ivoire et 29% en direction des pays étrangers. Il ressort que les échanges de la commune sont plus tournés vers les autres régions de la Côte d'Ivoire que les pays limitrophes. Par ailleurs, le montant total des importations est de 11 milliards.

CHAPITRE 6 - LES MÉNAGES DE LA COMMUNE DE BONDOUKOU. CONDITIONS DE VIE, RESSOURCES ET CONSOMMATION

1. L'emploi

Il ne sera pas proposé ici une structure exhaustive d'emploi de la commune de Bondoukou : comme indiqué à diverses reprises, les inventaires et investigations détaillées n'ont pas pris en compte les activités à domicile, les métiers exercés sans lieu fixe et le colportage. Néanmoins, les données sur lesquelles on s'appuiera proviennent (a) de l'enquête effectuée auprès de 300 ménages, qui comportait un volet précisant les activités principales de chaque membre âgé de plus de six ans (b) des enquêtes par questionnaire menées auprès des divers secteurs d'activité – établissements informels, entreprises modernes et intermédiaires, BTP et administration.

Les activités principales exercées

Les données collectées auprès des unités des divers secteurs d'activité de l'économie urbaine de Bondoukou font apparaître une forte concentration d'emplois dans le secteur informel. Les effectifs répertoriés sont de l'ordre de 7 300, dont 3 400 patrons (47 %) et 3 900 employés divers (53 %). Les postes de travail de l'économie populaire représentent un peu plus de 77 % des emplois comptabilisés hors agriculture, et sont concentrés dans le tertiaire – 77 % des emplois de l'informel –, en particulier dans le petit commerce. On note par ailleurs que la plupart des emplois du secteur sont non salariés : ils concernent, outre les travailleurs indépendants eux-mêmes, des apprentis et aides familiaux.

Le secteur moderne et intermédiaire de Bondoukou procure, pour sa part, près de 2 100 postes de travail soit 23 % du total des emplois répertoriés dans la commune. C'est l'administration qui offre ici le plus de postes avec plus de 60 % des emplois.

Il n'est pas possible d'évaluer avec précision les emplois agricoles dans la commune. Comme dans les autres capitales régionales du pays, la périphérie de Bondoukou et les villages qui y sont rattachés sont cependant à dominante rurale. L'enquête auprès des ménages signale que 9,7 % des actifs interrogés sont des agriculteurs ou éleveurs ; la proportion semble néanmoins sous-estimée, puisque les campements et villages n'ont pas fait partie de l'échantillon. Aussi s'est-on calé sur les données de production agricole dans la commune – cf. chapitre présentant la Matrice (MCS) –, pour en déduire le taux d'emploi soit 18 % ; celui-ci ne prend en compte que les actifs dont l'agriculture est l'activité principale, et exclut une proportion élevée d'actifs pratiquant les travaux des champs de façon secondaire ou saisonnière.

Les résultats de l'enquête auprès des ménages de Bondoukou confirment les conclusions tirées plus haut. Les activités exercées sont essentiellement à caractère commercial : 43 % des actifs occupés travaillent en effet dans ce secteur, en particulier dans la vente de produits alimentaires – fruits, légumes, condiments, etc. (26 %). Les métiers de la couture (6,3 %), de la mécanique (5,8 %), du transport (4,8 %) et les autres services domestiques (6,8 %) forment un deuxième sous-groupe d'activités dominant l'économie populaire. Il convient enfin de souligner la proportion extrêmement limitée de l'emploi artisanal, quel qu'en soit la nature. Ville à fonction marchande et de services, Bondoukou produit très peu de biens non agricoles, ce qui se répercute sur la taille moyenne des unités du secteur informel : les unités artisanales sont en effet celles qui consomment le plus d'emploi, salarié ou non, tandis que le commerce est le premier sous-secteur de l'auto-emploi.

Enfin, l'absence d'entreprises industrielles sur le territoire communal contribue à l'absence relative de postes de travail salariés – ou si l'on préfère à la concentration de ce type d'emploi dans le secteur moderne.

Statut dans l'activité principale

Les données de l'enquête « ménages » indiquent que le statut le plus représenté est celui de travailleur indépendant qui, regroupant 47,8 % des personnes occupées, dépasse de loin les autres statuts professionnels. Le poids des « indépendants » tient certes au fait que l'informel domine l'activité urbaine ; mais il souligne aussi la faible production d'emplois salariés et non salariés dans les petites entreprises de Bondoukou. Les aides familiaux viennent loin derrière les « indépendants » (13,5 %) suivis des apprentis et des travailleurs à la tâche (9,5 %). Les salariés, toutes catégories réunies regroupent 26,1 % des emplois ; mais l'économie populaire n'en génère qu'une proportion tout à fait marginale.

La répartition des travailleurs par statut n'est pas la même pour les hommes et les femmes. En effet, 60,6 % des femmes actives occupées travaillent pour leur propre compte, alors que ce sont 34,4 % des hommes qui se trouvent dans cette situation. De même, 35 % des hommes sont salariés, contre 16,7 % seulement des femmes. L'apprentissage est le fait de garçons, qui représentent 14,6 % des hommes relevant de ce statut tandis que les filles ne sont que 4,6 %.

Répartition de la population occupée par statut selon le sexe

Statut professionnel	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Total	294	307	601	100,0
Salarié (cadre - AM)	19	4	23	3,8
Salarié (qualifié)	25	7	32	5,3
Salarié (non qualifié)	26	19	45	7,5
Temporaire, tâcheron	35	22	57	9,5
Employeur	11	8	19	3,2
Indépendant	101	186	287	47,8
Apprenti	43	14	57	9,5
Aide familial	34	47	81	13,5

Source: ENSEA-IRD «Economie locale Bondoukou », 2000

2. Les revenus des ménages

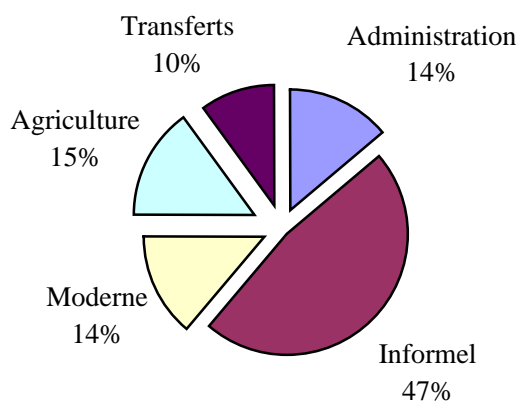
Le revenu annuel de l'ensemble des ménages de Bondoukou est estimé à 14,6 milliards en 1998, soit un revenu mensuel moyen de 105 000 francs environ par ménage – si l'on se réfère aux 11 530 ménages dénombrés lors du recensement de la population de 1998. Le revenu annuel par habitant serait ainsi de 274 000 francs, niveau certes inférieur à la moyenne nationale mais néanmoins légèrement plus élevé que celui des résidents de Korhogo (248 380 francs) et d'Odienné (222 518 francs). Ce résultat mérite quelques commentaires, puisqu'il tend à indiquer que les résidents de Bondoukou, bien que moins producteurs de richesses que ceux de la capitale de la savane ivoirienne, Korhogo, disposent d'un revenu monétaire par tête légèrement plus élevé.

- Une partie importante des revenus des ménages de Bondoukou vient du solde positif des transferts, qui assurent plus de 11 000 francs annuels de ressources à chaque citoyen. Il faut y voir l'intensité des redistributions au sein de collectifs familiaux, qui tournent ici à l'avantage des non migrants. En d'autres termes, la migration de travail – jeunes hommes, filles placées à Abidjan – est un élément central dans la formation des revenus monétaires des familles, ce qui explique sans doute la persistance des stratégies de départ.
- La faiblesse de l'autofinancement – signe d'un dynamisme économique local limité – et de l'exportation des revenus du capital – signe du peu d'attrait qu'exerce la ville sur les opérateurs économiques extérieurs – suffit à replier une proportion élevée du produit local brut sur la rémunération des travailleurs indépendants.
- Le peu d'employés du secteur de l'économie populaire d'une part, l'absence quasi-totale de salariés en son sein d'autre part, enfin le recours systématique à des personnels socialement dépendants de leurs employeurs conduisent à une forte concentration des revenus distribués sur le groupe des travailleurs indépendants.

Globalement, l'économie populaire est le secteur procurant le plus de revenus, notamment aux ménages dont les chefs sont des travailleurs indépendants (47 %), suivi de l'agriculture (15 %), de l'administration (14 %) et du secteur moderne et intermédiaire. Les transferts reçus représentent 10 % des ressources totales des ménages.

Au titre des transferts reçus, soulignons que près de la moitié (847 millions) provient du reste de la Côte-d'Ivoire, hors région du Zanzan. Ceux en provenance de l'étranger sont peu importants et ne représentent que 4 %. Par contre, les transferts intra-communaux sont à l'origine de plus du tiers des transferts totaux. L'importance des transferts internes dans la commune est remarquable, et s'explique par la tradition et culture des peuples de la région – en effet, une femme mariée ne vit pas chez son mari mais plutôt chez ses parents, de sorte que les versements financiers que les maris font aux ménages accueillant leurs épouses ont été comptabilisés comme des transferts internes dans la commune.

Répartition du revenu des ménages par secteur d'activité



Source : ENSEA-IRD, «Economie locale Bondoukou », 2000

Sur les 14,6 milliards de revenus des ménages, 2,8 milliards sont issus de la rémunération du travail. Les salaires des administrations en représentent 71 % alors que celles-ci n'emploient que 1 260 travailleurs : comme dans d'autres villes de l'intérieur, le volant de fonctionnaires forme le noyau dur des catégories sociales moyennes et des consommateurs aisés. L'informel, qui offre plus de 3 600 emplois hors patrons, ne distribue que 125 millions de rémunérations soit moins de 3 000 francs mensuels par tête. Aux migrations massives de jeunes, dont les retombées monétaires contribuent à la préservation des niveaux de vie des ménages citadins, répond la reproduction de la dépendance sociale des jeunes apprentis et aides familiaux résidents – inévitable à un tel niveau de ressources.

Les taux de rémunération les plus élevés sont ceux des administrations et ceux du secteur moderne dans une certaine mesure. Le tableau ci-dessous donne les niveaux de salaire moyen par type d'employé.

Revenu mensuel moyen par secteur et statut (1999)
(francs CFA)

Statut	Secteur d'activité			
	Agriculture	Administration	Informel	Moderne/interm.
Salarié (cadre - AM)		210 263		250 000
Salarié (qualifié)	20 000	56 250	23 333	95 000
Salarié (non qualifié)		157 440	28 720	237 500
Temporaire, tâcheron	21 000	42 500	30 933	50 000
Employeur	225 000		250 000	
Apprenti			2 900	
Aide familial				

Source: ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

3. Les dépenses des ménages

La structure de la consommation finale des ménages de la commune a été saisie à travers l'Enquête budget consommation organisée au cours de l'étude. Il ressort des résultats que les ménages dépenseraient annuellement environ 12,9 milliards de francs CFA, ce qui revient à 242 700 francs CFA de consommation annuelle par habitant. La dépense de consommation par tête est ainsi supérieure à celle d'Odienné (172 300 francs). Cependant, d'importants écarts de niveaux de vie séparent les ménages résidant dans les quartiers de type résidentiel, intermédiaire et populaire.

Le regroupement des quartiers selon leur standing en trois grands ensembles fait ressortir ces disparités. Ainsi, dans les quartiers de type résidentiel tels que Lycée et Kamagaya I, la consommation annuelle par habitant serait de 344 462 francs ; elle s'établirait à 230 823 francs dans les quartiers de moyen standing – Kamagaya I, La-baya, etc. – et à 174 833 francs dans les quartiers les moins aisés – Djiminisso, TP par exemple.

Toutefois, les résultats de l'enquête font apparaître une spécificité forte du modèle local de résidence : il n'y a pas, en effet, de discontinuité sociale tranchée d'un quartier à un autre, sauf en ce qui concerne les habitats des fonctionnaires allochtones. La logique du choix de résidence des populations de Bondoukou accorde une part plus importante qu'ailleurs aux groupements résidentiels fondés sur des appartenances identitaires – culturelles, claniques, etc. Aussi, les différenciations selon le statut social ou professionnel semblent moins marquées dans cette ville, de sorte que les niveaux de consommation exposés ci-dessous par type de quartier font apparaître des écarts types importants au sein de chacun d'entre eux, tandis que d'importantes différences ont été constatées entre des quartiers classés dans le même niveau de résidence.

Coefficients budgétaires des ménages de la commune (1998)
(%)

Poste de dépenses	Bas standing	Moyen standing	Résidentiel	Ensemble
Consommation par tête	174 833	230 823	344 562	242 700
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Alimentation	53,8	45,6	36,3	44,0
Habillement/beauté	9,2	10,1	11,5	10,4
Transports & communication	10,2	12,0	17,6	13,9
Logement, énergie, eau	14,7	15,8	16,2	15,7
Soins de santé	4,6	5,2	8,0	6,2
Loisirs	2,2	3,7	3,7	3,3
Equipements ménagers	1,5	1,9	2,4	2,0
Education	4,0	5,6	4,2	4,6

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

En rapprochant la dépense de consommation par tête des habitants de Bondoukou au seuil de pauvreté fixé par l'Institut National de la Statistique (INS) qui est de 162 800¹ francs de consommation annuelle par habitant pour l'année 1998, on arrive à un niveau de vie moyen situé au-delà du seuil de pauvreté. Néanmoins, on notera dans le tableau ci-dessous que les quartiers populaires ne sont guère éloignés de ce seuil.

Alimentation

L'alimentation est le premier poste de dépense des ménages de la commune de Bondoukou – c'est le cas dans toutes les villes antérieurement étudiées. En valeur absolue, les ménages de la commune de Bondoukou consacrent environ 5,7 milliards à l'alimentation, soit 44 % des dépenses totales de l'année. On observe cependant que dans les quartiers moins fortunés – habitat populaire –, l'alimentation absorbe plus de la moitié des dépenses globales (53,8 %), le taux étant de 45,6 % dans les quartiers de moyen standing et de 36,3 % dans ceux de type résidentiel.

En termes de dépenses – et non de volumes consommés annuellement –, l'alimentation de base est constituée de riz – 1,2 milliards soit 21,5 % des dépenses alimentaires – et de féculents (16,2 %). La viande de bœuf, le poisson et les crustacés qui accompagnent cette alimentation de base représentent ensemble 25 % des dépenses alimentaires. Les autres principales denrées consommées sont les feuilles et légumes (7 %), le pain (5 %) et l'attieké (4 %). Il convient de signaler que l'autoconsommation alimentaire à Bondoukou a été évaluée à 460,3 millions de francs : 8 % du coût des biens alimentaires vient ainsi de la production directe des ménages.

Logement, énergie, eau

Estimés annuellement à plus de 2 milliards, les frais induits par le logement – dépenses de construction, de location et d'énergie domestique inclus –, constituent le deuxième poste de dépense des ménages de la commune de Bondoukou (16 %). Les frais de logement comptent pour 32 % du poste, ce qui génère quelques 700 millions de chiffre d'affaires répartis entre le marché de la construction et la perception de loyers. L'énergie pèse 33,6 % de ce poste, et l'eau pour près de 13 %. Les impôts payés par les ménages représentent, pour leur part, moins de 2 % des dépenses globales notées sur la commune.

Transport et communication

Les dépenses en transport et communications, estimées à 1,8 milliards de francs, constituent le troisième poste du budget consommation des ménages (13 %). Tandis que les populations des quartiers résidentiels consacrent 17,6 % de leur budget à ce poste, soit 58 000 francs par foyer, les ménages des quartiers populaires n'allouent que 17 000 francs annuels de dépenses à ce poste. Les voyages des membres du ménage consomment la majeure partie du budget de ce poste (30,5 %), suivis du carburant pour les véhicules (20,8 %) et de la réparation et l'entretien (20,2 %). Environ 15 % de ce poste sont alloués aux déplacements urbains. La ligne budgétaire téléphone et timbres avec annuellement un peu plus de 250 millions de francs (14 %) représente le dernier poste des dépenses de transport et de consommation.

Habillement et beauté

Le quatrième poste de dépenses des ménages est celui consacré à l'habillement et aux soins de beauté. Ces dépenses, estimées à 1,3 milliards de francs soit 10 % de la consommation totale, font vivre environs 500 travailleurs de l'artisanat du textile – cette branche est la première en terme d'emploi artisanal, hors transformation alimentaire – mais alimente aussi les circuits de commerce et d'approvisionnement frontalier. Ce sont les vêtements de femmes (27 %), soit 363 millions qui occupent la première place de ce poste, suivis des vêtements pour enfants (15,4 %), pour hommes (14,9 %). Les chaussures (11,4 %) et la coiffure (10,7 %) sont enfin les autres rubriques de ce poste.

Education et santé

¹ Ce seuil indique que les populations qui dépensent annuellement moins de 162 800 francs pour leur consommation sont considérées comme pauvre.

Ensemble, ces deux postes englobent 10,8 % (1,4 milliards) du budget dont 6,2 % pour les soins de santé. Pris individuellement, ils comptent parmi ceux qui occupent une place de moindre importance dans le budget de consommation. A ce niveau, on note une nette démarcation entre les populations les plus fortunées et les autres. En effet, les premiers consacrent 8 % de leur budget pour se soigner, soit une dépense par ménage de 23 000 francs annuels ; alors que les autres n'y consacrent que 5 % de leurs dépenses, soit un montant mensuel par tête de l'ordre de 700 francs. Au niveau de ce poste, ce sont les médicaments pharmaceutiques avec 560 millions (70 %) qui occupent la première place, suivis des frais d'hospitalisation (98 millions) très fortement concentrés sur les ménages aisés, tandis que les médicaments traditionnels (4 % des dépenses totales) sont achetés par les familles à niveau de vie modeste. Dans l'ensemble, les dépenses de santé sont estimées à 15 000 francs CFA par tête et par an.

Les dépenses annuelles d'éducation des ménages de la ville sont estimées à 592 millions représentant 4,6 % des dépenses totales. Respectivement 44 % et 32 % de ce montant servent à l'achat des fournitures scolaires et des frais d'inscription. Les tenues scolaires quant à elles en absorbent 13 %. Les dépenses d'éducation représentent 11 000 francs par ménage et par an ; si les ménages aisés et ceux occupant des quartiers intermédiaires ne se distinguent que peu en niveau de dépenses scolaires – 14 400 francs et 13 000 francs annuels respectivement – l'écart apparaît considérable avec les familles pauvres – 6 900 francs annuels –, ce qui éclaire les faibles taux de scolarisation dans la commune, notamment féminine, ainsi que les stratégies familiales menant à la migration des jeunes.

Autres postes

Les postes ci-dessus mentionnés absorbent globalement 94,8 % du budget annuel des ménages à Bondoukou. En d'autres termes, les postes de dépenses relatifs aux loisirs et à l'équipement ne représentent ensemble que 5,2 % des charges annuelles.

La part du budget consacrée au loisir (3,3 %) souligne que les populations de Bondoukou n'ont aucun accès aux divertissements ; journaux, romans, disques et cassettes sont les principaux objets acquis pour les loisirs – 215 millions de dépenses soit 50 % de ce poste. Les jeux et autres divertissements n'en représentent que moins de 5 %. Dans l'ensemble, les dépenses annuelles de loisir sont de l'ordre de 7 900 francs par habitant.

L'équipement est le dernier poste de consommation des ménages de Bondoukou. Ceux-ci ne consacrent que 259 millions soit 3,3 % de leur budget à ce poste.

4. L'environnement urbain

Les dépenses de consommation sont certes une bonne approche pour apprécier le niveau de vie des ménages ; toutefois, d'autres éléments permettent de mieux saisir les conditions de vie au sein de la cité. Il s'agit entre autre du cadre de vie, de l'environnement, de l'état des infrastructures sociales, de l'accès à l'eau potable et à l'électricité. Ces divers éléments seront abordés dans d'autres chapitres, mais il importe de donner un premier aperçu général pour se fixer les idées.

La voirie

Le principal réseau viaire de la ville est constitué de deux principales artères autour desquelles se branchent les voies de desserte des quartiers. L'ensemble du réseau routier communal est constitué de 64,6 km dont 16,7 km de bitume et 48 km de route en terre. A l'occasion du bitumage de l'axe Bondoukou-Bouna, la ville a bénéficié de quelques linéaires de bitume. Toutefois, l'essentiel du goudron a été réalisé entre 1971 et 1984, et les artères de la ville sont dans un état très variable. Le réseau routier est surtout insuffisant dans les quartiers récents, et certaines zones loties disposent de voies difficilement carrossables, notamment les quartiers anciens.

Enlèvement des ordures ménagères

Les ménages de Bondoukou produisent annuellement environ 13 137 tonnes d'ordures dont le ramassage est assuré par trois bennes – dont deux sont vétustes –, une chargeuse et deux motoculteurs. Les fréquentes pannes des camions rendent difficile l'enlèvement de ces déchets. Néanmoins, dans l'ensemble, la Mairie parvient à enlever une partie non négligeable de la production journalière d'ordures.

Eau et électricité

La ville de Bondoukou est approvisionnée en eau potable à partir de six forages, le nombre d'abonnés et de branchements avoisinant respectivement 3 350 et 4 070. Ainsi, le nombre d'habitants par abonné peut être estimé à 15 et le taux de raccordement est de l'ordre de 22 %. Ces branchements couvrent ainsi en eau potable tous les quartiers centraux et ceux de la première couronne, soit un taux de raccordement spatial de 76 %. Par contre, les quartiers périphériques ne sont pas équipés : l'accès à l'eau potable est en conséquence une préoccupation forte des résidents.

En ce qui concerne le réseau électrique, la ville possède un réseau basse tension de 116 km et un réseau moyenne tension de 58 km. Le nombre d'abonnés pour la basse tension est estimé à 4 065 en 1998, soit un ratio de 13 habitants par abonnement. Tous les quartiers anciens sont équipés d'un réseau électrique ; cependant, certains quartiers relativement récents – Route Abéma, Wamo, Zanzan Abeille, Donzosso extension, Route Bouna, Kamagaya extension – ne sont pas encore desservis. Le réseau électrique actuel de la ville de Bondoukou ne permet pas de fournir efficacement le courant de façon continue, de sorte que les coupures sont fréquentes et intempestives.

CHAPITRE 7 - L'ÉCONOMIE POPULAIRE URBAINE DE BONDOUKOU

Ce chapitre s'efforce de répondre aux questions relatives au développement des dynamiques « par le bas », à l'échelle de la commune de Bondoukou. Il vise à évaluer (a) le poids de l'économie populaire urbaine dans l'emploi, dans les revenus, dans la création de richesses, dans les ressources fiscales induites (b) les dynamismes et facteurs de blocage des divers secteurs d'activité et groupes sociaux de l'économie populaire – jeunes, femmes notamment – en soulignant ceux qui nécessitent l'appui des autorités locales (c) la contribution de l'économie populaire aux tâches d'intermédiation entre les villes et les campagnes d'une part, et aux échanges frontaliers d'autre part (d) la contribution actuelle des dispositifs d'appui aux micro et petites entreprises (e) l'intérêt d'une vision municipale de long terme intégrant les spécificités du secteur informel aux plans économique, fiscal et d'aménagement urbain – adaptation de l'espace communal à ce type d'activités.

Au cours de l'étude, les activités productives urbaines ont été classées en trois catégories – économie populaire, secteur moderne, secteur intermédiaire – délimitées selon des critères de taille et de type d'enregistrement fiscal auprès des services municipaux et étatiques. Cette catégorisation, on le sait, n'empêche pas que les entreprises entretiennent des relations entre elles *via* des échanges et des liens de dépendance économique, financière et sociale.

Les faiblesses du système d'information local concernant les opérateurs informels – bases de données insuffisantes, focalisées sur quelques activités répertoriées sans mise à jour régulière – traduit autant des difficultés techniques et d'organisation des services déconcentrés de l'Etat et municipaux, qu'une prise de conscience insuffisante de l'intérêt – au plan fiscal, mais aussi de l'élaboration d'une politique économique locale – de capitaliser et de croiser des données. L'économie populaire est ici traitée à partir des résultats (a) d'un inventaire exhaustif des points d'activités de la ville (b) d'un croisement de données collectées auprès de diverses administrations et (c) d'une enquête représentative des activités de l'économie populaire ainsi dénombrées.

1. Considérations méthodologiques

On exposera ci-dessous les hypothèses ayant servi aux méthodologies d'enquête et au classement des entreprises répertoriées au cours de l'étude. Elles permettront de mieux comprendre le classement des activités utilisé dans ce rapport, et fourniront aux décideurs locaux les outils pour reconduire – voire améliorer – les techniques de comptabilisation des activités présentes dans la commune.

Le classement des activités urbaines

L'économie populaire regroupe les micro et petites activités de commerce, d'artisanat et de service. Il convient de noter que l'économie populaire traitée dans le présent chapitre exclut (a) les activités agro-pastorales menées en ville, dont la production a été évaluée dans le chapitre 3 (b) les petites unités du bâtiment et de la construction, qu'on traitera à part au chapitre suivant en raison de leur spécificité – elles sont difficilement repérables par l'inventaire physique des points d'activités, et entretiennent, *via* la sous-traitance, des relations importantes avec les grandes entreprises (c) les activités exercées à domicile (d) les activités non sédentaires, telles que le colportage, la vente à domicile et les petites activités de transport.

L'exploitation des listings et autres documents administratifs d'enregistrement des entreprises exerçant dans la commune de Bondoukou, complétée par les données des enquêtes de terrain, a permis d'opérer un classement des activités urbaines cohérent d'un point de vue méthodologique et empirique. Ce classement prend en considération deux facteurs : la taille des établissements, le type de fiscalisation et de suivi administratif auquel ils sont soumis. Un premier vaste ensemble qualifié d'« économie populaire » regroupe plus de trois mille points d'activité visibles et fixes, tandis qu'un second ensemble plus réduit est composé de près d'une centaine d'entreprises des secteurs « intermédiaire » et « moderne », largement plus importantes en taille et plus identifiables par l'administration locale.

Les sources d'information mobilisées pour le classement des activités urbaines non agricoles sont les suivantes :

- a) *Un inventaire complet des activités de rue et de marché*, effectué en février 2000. Celui-ci consiste en un dénombrement des « points d'activité » de la ville, à l'exclusion des activités « invisibles » c'est-à-dire localisées au domicile des ménages – sauf si un panneau ou une inscription visible permettait de l'identifier – ou dissimulées, illicites et ambulantes. Chaque point répertorié est caractérisé par sa localisation spatiale, la nature de l'activité, le type de local, le sexe de l'opérateur et le nombre de personnes employées. Sur le marché, l'ensemble des points d'activité fixes ont été inventoriés² ;
- b) *Divers dénombrements nominatifs* d'opérateurs et d'entreprises menés sur les trois dernières années par différentes administrations et organismes locaux ont été mobilisés : Chambre des Métiers, Direction départementale de l'Industrie et du Commerce, Direction départementale du Trésor, Syndicats des commerçants, des transporteurs, associations professionnelles, GVC d'artisans, etc. ;
- c) *Les listings* d'employeurs publics et privés répertoriés en 1998 à la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS), à la Direction départementale des Impôts et au service chargé des recettes municipales.

L'exploitation de ces sources permet de délimiter les trois secteurs institutionnels, à partir de critères croisés relatifs au type de régime d'imposition fiscale, aux effectifs salariés inscrits à la CNPS et à l'enregistrement des établissements sur les listings des administrations de tutelle. Le dénombrement des points d'activité de l'économie populaire est obtenu par retranchement des établissements modernes et intermédiaires – répertoriés *via* le croisement de divers fichiers administratifs et listings d'employeurs. Ainsi identifiée, l'économie populaire urbaine constitue la base d'échantillonnage des établissements à enquêter, proportionnellement à la part de chaque branche d'activité dans le total des activités recensées.

Une enquête approfondie auprès d'un échantillon de 265 petites et micro entreprises, menée en février et mars 2000 à Bondoukou, a permis de constituer une base statistique suffisamment représentative et fiable pour effectuer une extrapolation des comptes d'exploitation à l'échelle de la ville. Des entretiens auprès de personnes ressources, de responsables locaux et d'organismes d'appui aux acteurs de l'économie populaire – groupements professionnels, associations de quartiers, coopératives et GVC – ont par ailleurs permis de traiter des aspects qualitatifs et d'évaluer les dynamiques sociales en œuvre au sein de l'économie populaire.

Les sources d'information mobilisées

Les différents fichiers consultés révèlent certaines des caractéristiques des entreprises présentes dans la ville et le département de Bondoukou.

- a) Le Centre des Impôts dispose pour 1999, d'un fichier de contribuables comportant 625 opérateurs, dont 547 assujettis à l'impôt synthétique (IS), libérateur jusqu'au seuil de 30 millions de chiffre d'affaires, près de 40 opérateurs étant assujettis au régime du bénéfice industriel et commercial (BIC) réel normal, au régime simplifié d'imposition (RSI), au régime des bénéfices non commerciaux tandis qu'une trentaine d'entre eux est assujettie à la patente seule.

² Certains secteurs n'ont pas fait l'objet d'inventaire, tels que l'éducation, la santé, le tourisme, le grand commerce, le transport, le BTP, etc., faisant l'objet d'enquêtes spécifiques.

Dénombrement des contribuables par types d'impôt et par département (1999)

Localité	Patente seule	BIC/RSI	BNC	BIC Réel pers. phys.	Employeurs	IS	Total
Bondoukou	24	11	2	9	2	273	324
Bouna	2	5	1	3	2	109	122
Tanda	3	4	2	4	1	165	179
Total	29	20	5	16	5	547	625

Source : Centre des Impôts de Bondoukou

En 1999, la population fiscale est constituée à 87 % de personnes soumises à l'impôt synthétique (IS), bien que celui-ci représente 25% des recettes fiscales, tandis que l'impôt au régime réel normal ou simplifié représente près d'un tiers des recettes (31 %) et que la patente pèse pour 37 % des recettes.

Impôts et taxes levés par la Direction départementale des Impôts (1999) (francs CFA)

TYPE D'IMPÔTS	Montants 99	%
Total	232 199 615	100
Patente commerces	18 410 306	7.93
Patente transport	62 787 689	27.04
Patente achat produits agricoles	5 380 500	2.31
BIC – BNC - Réel	60 564 569	26.08
BIC-RSI	10 371 867	4.47
TVA Réelle	1 846 253	0.80
TVA RSI	2 848 797	1.23
Taxe abattage	1 150 929	0.50
ITS	7 180 218	3.09
FDFP TA	583 169	0.25
FDFP FPC	1 443 572	0.62
Impôt Synthétique	59 631 746	25.68

Source : Direction départementale des Impôts, Bondoukou

Sur les 625 opérateurs assujettis à l'impôt, les deux-tiers sont des commerçants – soit 486 opérateurs, sans compter les bouchers –, tandis que les activités artisanales sont très peu présentes. Le commerce représente ainsi la principale source de recettes fiscales.

On dénombre par ailleurs 250 commerçants et artisans assujettis à la taxe forfaitaire (TFPCA) dont le montant moyen oscille entre 2 000 et 3 000 francs CFA, dont près d'une centaine située sur le marché. La taxe concerne près de 150 commerçants, une vingtaine de menuisiers, environ 50 tailleurs et couturières. Le montant total de la TFPCA s'élève à 726 500 francs.

Nombre d'opérateurs assujettis aux impôts et taxes par activité professionnelle (1999)

Activité professionnelle	Nb opérateurs
Ensemble	625
Société de transports	7
Pharmacie	5
Boulangerie	2
Huissiers de justice et agences d'assurance	11
Gérant de station service	7
Commerce de marchandises diverses	451
Acheteurs d'anacardes et produits du cru	20
Autres Sociétés commerciales	16
Bouchers	46
Enseignement privé	3
Employeurs	5
Hôtellerie	9
Scieries et loueur de chantiers forestiers	3
Infirmeries privées	1
Entrepreneurs de bâtiment	13
Restaurants	6
Menuiseries Ebénisteries	5
Tailleurs	6
Mécaniciens Garagistes	7
Exploitant de moulins	2

Source : Direction départementale des Impôts, Bondoukou, 1999.

- b) Les fichiers de la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) permettent de mieux identifier les établissements des secteurs moderne et intermédiaire, en distinguant les établissements privés et les services administratifs. On dénombre ainsi 50 entreprises ou administrations privées occupant 176 salariés dans le département, dont huit déclarent 5 salariés et plus – ils sont donc classés dans le « secteur moderne » - et trois déclarent plus de 10 salariés. La grande majorité des employeurs privés sont soumis à une déclaration trimestrielle, en raison de leur petite taille ou du nombre réduit des effectifs déclarés. Le secteur « intermédiaire » rassemble ainsi 42 entreprises inscrites à la CNPS, dont une partie qui ne déclare que partiellement leur effectif à la CNPS. Il est à noter par ailleurs que très peu d'entreprises de BTP se déclarent à la CNPS.

Le croisement des données du Centre des Impôts et de la CNPS de Bondoukou permet de dénombrer un total de 625 établissements privés, dont 575 ne déclarent pas d'employés à la CNPS. On dénombre ainsi huit entreprises dites « modernes », 42 établissements « intermédiaires » et 576 établissements « informels ».

La délimitation des secteurs d'activité telle que précédemment décrite, trouve néanmoins quelques limites en raison de (a) la mise à jour non régulière des listings d'employeurs et le caractère incomplet des informations collectées (b) l'absence de certains opérateurs majeurs dans les listings – transporteurs, grands commerçants, entrepreneurs de bâtiment (c) le « déclassé » de certains opérateurs, dont le chiffre d'affaires ou les effectifs déclarés sont peu représentatifs de l'activité – classement à l'impôt synthétique et non au BIC etc. (d) l'absence d'harmonisation entre les services étatiques et municipaux, qui induit une pression fiscale inégalement répartie et, sans doute, des manques à gagner non négligeables pour la commune³.

³ Certains opérateurs paient la patente municipale et celle de la DDI, d'autres pourraient être assujettis à l'IS mais continuent à payer la patente municipale et vice-versa...

Entreprises déclarées à la CNPS par branche d'activité et effectifs (1999)

Etablissements	Nb.	Effectifs
Adm. priv.	6	11
Commerce	21	70
Agr.	30	87
Production	2	12
Services	10	62
Autres	9	17
Ensemble	50	176

Source : CNPS Bondoukou 1999

2. Nombre de points d'activité de l'économie populaire urbaine, répartition spatiale

Le découpage de la cartographie préélectorale (INS, 1998) a servi de support pour mener à bien l'inventaire systématique des points d'activité des 13 quartiers de la ville, à partir d'une numérotation préalable des îlots. Sur l'ensemble des points d'activité inventoriés, ceux de l'économie populaire sont dénombrés après retranchement des établissements modernes et intermédiaires tels qu'identifiés, comme déjà précisé, par confrontation des listings fiscaux et de la CNPS.

Pour les quartiers, furent inventoriés les points fixes et visibles – les activités à domicile sans enseigne ou inscription visible côté rue, les activités non repérables et ambulantes ont été exclues –, tandis que pour les activités du marché central, furent inventoriés tous les points présents en jour de semaine – le dimanche, jour de grand marché, rassemble en effet des producteurs ruraux et vendeurs occasionnels qui ont été estimés par la suite.

Au total, 3 444 points d'activité appartenant à l'économie populaire ont été inventoriés, soit 2 019 points de rue (58,6 %) et 1 425 points de marché (41,4 %). En moyenne, la densité des activités dans la ville de Bondoukou est comparable à celles trouvées dans diverses villes du pays, notamment de la savane ivoirienne, soit un point pour 15,5 habitants⁴. L'ensemble des points d'activité de quartier est supérieur à celui des points de marché – marché central et marché du soir.

Les activités sont fortement concentrées dans deux quartiers, Djiminisso et Grand marché, qui côtoient le marché central de la ville et réunissent à eux seuls le quart des points d'activité de la ville – et 43 % des activités de rue, bien que ces quartiers ne regroupent que 27 % de la population urbaine. Les quartiers Centre-ville – ou Grande mosquée –, Lycée et Mont-Zanzan, situés à l'Ouest de la ville, regroupent chacun entre 4 % et 7 % des points d'activité, tandis que les autres quartiers sont peu pourvus en activités de rue et de marché – à l'est et au sud notamment. Ainsi, les cinq premiers quartiers regroupent un peu moins des deux-tiers des points d'activité de rue pour 68 % de la population urbaine.

Cette répartition spatiale des activités traduit la forte attraction économique du centre de la ville. Le quartier Hamdalaye compte un point d'activité de rue pour 16 habitants, le quartier Lycée en compte un pour 30, tandis que le quartier Mission Catholique compte un pour 74. Le centre ville abrite en son cœur le grand marché, point névralgique de l'activité communale les jours de semaine, ainsi que de l'ensemble du département le lundi, jour de déplacements importants des opérateurs villageois voisins et des commerçants ghanéens. Le petit marché du soir est trop exigu pour déconcentrer les activités commerciales de la ville.

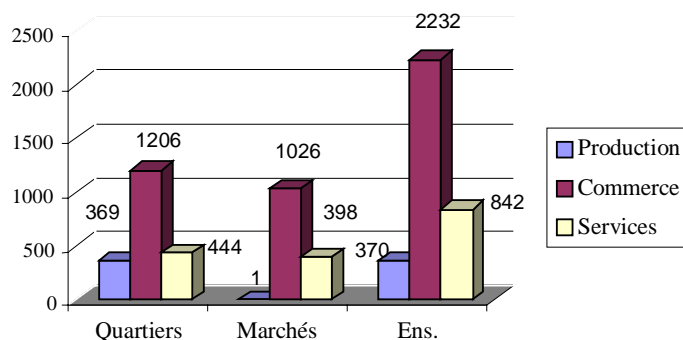
⁴ Par comparaison, la densité des points d'activité est de 13,7 habitants pour la commune d'Odienné, 14,5 habitants pour la commune de Korhogo, de 13 habitants pour Daloa et de 22,7 habitants pour San Pedro.

Points d'activité par quartier, marché et par habitant (1999)

Quartiers/marché	Production	Commerce	Services	Total	%	Pop. 98	Hab / pt
Total	370	2 232	842	3444	100	53 326	15.5
Administratif	19	61	17	97	2.8	3 381	34.9
Centre ville	164	34	53	251	7.3	2 758	11.0
Djiminisso	-	344	121	465	13.5	8 385	18.0
Grand Imam	48	7	21	76	2.2	2 317	30.5
Grand marché/Hamdalaye	1	308	87	396	11.5	6 278	15.9
Kamagaya	32	69	29	130	3.8	7 497	57.7
Labaya	-	41	14	55	1.6	3 567	64.9
Lycée	62	48	35	145	4.2	4 359	30.1
Mission Catholique	43	4	17	64	1.9	4 725	73.8
Mont Zanzan	-	195	35	230	6.7	7 253	31.5
Sorobango TP	-	69	8	77	2.2	2 089	27.1
Stade	-	26	7	33	1.0	717	21.7
Ens. quartiers	369	1 206	444	2 019	58.6	53 326	26.4
Marchés Bkou	1	1026	398	1 425	41.4	-	-

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

Répartition des points d'activité de rue et de marché par secteur d'activité



Les opérateurs occasionnels de marché

Le dénombrement des points d'activité du marché demeure approximatif, puisqu'il s'est effectué un jour de semaine, à la fin du mois d'avril. Or, les données municipales indiquent une fluctuation ou saisonnalité forte des taxes de place, d'une part en raison de l'afflux des vendeurs occasionnels le jour de grand marché et d'autre part en raison des saisons agricoles.

Les recettes de marché réalisées le jour de marché, déduction faite des points fixes inventoriés en jour de semaine, permettent de faire une estimation par solde des points supplémentaires s'ajoutant au nombre habituel de points. Le jour de grand marché permet de réaliser une recette supérieure en moyenne de 21 % aux jours ordinaires, induisant une hausse minimale de 21 % du nombre d'opérateurs « supplémentaires », soit 300 opérateurs. Ainsi, 1 421 points sont habituellement présents chaque jour de semaine, contre 1 725 chaque jour de grand marché⁵. En haute saison,

⁵ En 1999, la recette moyenne journalière avoisine 80 000 francs en jour de semaine et 97 000 francs le dimanche. Ce serait donc les deux-tiers des opérateurs du marché qui s'acquitteraient de leur taxe de marché (100 francs/jour). De ce fait, le nombre des opérateurs « supplémentaires » du dimanche, calculé à partir du surplus de recettes, est certainement sous-évalué – cf. Chapitre Actions et comptes de la municipalité. La Mairie estime le nombre d'opérateurs de marché à 1 830 par jour.

on peut estimer à 2 100 le nombre maximal d'opérateurs, cependant qu'en basse saison, le nombre minimal chuterait à 570.

3. Une économie populaire urbaine principalement commerciale et féminine

Une très faible emprise sur l'espace urbain

Pour 30 % d'entre elles, les activités du marché sont exercées sous un apatam, contre 31 % sur une table mobile et 25 % seulement dans un bâti en dur. Les deux-tiers des activités exercées sous apatam et 57 % de celles exercées sur des tables sont concentrées dans le marché. Les quartiers accueillent quant à eux 60 % des points construits en dur, 85 % de ceux construits semi-dur, mais aussi les deux-tiers des activités exercées à l'air libre – en raison du petit commerce qui représente 52 % des activités de rue et 85 % des activités exercées sans aucune structure⁶.

Points d'activités de rue et de marché et type de local (1999)

	Air libre	Table mobile	Apatam	Bât. semi-dur	Bât. dur	Table fixe	Ensemble
Quartiers	362	721	400	232	285	19	2 019
%	17.93	35.71	19.81	11.49	14.12	0.94	100
Marchés	321	484	180	121	290	29	1 425
%	22.58	33.94	12.62	8.49	20.34	2.03	100
Ensemble	683	1205	580	353	575	48	3 444
%	19.85	34.98	16.84	10.25	16.69	1.39	100

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

Dans l'ensemble, les activités inventoriées sont exercées dans un local à 19 % construit en dur, à 10 % bâti en demi-dur, tandis que les apatams représentent 17 % du type de bâti, les tables mobiles 35 % et les activités exercées à l'air libre 20 %. L'économie populaire se caractérise ainsi par sa faible emprise sur l'espace urbain, près des trois-quarts (72 %) des activités recensées étant exercées hors d'un local fermé, et ce tant pour les activités de rue que de marché.

Points d'activités par secteur et type de local

Local	Production	Commerce	Services	Ens.
A l'air libre	36 (5,3 %)	588 (86,0 %)	59 (8,8 %)	683 (100 %)
Table mobile	33 (2,7 %)	856 (71,0 %)	316 (26,2 %)	1 205 (100 %)
Apatam	76 (13,1 %)	312 (53,8 %)	192 (33,1 %)	580 (100 %)
Bâtiment semi-dur	51 (14,4 %)	208 (58,9 %)	94 (26,6 %)	353 (100 %)
Bâtiment en dur	171 (29,7 %)	228 (39,7 %)	176 (30,6 %)	575 (100 %)
Table fixe	3 (6,3 %)	40 (83,3 %)	5 (10,4 %)	48 (100 %)
Ensemble	370 (10,7 %)	2 232 (64,8 %)	842 (24,5 %)	3 444 (100 %)

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

Le poids relatif du petit commerce explique en partie cette occupation de l'espace à titre précaire ou provisoire – 65 % des opérateurs –, mais aussi la faible dotation en équipement des opérateurs – 40 % des producteurs et 67 % des prestataires de services exercent dans des locaux non fermés.

⁶ Cette proportion devrait nettement se réduire si les activités occasionnelles du jour de marché, le dimanche, sont prises en compte.

La prépondérance du petit commerce

L'économie populaire de Bondoukou se particularise par l'ampleur considérable des activités de petit et micro-commerce, qui représentent 65 % de l'ensemble des points d'activités inventoriés (2 232 points) ; la part est beaucoup plus réduite pour les activités de services – 842 points soit 24,5 % de l'ensemble des points – et extrêmement faible pour les activités productrices – 370 points soit 10,7 % des points répertoriés. Si les activités du marché sont à plus de 72 % commerciales, les activités de rue se caractérisent aussi par la prédominance du micro et petit commerce (60 %) et un essor très modeste des activités de production (18 %) comme des services (22 %). Globalement, le commerce concentre 38 % des emplois, les services 33 % et la production 29 % seulement.

Si les activités de production pèsent peu dans l'ensemble de l'économie informelle, ce sont pourtant elles qui génèrent le plus d'emplois par point d'activité, soit 2,75 postes de travail en moyenne, tandis que les services créent deux fois moins de postes – 1,4 emplois par opérateur –, le petit commerce entraînant six fois moins – 0,6 emploi par commerçant.

L'économie populaire constitue certes le premier pourvoyeur d'emplois dans la ville de Bondoukou, soit un total de 7 018 emplois, chefs d'établissement compris, mais chaque activité ne génère qu'un poste de travail en moyenne, soit 3 574 emplois de salariés, apprentis ou aides familiaux pour 3 444 chefs d'établissement. Autrement dit, le commerce, faiblement créateur de postes de travail, est le secteur clé de l'auto-emploi alors que le secteur des services et plus encore celui de la production comptent peu d'établissements mais génèrent plus d'emplois. D'autre part, si les activités de quartiers représentent 58,6 % de l'ensemble des points inventoriés, elles sont à l'origine de 54 % des emplois créés hors employeurs, soit 1 019 employés dans la production, 834 dans le commerce et 74 dans les services.

Les artisans du textile représentent 33 % des points d'activité de production urbaine, tandis que les artisans du bois en représentent 21 % ; les producteurs et transformateurs des produits agro-alimentaires représentent 34 % des points d'activité. La vente de produits alimentaires représente 60 % des activités commerciales et l'habillement 15 %. Dans les services, la restauration est largement dominante (64 %) tandis que la petite réparation représente 18 % de l'ensemble des points d'activité. L'économie populaire de la ville de Bondoukou est ainsi caractérisée par une extrême concentration des opérateurs sur un petit nombre de métiers, en réponse à une demande urbaine essentiellement tournée vers des produits de base : alimentation, habillement, transport.

Le poids des activités féminines

Les femmes détiennent près des deux-tiers (63,3 %) des activités de l'économie populaire sur la ville de Bondoukou. Elles sont notamment présentes dans le petit commerce où elles dirigent 71 % des points de vente de la ville – mais 52 % de ceux du marché contre 79 % des points de vente de rue –, ce qui traduit une moindre implantation sur le marché central et la précarité, voire la volatilité – et la fréquence des changements – des implantations de rue dirigées par les femmes. Dans les services, les femmes gèrent 71 % des points d'activité. Enfin, leur poids relatif dans le secteur de la production (24 %) n'est pas négligeable, du fait qu'elles dominent dans la transformation alimentaire⁷ (63,5 %) et sont présentes dans la couture (7 %). Les femmes sont majoritaires (80,5 %) dans le commerce alimentaire, la restauration (87 %), la vente du bois et des combustibles (75 %) et des produits cosmétiques (67 %), et sont relativement nombreuses dans la vente de services de santé et de soins de beauté (45 %), ainsi que dans l'habillement (56 %).

Il reste que le poids considérable des femmes dans l'économie populaire urbaine devrait être encore plus important, l'inventaire sous-estimant le nombre de points d'activité à domicile – notamment les activités de transformation agro-alimentaire – et ne prend pas en compte les activités du commerce frontalier avec revente au porte-à-porte de pagnes importés et d'articles manufacturés.

⁷ Dont une partie a certainement échappé à l'inventaire, en raison d'une localisation fréquente des activités de production alimentaire au domicile des opératrices.

4. Les comptes de l'économie populaire

Les comptes d'exploitation des points d'activité de l'économie populaire ont été établis sur la base d'une enquête menée auprès d'un échantillon de 265 petites et micro-entreprises situées dans les divers quartiers de Bondoukou. Cet échantillon, représentant 8 % de l'ensemble des points inventoriés sur la ville, est représentatif des principales branches et sous-branches d'activité ; il constitue une base statistique suffisamment fiable pour extrapoler les comptes sur l'ensemble des points d'activités⁸.

Les principaux agrégats par secteurs d'activité

L'économie populaire de Bondoukou réaliserait un chiffre d'affaires de 23 milliards de francs CFA et une valeur ajoutée de 6,7 milliards après déduction des charges d'exploitation. Elle drainerait 3 574 emplois sans compter les chefs d'établissements, induisant une distribution de 19,2 millions en salaires et autres rémunérations – soit seulement 0,3 % de la valeur ajoutée produite. Les emplois des secteurs de services sont légèrement mieux rémunérés que ceux des activités productives et commerciales.

La productivité dite « apparente » du travail est trois fois plus élevée dans la production que dans le commerce. Par contre, la valeur ajoutée par employé est de 1,9 millions – mais seulement un million si l'on inclut les chefs d'établissement – et atteint 2,2 millions dans le commerce et la production, contre 1,3 millions seulement dans les services.

Comptes de l'économie populaire par secteur d'activité (1998)
(millions de francs CFA)

	Production	Commerce	Services	Ensemble
CA	3691,1	15796,1	4214,6	23701,7
VA (après charges)	2191	2985,2	1521,2	6697,5
Salaires versés	5,6	8,0	5,6	19,2
Impôts et taxes	11,1	128,3	26,7	166,07
Emplois (effectifs)	1019	1359	1196	3574
Investis.	465	45,2	125,1	635,3
EBE	2185,4	2977,2	1515,6	6678,3
Capital (équipement)	570,6	183,4	103,7	857,7
Rémunérations/VA (%)	0,26	0,27	0,37	0,29
I.T./VA (%)	0,51	4,30	1,76	2,48
I.T./Nb unités	0,03	0,06	0,03	0,05
VA/CA (%)	59	19	36	28
VA/ Effectifs	2,2	2,2	1,3	1,9
Nb points d'activité	370	2232	842	3444

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

Le taux de fiscalisation de l'économie populaire est très faible : il serait, toute contribution confondue, de 2,5 % environ de la valeur ajoutée réalisée. Les activités commerciales contribuent aux trois-quarts des entrées fiscales diverses, ce qui résulte mécaniquement du nombre élevé d'activités marchandes dans la ville ; en revanche, chaque point d'activité commerciale verse, en moyenne, 30 000 francs par an d'impôts et de taxes diverses – contre 60 000 francs pour les unités de production. Au total, les impôts et taxes représentent 4,3 % de la valeur ajoutée du petit commerce, 1,7 % de celle des services et seulement 0,5 % dans la production, attestant ainsi d'une fiscalisation inégalement répartie en regard de la production induite par chaque secteur.

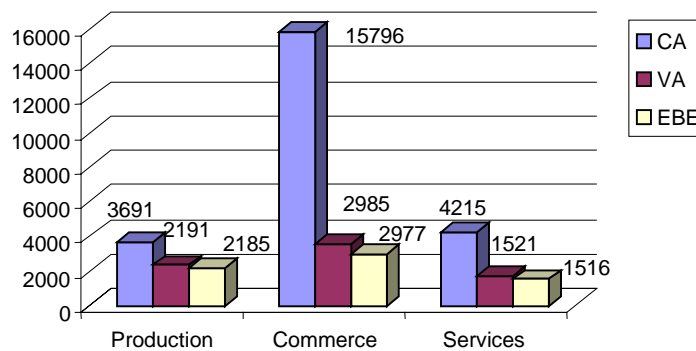
Le poids du petit commerce confère à la ville de Bondoukou son caractère marchand, qui la place au cœur des flux ville-campagnes dans la région du Zanzan, tandis que la dynamique des flux frontaliers réels reste relative – cf. chapitre 4. La prédominance du commerce, et l'absence relative d'activités productrices génératrices d'emplois et porteuses de croissance, sont le résultat de divers facteurs

⁸ Se reporter aux annexes pour les détails méthodologiques.

parmi lesquels on mentionnera (a) la démultiplication des activités « génératrices de revenus » au cours des années de crise économique – il s’agit presque toujours d’activités marchandes (b) de l’absence d’une politique de spécialisation régionale, qui a conduit les opérateurs locaux à se positionner sur le petit commerce (c) sur la faiblesse du tissu de PME et l’absence d’industries susceptibles d’entraîner les activités productives de petite taille.

L’insuffisance des dispositifs d’appui au petit entrepreneuriat, notamment financiers, mais aussi l’absence de débouchés locaux importants en raison de l’insuffisance de la demande locale sovable, ont pour conséquence la multiplication de petites activités à faibles détours productifs, qui induisent de faibles marges – de 1 à 2 millions par opérateur –, une faible accumulation du capital estimé à environ 10 % de la valeur ajoutée de l’économie populaire, de faibles niveaux d’investissement de l’ordre de 8 %.

Répartition des grandeurs comptables par secteur d’activité (milliers Fcfa)



Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

Au regard de ce tableau d’ensemble, il paraît indispensable de concevoir des objectifs de relance de l’économie urbaine locale à moyen et long termes, privilégiant certes les activités marchandes mais aussi les productions locales, dont on a vu qu’elles étaient plus fortement génératrices de revenus et d’emplois. Le soutien des activités féminines, notamment en terme de taille d’affaires, de formation et d’appui aux fonds de roulement, semble aussi nécessaire.

Les principaux comptes par branche d’activité

Les métiers du textile et de l’habillement produisent près de la moitié de la valeur ajoutée des activités de production tandis que la transformation agro-alimentaire en génère près du tiers ; la transformation du bois en produit 18 %. Pour ce qui concerne le commerce, on notera que la vente de produits alimentaire représente à lui seul 40 % de la valeur ajoutée du secteur et que l’habillement en représente 37 %. Enfin, la restauration contribue pour près de la moitié à la valeur de la production de services.

Spatialisation des flux de l’économie populaire

Plus des deux-tiers des établissements (68 %) se fournissent exclusivement en intrants et en marchandises à Bondoukou ou dans le reste du Zanzan. Abidjan constitue néanmoins un lieu annexe ou occasionnel d’approvisionnement pour 17 % des opérateurs de la ville, en particulier pour les petits commerçants. Enfin, environ 6 % des patrons de la ville s’approvisionnent au Ghana ; cette dernière proportion peut sembler faible mais on signalera (a) que la proximité de la frontière est telle que les consommateurs finaux vont directement faire leurs achats à Sampa (b) qu’une partie des intrants et des biens achetés à Bondoukou par les petits patrons de l’informel sont, de fait, importés du Ghana par les grossistes locaux (c) que certains produits, acheminés via des circuits informels, sont sous-estimés à travers une enquête ne prenant pas en compte les activités non sédentaires.

**Lieux d'approvisionnement principal des opérateurs de l'économie populaire
(% d'établissements)**

Secteur	Bondoukou commune	Zanzan	Abidjan	Reste RCI	Ghana	NC
Commerce	58	7	23	3	6	4
Production	55	7	17	0	7	14
Services	78	0	11	1	4	5
Ensemble	63	5	19	2	5	5

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

Les ventes des unités informelles sont essentiellement tournées vers les ménages, cependant que 17 % des opérateurs fournissent des revendeurs et commerçants de la ville de Bondoukou, 13% d'entre eux approvisionnant de plus des revendeurs résidant dans le Zanzan. Les entreprises, administrations et municipalité constituent une part insignifiante de la clientèle de l'économie populaire, de même que les organismes de développement – traduisant des effets de cloisonnement entre l'économie populaire et l'économie moderne, ainsi que la capacité limitée des petits et micro-entrepreneurs à répondre à des demandes importantes.

**Type de clientèle des opérateurs de l'économie populaire
(% d'établissements)**

	Bondoukou	Zanzan	Reste RCI
Particuliers seuls	79	58	9
Revendeurs et commerçants seuls	1	2	2
Part. + Rev. et comm.	16	11	2
Entreprises., Adm. et Municipalité	0	0	0
Org. intern., ONG et Coopératives	0	0	0
Non concernés	3	29	87
Ensemble	100	100	100

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

5. Principales caractéristiques des unités informelles

Les chefs d'établissement

L'enquête auprès des chefs d'établissement de l'économie populaire locale indique :

- que 75 % d'entre eux sont propriétaires de leur entreprise, 20 % sont gérants et 4 % sont en association avec d'autres opérateurs. In fine, 82 % des femmes-patrons sont propriétaires de leur établissement contre 67% des hommes ; les gérants étant à l'inverse plus nombreux chez les hommes (25%) que parmi les femmes (16%). Ce constat doit être pourtant nuancé puisque la taille moyenne des établissements féminins est plus modeste que celle de leurs homologues masculins ;
- que 27 % d'entre eux louent leur local cependant que 50% en sont propriétaires, 22 % ayant accès gratuitement au local. Cette structure particulière révèle l'importance de l'accès à la propriété des locaux professionnels ;
- que près de la moitié des unités enquêtées (44 %) ont entre 3 et 10 ans d'ancienneté, 26 % ayant entre 11 et 30 ans d'ancienneté, et 30% au plus deux ans d'existence. Cette structure révèle d'une part que les créations d'unités sur les deux dernières années ont été importantes, et simultanément que la rotation des points d'activité est forte – bien qu'inférieure à celle notée dans d'autres villes du pays. Le turn over des unités dans le temps s'accompagne pourtant d'une

relative ancienneté des opérateurs dans le métier – les deux-tiers y exercent depuis plus de trois ans et 40% depuis plus de 5 ans – et dans le local professionnel. C'est bien à l'échelle du patron lui-même, et non du point d'activité, que doivent être analysés les parcours d'accumulation et de mobilité : s'il paraît vain d'élaborer des projets d'appui orientés vers les « entreprises » dont la volatilité est forte, il semble en revanche indispensable de soutenir les opérateurs eux-mêmes, du moins ceux dont le potentiel de croissance semble le plus important.

Ancienneté des unités informelles et de leurs opérateurs

Ancienneté	Point d'activité		Patron dans le métier		Patron dans le local	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
6 mois au plus	24	9,3	23	8,9	32	12,4
7 mois à 2 ans	54	20,8	63	24,3	68	26,3
3 à 5 ans	59	22,8	69	26,6	71	27,4
6 à 10 ans	55	21,2	49	18,9	52	20,1
11 à 30 ans	67	25,9	55	21,2	36	13,9
Ensemble	259	100	259	100	259	100

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

Les chefs des unités informelles ont un niveau scolaire faible, et ce quel que soit le secteur d'activité : 20 % d'entre eux ont suivi le cycle primaire et 24 % d'entre eux se sont arrêtés à l'école coranique (20 %) ou à l'école franco-arabe (4 %), tandis que 36 % n'ont pas suivi l'école. Par ailleurs, seulement 23 % d'entre eux ont suivi une formation professionnelle – dont 17 % en apprentissage traditionnel. La majorité des petits patrons est jeune : 58 % d'entre eux ont moins de 31 ans et 24 % ont entre 30 et 40 ans.

La faiblesse du niveau scolaire des chefs des entreprises de l'informel se pose avec plus d'acuité chez les femmes : plus de la moitié de celles-ci – 52% - n'ont aucun niveau scolaire et les quatre cinquième des chefs d'établissements n'ayant aucun niveau scolaire sont des femmes ; Un peu plus de 20% d'entre elles ont le niveau primaire et moins de 9% le niveau secondaire. Il apparaît ainsi que si les femmes sont les plus présentes dans ce secteur, elles sont aussi celles qui sont le plus privées de compétences scolaires, même de base, pour gérer leurs activités en vue de leur assurer une meilleure insertion professionnelle

Dernier niveau scolaire acquis par les chefs d'unités informelles

	Nb unités	%
<i>Formation scolaire</i>		
Aucun	92	35,5
Coranique	51	19,7
Franco-arabe	13	5,0
Primaire	52	20,1%
Second. classique	46	17,8
Second. technique	4	1,5
Supérieur	1	0,4
Ensemble	259	100

	Nb unités	%
<i>Formation professionnelle</i>		
Apprentissage trad.	44	17
Appris sur le tas	194	74,9%
Formation prof. mod.	16	6,2
Autres (stage....)	5	1,9
Ensemble	259	100 %

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

Au regard du niveau scolaire et de la jeunesse des chefs d'établissement informels, il apparaît urgent de multiplier les projets de formation de base et de formation professionnelle – surtout à l'endroit des femmes – afin d'améliorer les performances productives locales.

Dynamiques et structures d'emploi de l'économie informelle locale

L'économie populaire, bien que premier pourvoyeur de postes de travail sur la ville de Bondoukou, favorise surtout l'auto-emploi à travers des activités essentiellement marchandes et de petite taille (cf. supra) ; elle génère peu d'emplois salariés, qui représentent 20 % des travailleurs des unités enquêtées – dont 3 % sont en fait des temporaires – et sont répartis à parts égales dans les trois secteurs. Ce sont les activités commerciales qui utilisent le plus d'aides familiales, alors que plus de la moitié des unités de production et de services mobilisent des apprentis – 57 % et 54 % respectivement. Dans l'ensemble, les trois-quarts des unités interrogées privilégient la mise au travail d'apprentis et d'aides familiales. Les salariés et apprentis sont majoritairement des hommes, le statut d'aide familiale concernant plus les jeunes filles. Ces stratégies de mise au travail induisent d'une part un niveau très faible de revenus distribués au sein de l'économie populaire locale et d'autre part des montants de rémunération unitaire extrêmement restreints.

La structure des statuts professionnels fait apparaître la jeunesse des employés ; la majorité d'entre eux a 25 ans au plus – 21 % ont au plus 15 ans, et 65 % ont entre 16 et 25 ans –, 14 % seulement ayant plus de 25 ans.

Répartition des employés selon le statut et le sexe par secteur d'activité

Statut	Secteur Commerce		Production		Services		Ensemble		Hommes		Femmes	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Salarié permanent	14	19.2 %	9	13.8 %	16	18.0 %	39	17.2 %	26	18.2 %	13	15.5 %
Salarié occasionnel	1	1.4 %	2	3.1 %	3	3.4 %	6	2.6 %	3	2.1 %	3	3.6 %
Employé à la tâche	9	12.3 %	1	1.5 %	1	1.1 %	11	4.8 %	9	6.3 %	2	2.4 %
Apprenti	7	9.6 %	37	56.9 %	48	53.9 %	92	40.5 %	66	46.2 %	26	31.0 %
Aide familiale	41	56.2 %	16	24.6 %	21	23.6 %	78	34.4 %	38	26.6 %	40	47.6 %
Autre	1	1.4 %	0	0 %	0	0 %	1	0.4 %	1	0.7 %	0	0 %
Ensemble	73	100 %	65	100 %	89	100 %	227	100 %	143	100 %	84	100 %

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

Les réseaux sociaux et familiaux constituent les points d'entrée dominants sur le marché du travail, du fait que la main-d'œuvre est majoritairement domestique, et que l'apprentissage traduit souvent des pratiques de confiage et de tutorat : 58 % des employés enquêtés ont des relations de parenté avec le chef d'établissement, 61 % sont recrutés *via* les réseaux familiaux, 16 % le sont par recommandation. Ces formes de mise au travail semblent ainsi écarter les jeunes du système scolaire dès leur jeune âge. Près de 45 % d'entre eux ont suivi l'enseignement des écoles coraniques et franco-arabes – 52 % des jeunes filles interrogées –, notamment dans le commerce, tandis qu'un tiers des employés ont un niveau primaire et que 19% ont fréquenté le secondaire classique.

Le sous-emploi invisible, notable en raison de la faiblesse des rémunérations perçues par les employés, s'accompagne néanmoins d'horaires de travail importants puisque 72 % des employés travaillent plus de huit heures par jour – contre 17 % qui travaillent moins de huit heures – et que les deux-tiers des employés travaillent sept jours sur sept – contre 28 % bénéficiant d'un jour de repos hebdomadaire. Cette forme extensive de mise au travail constitue sans doute une réponse aux faibles gains productifs et à l'instabilité des activités.

In fine, il paraît urgent de mettre en place des programmes de formation des jeunes liant enseignement général, formation technique et apprentissage traditionnel, notamment à l'égard des

jeunes filles, en accompagnant ces programmes de projets d'appui aux petites et micro-entreprises les plus susceptibles de créer des gains de productivité et des emplois qualifiés.

Les perspectives des opérateurs à court et moyen termes

L'évolution récente des activités est jugée favorable par 29 % des opérateurs interrogés, tandis qu'un quart la jugent stable. Près de la moitié des opérateurs (46 %), considère avoir subi une baisse de chiffre d'affaires sur les trois années passées, notamment dans la production.

Evolution récente des activités (Nb. opérateurs et % en ligne)

Secteur	Amélioration		Stabilité		Récession		NC	
Commerce	43	27.4 %	41	26.1 %	72	45.9 %	1	0.6 %
Production	6	20.7 %	8	27.6 %	15	51.7 %	0	0 %
Services	27	37.0 %	14	19.2 %	32	43.8 %	0	0 %
Ensemble	76	29.3 %	63	24.3 %	119	45.9 %	1	0.4 %

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

Les difficultés majeures soulevées par les chefs d'établissement portent sur l'insuffisance en fonds de roulement, la forte concurrence entre opérateurs au sein de l'économie informelle face à un marché étroit, et le manque d'équipement. La concurrence se joue plus entre petites unités : seulement 10 % de celles-ci déclarent être menacées par la production d'entreprises ivoiriennes importantes – bien que 15 % des patrons interrogés se plaignent de la présence de produits importés du Ghana et du Burkina Faso.

6. Une économie populaire dynamique mais sous-encadrée

Les opérateurs de l'économie populaire disposent de structures d'appui locales en nombre très limité. La Chambre régionale des Métiers (CRM) qui devrait constituer la principale structure de représentation n'est pas fonctionnelle à l'heure actuelle. Un seul organisme financier est spécialisé dans le micro-crédit, la Caisse mutuelle d'épargne et de crédit (CMEC), notamment en direction des femmes, des petits commerçants, des petits exploitants agricoles, des OPA et des GVC.

Des initiatives de soutien à caractère non financier sont menées ponctuellement par des organisations internationales, sur des petits projets – construction d'un four pour les potières de Motiamo, etc.

La Chambre régionale des métiers

La CRM de Bondoukou regroupe à ce jour, 383 artisans inscrits sur la région du Zanzan et 132 artisans du département de Bondoukou, soit 10,8 % du total des effectifs estimés. Ces artisans relèvent des sept branches d'activité habituellement encadrées par la Chambre, mais sont situés majoritairement dans le bâtiment, l'électronique et le froid.

Répartition des inscrits par catégorie professionnelle (1999)

Départements	Catégories professionnelles							Ens.	
	Bât.	Métaux Mécanique	Bois	Textile	Hygiène, alim.	Artisanat d'art	Electr. Froid	Inscrits	%
Bondoukou	35	10	15	27	13	7	25	132	34.5
Tanda	30	25	15	27	22	0	6	125	32.6
Bouna	36	22	14	21	28	1	4	126	32.9
Ensemble	101	57	44	75	63	8	35	383	100
% (ensemble)	26.4	14.9	11.5	19.6	16.4	2.1	9.1	100	

Source : CRM Bondoukou

Il reste que les artisans inscrits n'ont pas renouvelé leur adhésion annuelle, et sont peu représentatifs des artisans opérant localement. La Chambre connaît de réelles difficultés dans son fonctionnement courant, dans sa capacité d'action, et surtout dans l'organisation des structures de base. A l'heure actuelle, elle ne jouit d'aucune crédibilité auprès des artisans et a abandonné tout programme d'encadrement de ceux-ci.

L'absence de dynamique par le haut est néanmoins contrecarrée par de multiples initiatives mises en œuvre par la population elle-même. Bondoukou se caractérise en effet par la forte diversité du tissu associatif, constitué de nombreux regroupements de femmes et de jeunes – de quartiers et de villages, par activités agricoles, commerciales et productives –, d'artisans opérant dans des activités traditionnelles ou récentes – forgerons, bijoutiers, fabricantes de savon, etc.

Le renforcement et la multiplication des structures d'appui aux petits opérateurs urbains est une priorité que les autorités locales devraient prendre en compte dans leur projet de gestion locale, en raison du poids économique et social du secteur informel urbain et des opportunités existantes localement. Les activités génératrices d'emplois, notamment de transformation des produits agricoles de la commune et de l'arrière pays – igname, maraîcher, élevage – sont peu encouragées bien que les femmes s'organisent pour développer des cultures communes. Les appuis au petit entrepreneuriat sont très limités, alors que des regroupements ont été observés – savonnerie, poterie, coiffure, couture, gravier, etc. –, qu'il s'agirait de coordonner et de consolider, avec le concours des agences d'aide, mais aussi des sociétés privées locales. De même, les initiatives de groupement des commerçantes sont à encourager afin de consolider le commerce de taille intermédiaire.

CHAPITRE 8 - LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS DANS LA COMMUNE. PRODUCTION D'HABITAT ET D'INFRASTRUCTURES

1. Le marché local du bâtiment

La demande communale d'habitat

La croissance démographique est à l'origine de l'extension urbaine autour des anciennes zones d'habitation. L'accroissement des habitations construites en zone loties et non loties entraînerait une extension de la ville de 41,8 hectares par an au plus⁹, sur la base d'une surface moyenne d'habitat de 90 m², mais de 70 hectares par an sur la base d'une consommation moyenne d'espace par ménage de 150 m² – dans l'hypothèse simple où l'accroissement urbain entraînerait une demande de construction supplémentaire, sans prendre en compte les stratégies communautaires spécifiques.

Populations urbaine et rurale du département de Bondoukou (1988-1998)

	1998	1988	TCAM	Taille moy. mén.
Ville Bkou (communal)	53 326	33 196	4,8 %	5.5 *
Rural (dépt hors ville Bkou)	196 806	142 436	3,3 %	4.4
Ens. Département	250 132	175 632	3,6 %	4.5

Source : Recensement général de la population, 1998 * Enquête Ménages (2000)

La demande d'habitation à Bondoukou est relativement forte et s'exprime par une demande d'accès à la propriété et de sécurisation des zones habitées à titre précaire. La ville s'étend sur les quartiers situés à l'Ouest de la ville (Zanzan) et à l'Est (Sorobango) ainsi qu'au sud de la ville – route d'Abidjan. On dénombre 2025 lots attribués à Zanzan résidentiel en 1998, 372 lots attribués à Sorobango en 1999 – une centaine de lots supplémentaires ont été attribués dans ce dernier quartier à des familles dont les plantations avaient été reprises par la Mairie, par exemple à Zanzan, sur la base d'un lot par hectare de plantation occupé.

La Mairie recouvre difficilement l'ensemble des frais de bornage ; ainsi, sur les 800 lots attribués en 1982 au quartier sud (route d'Abidjan), près de 200 bénéficiaires ne se sont pas acquittés de leur frais de bornage, ce qui a conduit la Mairie à reprendre ces lots. Une politique de reconnaissance des zones d'installation précaire, dans le cadre du plan directeur du BNETD, traduit la volonté de lotissement des quartiers spontanés, et devrait permettre d'y régulariser à terme la population résidente. A Sorobango, 333 installations précaires ont été recensées et 372 lots de taille moyenne ont été attribués – soit 50 lots résidentiels de 1200 m², et 322 lots évolutifs de 600 à 900 m². Les frais de bornage s'élèvent à 120 000 francs pour un lot de 1200 m², à 90 000 francs pour un lot de 900 m² et à 60 000 francs pour un lot de 600 m². Les critères d'attribution aux populations sont liés aux ressources financières de celles-ci.

Il existe une demande de lotissement globalement satisfaite grâce aux efforts fournis par la Mairie. Celle-ci a enregistré 1355 demandes de lots alors qu'elle a attribué 2397 lots sur la période 1998-2000, contre une production totale de 10208 lots depuis 1957 – avec une moyenne de 8 personnes par lot.

Depuis juin 1999, la Préfecture et la Mairie contraignent les résidents à construire dans les trois mois qui suivent la date d'attribution du lot, afin de lutter contre la vente informelle de terrain et d'inciter à la mise en valeur des parcelles. La Direction de la construction et de l'urbanisme doit par ailleurs vérifier le respect des normes de construction et lutter contre la concentration d'habitats précaires sur des parcelles non loties. Un lot résidentiel doit être bâti à hauteur de 60 % de sa surface, tandis qu'un lot évolutif doit l'être à 75 %. Il reste que le coût d'une construction est élevé : il est évalué à

⁹ Dans l'hypothèse où la densification des anciens quartiers serait limitée.

50 000 francs le m² sur un lot résidentiel, à 35 000 francs le m² sur un lot évolutif, et entre 10 et 15 000 francs sur un lot traditionnel – construction en banco et en tôle. Les autorités déplorent néanmoins le faible taux de construction, ce qui souligne l'absence de respect des normes induite par le déficit en installation électrique, en adduction d'eau et en voiries. La Mairie de Bondoukou estime que 30 % des lots attribués ne sont pas bâtis. Le cumul des autorisations de construire depuis 1996 représentent 214 demandes, auxquelles s'ajoutent 300 demandes de magasins dont 120 sont en cours de construction.

Production de lots par quartier (1999)

	Nb. lots	Année
Administratif	70	1957
Labaya	150	1963
Centre-ville	600	1967
Djiminisso	300	1967
Donzosso-ancien	300	1963
Donzosso-extension	800	1982
Hamdalaye	150	1967
Kamagaya	600	1967
Karidioulasso-koura	360	1985
Lycée présidentiel	700	1987
Route Abema	331	1985
Route Abidjan	800	1982
Route Bouna	700	1994
Route Sorobongo-TP	150	1970
Wamo	300	1990
Wamo-extension	200	1993
Mont Zanzan	1000	1987
Zanzan Abeille	300	1982
Zanzan Résidentiel	2025	1998/99
Sorobango Rte et TP	279 (+100)*	1999/2000
Préf. Bondoukou	10208	-

Source : DST Mairie de Bondoukou

* en cours ou prévisionnel

Pour 1998, la demande urbaine d'habitation a été estimée au cours de la présente étude à près de 465 logements supplémentaires sur la base d'un croît démographique urbain de 4,8 % l'an, et de ménages de 5,5 personnes en moyenne – cf. l'enquête « ménages ». Cette demande serait répartie à 7 % d'habitats de type résidentiel, 80 % d'habitats évolutifs, 12 % d'habitats évolutifs traditionnels ou précaires, 1 % d'habitations rurales dans les campements et villages rattachés. Exprimée au coût moyen de la construction pratiqué localement, cette demande annuelle représenterait un marché potentiel de 990 millions de francs, auxquels s'ajoutent les coûts d'accès aux lots attribués, soit 41 millions.

Coût moyen de l'habitat communal (1998) (francs CFA)

	Résidentiel	Evolutif	Evolutif trad.	Villages-Campts
Population 1998	3 733 (7%)	42 661 (80%)	6 399 (12%)	533 (1%)
Coût d'accès terrain (public)	120 000	90 000	60 000	60 000
Prix moyen bâti	7 000 000	2 000 000	500 000	300 000

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

La demande départementale d'habitat hors commune

Sur la base du taux de croissance démographique du milieu rural départemental, et de la taille moyenne des ménages ruraux, le besoin en habitat supplémentaire peut être estimé à 1470, la demande étant répartie en 85 % de bâtis traditionnels – généralement auto-construits par les ruraux –, 10 % d'habitats évolutifs et 5 % d'habitats de type résidentiel. Le marché potentiel de la construction serait d'environ 800 millions, du moins dans l'hypothèse où la totalité du bâti traditionnel serait réalisée par les ruraux eux-mêmes.

La demande potentielle de constructions privées rurales et urbaines peut donc être évaluée à plus d'un milliard de francs dont un peu plus de la moitié émanerait du milieu urbain. L'habitat évolutif représenterait plus de la moitié du montant global de ce marché potentiel (58 %), l'habitat résidentiel 41 % et l'habitat traditionnel 1,2 %.

Marché potentiel de la construction dans le département (1998) (Millions de francs CFA)

	Résidentiel	Evolutif	Bâti traditionnel rural*	Ev. trad. urbain et campements
Nb habitations	105	519	1250	61
Prix moyen du marché	7	2	(0,3)	0,5 et 0,3
Marché potentiel	738	1038	(625)	21

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

* Auto-construction entre parenthèses

2. La filière du bâtiment sur le département de Bondoukou

Le milieu des opérateurs locaux du bâtiment est hétérogène et se compose d'artisans de divers métiers pratiquant plusieurs activités simultanément. Le nombre d'opérateurs est important relativement au volume de la demande. La vive concurrence entre les petits entrepreneurs, les professionnels indépendants et les tâcherons se double de situations de quasi-monopole de quelques grandes unités du bâtiment, localisées hors du département ou de la région et opérant par sous-traitance.

La filière bâtiment regroupe les entrepreneurs du bâtiment au sens strict, les maçons, les plombiers, les carreleurs, les charpentiers, les peintres, vitriers et décorateurs, les électriciens, les fabricants de matériaux de construction, les fournisseurs en sables et graviers, enfin les entrepreneurs qui travaillent à l'occasion pour la filière – menuisiers du bois et du métal, ferrailleurs, etc. Un nombre important de tâcherons (¹⁰) s'ajoute à cet ensemble. Enfin, certains entrepreneurs du bâtiment, de taille intermédiaire en termes de chiffre d'affaires, sont en même temps grands commerçants, transporteurs ou prestataires de services. Plus globalement, la pluriactivité caractérise le secteur du bâtiment, en raison du caractère instable de l'offre et des procédures complexes de passation des marchés.

Une partie des artisans du bâtiment est répertoriée dans les fichiers de la CNPS et du Centre des Impôts. En raison de l'obligation d'inscription à la CNPS pour soumissionner sur des projets de plus de 10 millions de francs – ce seuil était fixé à 15 millions avant 2000 – et de l'obligation d'être fiscalement à jour pour soumissionner à des projets publics, FRAR, FIAU, etc., on dénombre une dizaine d'entrepreneurs déclarant un à deux employés à la CNPS, et une trentaine d'inscrits – dont 17 dossiers « inactifs » – au Centre des Impôts.

Enfin, le répertoire de la Chambre régionale des Métiers (CRM) évalue le nombre d'artisans du bâtiment à seulement 35 artisans sur le département de Bondoukou, et à une centaine sur l'ensemble

¹⁰ Les tâcherons sont de plusieurs catégories : certains sont spécialisés dans un ou plusieurs corps de métiers du bâtiment, d'autres ne sont pas professionnels et sont essentiellement employeurs de main d'œuvre et chefs d'équipe sur les chantiers.

de la région du Zanzan. En l'absence de listings fiables, les artisans ont pu être estimés suite à des entretiens menés auprès des responsables de chaque corps de métiers. Sur l'ensemble du département, près de 250 artisans exerceraient dans les différents métiers du bâtiment, dont 180 se trouveraient sur la commune de Bondoukou, cependant que plus de 150 petits opérateurs occasionnels, intervenants non professionnels et tâcherons de taille modeste opéreraient sur le département. Au total, on évalue à environ 400 le nombre d'opérateurs de la filière bâtiment sur l'ensemble du département.

Répartition des artisans par corps de métiers du bâtiment (1999)

	Bondoukou	Reste Dépt	Ensemble
Ens. filière Bâtiment	180	72	252
Entreprises Générales	40	10	50
Carrelage	10	5	15
Electricité - plomberie	20	10	30
Gros œuvre – Maçonnerie	35	20	55
Charpente Menuiserie Vitrerie	40	10	50
Peinture	10	5	15
Fer bâtiment	20	10	30
Fabricants Matériaux	5	2	7

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

Sur la soixantaine d'artisans du bâtiment enquêtés sur la commune de Bondoukou – soit le quart de l'ensemble des opérateurs estimés dans le département –, 42 % ont entre 3 et 10 ans d'ancienneté, et 52 % ont plus de 10 ans d'expérience. Les jeunes artisans du bâtiment sont minoritaires – 16 % ont moins de 30 ans –, tandis que plus de la moitié (57 %) a plus de 40 ans. Cette structure d'âge révèle la difficulté des jeunes artisans du métier à s'installer sur un marché local contrôlé par des entrepreneurs expérimentés et ayant souvent exercé hors du secteur bâtiment – commerce de matériaux de construction notamment ; certains exercent une autre activité, ce qui leur permet d'opérer dans le bâtiment selon les opportunités du marché et de disposer des fonds nécessaires pour commercer les chantiers. Ainsi, près des trois quarts des artisans interrogés exerçaient une autre activité en parallèle, agricole et commerciale en particulier.

Les artisans du bâtiment sont à 89 % ivoiriens, à 95 % des hommes. La majorité a appris le métier sur le tas (21 %) ou par apprentissage (60 %), et la moitié d'entre eux a suivi un cycle primaire ou secondaire. Enfin, près de 50 % des patrons ne sont pas soumis à l'impôt, tandis que 27 % paient l'impôt synthétique, 11 % la patente et 3 % le réel simplifié. Enfin, 82 % de ces artisans ne jugent pas nécessaire de se déclarer ou de déclarer leurs employés à la CNPS ; il existe en contrepartie un système de prise en charge communautaire d'une main-d'œuvre essentiellement composée d'apprentis et d'aides familiales.

Les entrepreneurs du bâtiment

Une quarantaine d'opérateurs exerce sur la ville de Bondoukou, tandis qu'une dizaine opère sur le reste du département. En raison de la nature du marché local, près de 40 % des patrons du bâtiment traitent des marchés inférieurs à dix millions, avec en moyenne un à deux projets par an ; et près de 20 % d'entre eux n'ont pas été en activité sur les deux dernières années. Les projets FRAR et FIAU constituent l'essentiel des marchés du bâtiment local, tandis que les chantiers privés sont essentiellement issus de la demande d'habitations – qui a recours aux petits opérateurs proposant les tarifs les plus bas, notamment les tâcherons. Les travaux publics et le génie civil sont récupérés en sous-traitance par les opérateurs informels de taille moyenne, et par des entreprises déjà convenablement équipées¹¹. Ces dernières – une dizaine sur l'ensemble du département – ont un

¹¹ Les entrepreneurs intermédiaires se distinguent par le montant des chantiers obtenus, qu'ils font exécuter en sous-traitance à plusieurs petits ou moyens artisans du bâtiment, et non par leur personnel embauché, souvent réduit.

chiffre d'affaires moyen unitaire de 100 à 150 millions, alors que les artisans de taille moyenne génèrent chacun un chiffre d'affaires de 20 à 80 millions. Enfin, les micro et petits entrepreneurs survivent sur des marchés restreints, avec un chiffre d'affaire moyen de 4 à 5 millions.

Le chiffre d'affaires cumulé des artisans et entrepreneurs intermédiaires atteindrait les deux milliards, induisant une valeur ajoutée d'un peu moins de un milliard. Les consommations intermédiaires, achetées sur place par les artisans et sur Abidjan par les entrepreneurs de taille supérieure, représentent près de 50 % du chiffre d'affaires. Les charges de personnel en représentent environ 15 à 20 %, y compris le paiement des tâcherons et ouvriers spécialisés, tandis que le montant des impôts varie selon la taille de l'entreprise : il représenterait de 3 % à 10 % du chiffre d'affaires. Le niveau d'investissement des artisans du bâtiment est faible, le gros outillage étant souvent loué à de grandes sociétés, ou fourni par les donneurs d'ordre lorsqu'il s'agit de chantiers en sous-traitance.

Les électriciens et plombiers

Une vingtaine d'électriciens, plombiers et opérateurs du froid exercent sur la commune de Bondoukou, et une dizaine sur le reste du département. Environ un tiers d'entre eux disposent d'un local professionnel où sont vendus des matériaux. Ces opérateurs génèrent un chiffre d'affaires cumulé de 9 millions sur des chantiers de sous-traitance ou de construction privée ; les consommations intermédiaires sont généralement à la charge du donneur d'ordre, tandis que les frais de personnel s'élèvent à 1,9 millions et les impôts à 0,6 millions.

Autres corps de métier

On distinguera ici (a) les maçons et spécialistes du gros œuvre représentant plus d'une cinquantaine d'opérateurs sur le département ; ils généreraient près de 15 millions de chiffres d'affaires induisant une valeur ajoutée de 7 millions (b) une quinzaine de carreleurs professionnels exerçant sur le département, et réalisant 9 millions de chiffres d'affaires (c) environ 50 menuisiers du bâtiment, vitriers et charpentiers auxquels s'ajoutent des menuisiers et professionnels du bois intervenant occasionnellement sur quelques chantiers. Leur chiffre d'affaires cumulé serait d'environ 20 millions (d) une quinzaine de peintres et décorateurs dont le chiffre d'affaire cumulé serait d'environ 4 millions. (e) une trentaine de ferrailleurs, spécialistes des métaux pour bâtiment et autres professionnels du métal exerçant sur le département et générant un chiffre d'affaires global de 13 millions (f) les fabricants de matériaux de construction – moins d'une dizaine – générant un peu moins de 4 millions par an de chiffre d'affaires.

Comptes par corps de métier de la filière bâtiment sur le département (1998)
(millions de francs CFA)

	Nb entr.	CA	CI	VA	FP	EBE	IT	INV
Entr. Intermédiaires	10	1158	461,2	412	180	232	105	110
Ens. Bâtiment / MiPME	252	764,8	229,8	388,6	128,6	260	29,4	15,6
Ent. Gale Bât.	50	691,5	276,6	352,2	111,9	240,3	27,5	7,9
Peinture	15	4,1	0,0	4,1	1,3	2,8	0,0	0,4
Carrelage	15	9,1	0,0	5,8	4,0	1,8	0,3	1,2
Gros œuvre Bat./Maçonnerie	55	15,0	6,8	7,1	4,6	2,5	0,0	0,4
Charpenterie- Menuiserie - Vitrierie	50	19,7	5,0	13,7	8,2	5,5	0,0	5,5
Électricité - Froid - Plomberie	30	9,0	2,0	5,5	1,9	3,6	0,6	0,2
Fabricants Mat. Constr. *	7	3,6	2,3	1,3	0,0	1,3	0,0	0,0
Ferrallerie – Métaux	30	12,8	7,0	2,9	0,7	2,2	0,9	0,0

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

** Tiré du Chap. Economie Populaire

Les fournisseurs de matériaux et matières premières

Une dizaine de fournisseurs en sables et graviers exercent sur la ville de Bondoukou, dont une partie est composée d'entrepreneurs de bâtiment et de propriétaires de bennes se fournissant directement dans les carrières. Ils dégagent un chiffre d'affaires de près de 50 millions pour une valeur ajoutée de 20 millions, après déduction des consommations intermédiaires – 20 millions – et des frais d'entretien et d'essence – 10 millions –, tandis que les frais de personnel atteignent 2,4 millions. Enfin, les prélèvements routiers, et les versements faits à la Direction des mines et à la Mairie seraient de 1,2 million.

La fourniture de matériaux de construction est assurée (a) par la Commerciale du Nord de la Côte-d'Ivoire (CNCI), qui occupe près d'un tiers du marché, (b) par quelques commerçants de taille intermédiaire – Redda, Mahaman, Sylla – qui occupent un autre tiers du marché (c) enfin par des circuits de commerçants, de transporteurs et de particuliers s'approvisionnant sur Abidjan à moindre coût.

L'agrégation des comptes des opérateurs du bâtiment laisse apparaître un chiffre d'affaires cumulé de 1,9 milliards et une valeur ajoutée induite de 0,8 milliard. L'excédent brut d'exploitation est évalué à un demi-milliard, le revenu moyen par opérateur étant ainsi de 1,8 millions par an en moyenne – hors investissements. Les deux-tiers du chiffre d'affaires de la filière bâtiment sont aux mains d'entrepreneurs localisés à Bondoukou, mais ayant des chantiers sur l'ensemble du département. Les entrepreneurs de taille intermédiaire capteraient plus de la moitié du marché local de la construction. Les tâcherons et intervenants occasionnels estimés à près de 150 opérateurs, dont la moitié est installée hors de la commune de Bondoukou, produiraient un chiffre d'affaires de 465 millions, soit 16 % du marché local – cf. infra.

3. Le secteur des travaux publics dans le département

Les travaux de la Mairie

La Mairie de Bondoukou finance différents projets de construction exécutés sur un ou deux ans, d'une part sur fonds propres soit 53,2 millions en 1998-1999, et d'autre part sur une participation aux projets FIAU de 18 % – soit une contribution de 20 millions sur un total de 110 millions en 1998-1999.

Les FIAU et les FRAR

Les projets FIAU s'élèvent à un montant global de 110 millions en 1998 pour l'ensemble du département, tandis que les projets FRAR s'élèvent à un montant global de 473 millions.

Les travaux de la DRCU

La DRCU, qui est chargée de la gestion du domaine urbain et du patrimoine immobilier de l'Etat, contrôle l'exécution des travaux financés par l'Etat et par des organismes d'aide. Ceux-ci représentent près de 895 millions sur la région du Zanzan, dont 487 millions de travaux achevés en 1999. Sur le département de Bondoukou, les travaux exécutés et achevés en 1999 représentent 329 millions, la grande majorité étant localisée dans la commune de Bondoukou.

Les projets de travaux publics se sont ralentis, en raison notamment de la privatisation des TP, la Direction régionale des TP n'effectuant plus qu'un contrôle sur les travaux exécutés par des entreprises extérieures. Les entreprises de taille intermédiaire étant peu dotées en équipement et engins lourds, passent par des procédures longues et coûteuses de location des équipements et sont concurrencées par des entreprises localisées sur Abidjan, qui exécutent la plupart des travaux : entretien routier et des voiries, ouvrages d'art, ouverture de routes et lotissements. Enfin, le programme de développement rural du Zanzan (PDRZ) se charge aussi d'ouverture de pistes et de travaux routiers.

En résumé, pour les projets programmés pour 1998 et réalisés sur 1998-99, la Mairie finance 53,2 millions de travaux sur fonds propres, les projets FIAU et FRAR s'élèvent à environ 583 millions,

tandis que les travaux de la DRCU atteignent 329 millions. Les marchés des Travaux publics et des autres projets tels que le PDRZ s'élèveraient quant à eux à environ 125 millions pour la même période.

Globalement, l'ensemble des projets représenterait près de 1,1 milliard exécutés à moitié par des entrepreneurs locaux, et l'autre moitié par des entreprises modernes dont le siège est à Abidjan. Les travaux réalisés concernent à 15 % la commune de Bondoukou et à 85 % le reste du département.

4. Les comptes agrégés des opérateurs de la filière BTP

L'agrégation des comptes conduit à estimer le chiffre d'affaires de l'aval de la filière BTP à 3,1 milliards pour une valeur ajoutée de 1,6 milliard. A l'amont, les fournisseurs génèrent un chiffre d'affaires de 1,5 milliard.

Schéma récapitulatif des opérateurs et circuits de la filière locale du BTP (millions de francs CFA)

Fournisseurs de matériaux de construction

	Sociétés	Ets . Intermédiaires	Autres circuits	Sables/gravier	Ensembl e
CA	500	522	714*	50	1786

*Obtenu par solde



Entrepreneurs modernes, intermédiaires et artisans du BTP

	Ets. Modernes TP	Entr. Interm.	Artisans / MiPE	Autres*	Particuliers* *	Ensembl e
CI	260	461	230	210	625	1786
CA	500	1158	765	465	625	3513

* Tâcherons (estimations) **Auto-construction



Demande de construction et de travaux publics (département Bkou)

	Demande d'habitat dépt			FIAU / Mairie Bkou	DRCU	FRAR	Autres (Mairies, PDRZ, TP, ...)**
	Rés.	Év.	Autres*				
CA	738	1038	646	163	329	473	126

* dont 463 en habitat traditionnel rural **Obtenu par solde

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

La demande potentielle d'habitations familiales représenterait la moitié du marché global de la construction et des travaux publics, si l'on exclut l'auto-production – ici, limité à l'habitat traditionnel rural –, soit un montant de près de 1,8 milliards. La demande publique (projets FRAR, FIAU, Mairie, État, organismes internationaux, etc.) serait de près de 1,1 milliards sur l'ensemble du département.

Comptes des acteurs de la filière BTP sur le département (1998)
(millions de francs CFA)

	Nb. Opé.	CA	CI	VA	FP	I et T	EBE	Inv.
Ens. Filière BTP avec auto-contr.	404	3513	1786	1461	436	184	1005	183
Ens. Filière BTP hors auto-contr.	354	2888	1251	1461	436	184	1005	183
Entr. Mod. TP	2	500	260	155	75	50	80	52
Entr. Intermédiaires	10	1158	461.2	412	180	105	232	110
Artisans - MiPME	252	764.8	229.8	388,6	128.6	29.4	260	15.6
Autres	150	465	210	255	52	0	165	5
Auto-production habitat	-	625	625	-	-	-	-	-

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

5. Les facteurs de blocage de l'entrepreneuriat local du BTP

Les grandes et moyennes entreprises qui traitent la plupart des chantiers importants travaillent à 90 % avec l'Etat, les Mairies, les FRAR et FIAU et les projets de développement, et à 10 % avec les particuliers. Ils sous-traitent une partie des travaux à des entrepreneurs spécialisés et louent le gros outillage à d'autres entrepreneurs. A cette concurrence « par le haut » qui réduit la part de marché des artisans du bâtiment, s'ajoute une concurrence « par le bas » des petits tâcherons et non professionnels auxquels recourent les particuliers pour la construction d'habitat

Les artisans du bâtiment de petite et moyenne taille sont confrontés à plusieurs difficultés, qu'on listera ci-dessous :

- a) Face à une capacité financière faible, le crédit fait défaut alors que l'obtention d'un marché suppose une avance de frais relativement importante – caution, avances pour l'exécution des travaux ; les crédits CMEC sont encore peu distribués relativement aux besoins exprimés. De même, l'absence d'équipement, liée à la faible capacité financière des opérateurs, conduit à perdre des marchés intéressants. Enfin, les retards de paiement sur les chantiers publics accroissent les dettes des artisans auprès des fournisseurs locaux ;
- b) La concurrence de certains entrepreneurs qui récupèrent des chantiers via des réseaux de clientélisme, à travers un clivage socio-politique assez marqué dans la ville de Bondoukou, est largement évoqué par les artisans du bâtiment ;
- c) Un manque d'organisation des artisans : l'absence de structure représentative des artisans locaux, et le peu d'organisation des artisans eux-mêmes – absence de syndicat actif des opérateurs du bâtiment, non représentativité de la Chambre des métiers – est un handicap majeur.

Il apparaît nécessaire de susciter le regroupement des opérateurs du bâtiment, en association professionnelle capable d'une part de se faire entendre des autorités étatiques et municipales, d'autre part de se constituer en centrale d'achat et en opérateurs collectifs lors d'appels d'offre importants. De même, la mise en place d'un syndicat du bâtiment pourrait opérer un contrôle sur les procédures de passation des marchés locaux, à partir de règles communes et acceptées par les membres.

CHAPITRE 9 - LE SECTEUR MODERNE ET INTERMÉDIAIRE À BONDOUKOU

Le secteur des entreprises dites « modernes » - au sens de la présente étude, et selon les critères exposés au chapitre 7 - se compose d'une industrie locale de bois, de diverses succursales de compagnies de prestation de services - CIE, SODECI, CI-Telcom, SODEXAM, LONACI, la Poste de Côte d'Ivoire, SGBCI, BICICI -, de représentations de chaînes de distribution telles que CDCI et Cotivoirienne d'équipement, de sept compagnies d'assurances représentées par des agences locales dont Alliance Africaine, SIDAM, OCACI, COLIN - la présence importante d'agences d'assurance est le reflet du dynamisme du secteur transport de la ville. Enfin, on dénombre deux hôtels de bon standing - Marhaba, Amoikro. Au total, le secteur moderne est dominé par des activités de service accompagnant habituellement la croissance urbaine ; la production manufacturière et la transformation y sont presque inexistantes.

Le secteur « intermédiaire » est pour sa part composé de rares unités de production de taille moyenne - boulangeries - d'établissements de restauration, de bureautique, d'assistance juridique et de transport. Dans cette dernière branche, trois entreprises de taille moyenne - BST, STB et MTSO -, ainsi que plusieurs minicars, se partagent le trafic interurbain et desservent Abidjan, Bouaké et les sous-préfectures environnantes. La ville compte aussi plus d'une centaine de taxis et « taxi-brousse » effectuant du transport intra-urbain ou ralliant les localités voisines. Le commerce est aussi présent suite à l'implantation de sociétés de traite anacardière. La ville compte enfin des pharmacies et des stations services.

Les enquêtes de terrain ont permis de collecter des informations comptables et financières sur l'ensemble des établissements, et une quarantaine de responsables d'entreprises ont pu être interrogés sur des aspects plus qualitatifs de leur activité. Un premier constat s'impose : plus de la moitié des entreprises exercent dans le service, et plus du tiers dans le commerce et le transport. La transformation représente moins de 10 % de l'effectif des entreprises locales.

Sur les 39 entreprises enquêtées, trois ont un capital entièrement détenu par des non ivoiriens ; il s'agit alors d'entreprises individuelles. Par ailleurs, la moitié des entreprises ont leur siège à Bondoukou, le reste étant des succursales ou agences des grandes entreprises abidjanaises. Moins d'un quart de ces entreprises ont été installées après la dévaluation ; le reste des unités est implanté depuis longtemps - plus de 60 % des entreprises enquêtées ont plus de 10 ans d'ancienneté. La moitié des établissements est concentrée dans le centre ville et ses environs - 31 % au quartier central, 28 % dans les quartiers de la première ceinture. Ce paysage traduit le fait que l'extension de la ville n'ait pas mené au redéploiement spatial d'une armature économique conçue à la période coloniale.

Force est de reconnaître que le commerce et le transport sont bien les deux secteurs qui tirent l'économie de Bondoukou. Encore la proximité de la frontière ghanéenne, et surtout la tradition d'échange frontalier entre les deux pays, ne sont que peu valorisées par ce type d'établissements, et pourraient être renforcées par l'implantation d'un marché frontalier pour que la municipalité et les populations profitent au mieux des transactions.

L'ensemble du secteur formel - hors administration et BTP - a dégagé un chiffre d'affaires de plus de 19 milliards, pour près de 4 milliards de valeur ajoutée en 1998, l'emploi se situant autour de 650 actifs permanents. Cette contribution limitée à la richesse locale, de l'ordre de 25 %, est essentiellement due aux activités de transport et de commerce : plus des deux tiers de la valeur ajoutée globale en sont issus. C'est encore ces deux secteurs qui ont la plus forte contribution à la création d'emploi, soit 70 %.

1. Le secteur de la production et des services

L'activité de transformation locale se limite à une scierie et à deux boulangeries. La première a été créée en 1972 par un natif de Bondoukou. Elle exploite un périmètre forestier situé entre Tanda et Bondoukou ville. L'entreprise projette d'installer une chaîne de déroulage en vue de l'immense réserve de baobab dont elle dispose. L'obstacle majeur actuel est le financement du projet, qui pourrait

employer plus de 300 personnes. L'entreprise collabore par ailleurs depuis quatre ans avec une société d'Abengourou pour le reboisement en teck. L'exploitation de la scierie a fourni 1 200 m³ de bois en 1998 ; d'une année sur l'autre, la production est erratique eu égard aux fréquentes pénuries de bois.

Compte des secteurs production et service (1998) *
(millions de francs CFA)

Type activité	Nb.	CA	VA	Salaire	Impôts et Taxes	EBE	Emploi	VA/Empl
Total	20	2 144.8	901.1	144.8	80.6	675.9	231	3.9
- Production	5	1 340.2	362.7	73.9	62.2	226.8	107	3.4
Scierie	1	630.5	152.8	37.5	55.7	59.7	23	6.6
Divers	4	709.7	209.9	36.4	6.5	167.1	84	2.5
- Services	15	804.6	538.4	70.9	18.4	449.1	124	4.34
Succursales	5	707.2	472.1	37.2	9.7	425.2	50	9.4
Divers	10	97.4	66.3	33.7	8.7	23.9	74	0.9

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou » (2000)

* Hors assurances et banques

Ces deux secteurs pourvoient 38 % de l'emploi total du secteur sous revue. Pour l'année 1998, le secteur de la production et des services à Bondoukou aurait réalisé un chiffre d'affaire de 2,1 milliards de francs, plus de 60 % étant réalisé par les quelques entreprises « modernes », le solde revenant aux multiples unités de taille intermédiaire. La valeur ajoutée serait de 900 millions, les succursales de grandes entreprises de service en réalisant la plus grande partie (76 %). Quant au secteur intermédiaire, sa valeur ajoutée aurait été tirée par les quelques entreprises de production, notamment les boulangeries, à hauteur de 210 millions de francs.

En moyenne, chaque entreprise emploie 11 à 12 travailleurs ; le poids de la masse salariale dans la valeur ajoutée est de 25 % pour le secteur intermédiaire et 12 % dans le moderne, les écarts de rémunération entre les deux types d'entreprises étant par ailleurs élevés : le salaire moyen est de 37 000 francs dans les PME intermédiaires, contre 87 000 francs dans le secteur moderne, ce constat recoupant de fortes différences de productivité « apparente » : chaque travailleur d'entreprise moderne génère 8,7 millions de valeur ajoutée, contre 1,7 millions dans les entreprises intermédiaires.

Répartition spatiale du chiffre d'affaires (1998)
(millions de francs CFA)

Type d'activité	CA	Commune		Dépt. hors commune		Reste CI		RDM	
		Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Sect. Intermédiaire	807.1	586.3	73	78	10	103.8	13	39	4
Service	97.4	30.5	31	18.1	19	25.9	27	22.9	23
Production	709.7	555,8	78	59,9	8	77.9	11	16,1	3
Sect. moderne	1 337.7	667.6	50	63.6	5	67.4	5	539.2	40
Succursales	707.2	604.5	85	63.6	9	4.3	1	34.8	5
Industrie locale	630.5	63.1	10			63.1	10	504.4	80

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

Les entreprises « intermédiaires » alimentent principalement le marché local – 83 % de leur chiffre d'affaires proviennent du département de Bondoukou –, tandis que les rares unités modernes s'appuient à la fois sur le marché communal (50 %) et sur le marché extérieur, notamment hors Côte-d'Ivoire (40 %), ce qui tient aux performances exportatrices de la scierie qui a profité des effets positifs de la dévaluation.

2. Le transport

Bondoukou, chef lieu du Zanzan, est situé à 10 kilomètres du Ghana, à 414 kilomètres d'Abidjan, et le département est traversé par la route internationale Abidjan – Burkina bitumée jusqu'à Bouna. Le commerce et le transport à Bondoukou sont donc fortement régis par les mouvements commerciaux et de marchandises internes à zone, ou y transitant.

Le transport urbain est assuré par une centaine de taxis desservant les points stratégiques de la ville – marché central, centre administratif, gare de Sampa. Des minicars desservent les villages environnants. D'autres concurrencent les grandes compagnies de transport telle la STB sur la ligne Bondoukou – Abidjan.

Le transport en direction du Ghana semble être le plus dynamique. Sur ces axes se greffe un réseau de routes non bitumées en très mauvais état sur une bonne période de l'année desservant de gros villages de la zone. A ces différentes routes s'ajoutent celles qui joignent le Ghana. L'état délabré de ces voies grèvent quelque peu les coûts de transport, réduisant de facto le trafic. Une politique d'aménagement de ces voies relancerait l'activité économique déjà en expansion dans la zone. En effet, l'écoulement des produits ne peut parfaitement se réaliser s'il n'existe pas des voies de communication adéquates entre le lieu de production et les grands centres commerciaux. L'intérêt accordé à l'entretien de la voirie sera certainement un élément d'essor du transport et donc du commerce dans la région.

Le transport à Bondoukou souffre moins qu'ailleurs du prix des voitures, des pièces détachées et du carburant : l'approvisionnement par le Ghana réduit en effet les coûts d'exploitation des entreprises, bien que l'avantage comparatif soit en partie annulé par les difficultés et les frais qu'induit l'état des voies régionales – certains villages sont périodiquement inaccessibles. L'axe Bondoukou – Sampa, levier de l'économie frontalière, reste encore non bitumé. Les exploitants évoquent aussi les multiples barrages routiers et les tracasseries policières. D'autre part, l'inexistence d'une gare routière constitue un important obstacle – voire un paradoxe – tant pour les transporteurs que pour les acteurs locaux. Trois centrales syndicales représentent, de façon dispersée voire contradictoire, les intérêts des opérateurs du transport : la section du Syndicat national des transporteurs terrestres (SYNTTCI), avec une centaine d'adhérents, celle du Syndicat national des transporteurs de marchandises et voyageurs de Côte d'Ivoire (SNTMVCI) revendiquant environ deux cents adhérents, enfin celle du Syndicat national des transporteurs de Côte d'Ivoire (SNTCI) comptant 106 adhérents.

S'il est reconnu de tous les transporteurs que ces syndicats ont réussi à harmoniser les tarifs locaux, il demeure évident qu'ils ont du mal à déployer une stratégie à la hauteur des attentes communes de leurs adhérents. Ce constat engage à repenser la forme de collaboration entre les organismes de représentation des transporteurs. A cet effet, les dirigeants suggèrent trois possibilités : la fusion des syndicats, la formation d'une intersyndicale ou la création d'une coopérative des transporteurs dépassant les barrières corporatistes.

Compte d'exploitation des transporteurs (1998) (millions de francs CFA)

Type	Chiffre D'affaires	Valeur Ajoutée	Salaires	Impôts et taxes	EBE	Emploi	VA/ Emploi
Total	2 468.3	1 191.4	107.7	53.7	1030.0	211	5.6
Inter urbain	519.1	164.8	40.8	10.1	113.9	18	9.2
Urbain	465.2	136.8	36.3	16.0	84.5	108	1.3
Autres	1 484.0	889.8	30.6	27.6	831.6	85	10.5

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

La production du secteur transport de Bondoukou serait, pour l'année 1998, de plus de deux milliards de francs pour une valeur ajoutée de 1,2 milliards. Ce niveau est certainement (a) le reflet de collaboration, certes partielle et parfois conflictuelle, des syndicats de transport sur les politiques tarifaires (b) le résultat d'un « effet » de frontière qui, bien que sous-exploité, est néanmoins plus fort qu'à Odienné. Le transport de produits agricoles est le plus dynamique puisque 75 % de la valeur ajoutée du secteur en dérive, suivi du transport interurbain (14 %) et du transport urbain (11 %). Le niveau du salaire moyen mensuel – 42 500 francs – est aussi légèrement plus élevé que celui noté dans les secteurs de production et de service – 37 000 francs. En outre, la contribution du transport à l'emploi représente près du tiers de l'emploi total du secteur formel.

3. Le commerce à Bondoukou

Le commerce de Bondoukou est fortement influencé (a) par le rôle de carrefour départemental joué par la ville – en la matière, la fonction régionale s'est progressivement contractée suite à l'organisation des producteurs de vivriers de la région de Bouna (b) par la proximité de la frontière ghanéenne ; encore l'influence de la frontière n'est pas manifeste dans la dynamique du commerce moderne local, puisque la quasi-totalité des flux circule au sein d'une économie souterraine mal cernée par les autorités douanières.

Le recensement OCPV des commerçants de la région du Zanzan dénombre 428 opérateurs, presque tous détaillants, dont l'implantation atteste du rôle central joué par Bondoukou : 44 % d'entre eux sont situés dans le département de Bondoukou – la quasi-totalité exerçant dans la commune –, 31% dans celui de Tanda et 25 % à Bouna. Il faut cependant noter que l'étendue de la région n'encourage pas les départements voisins à se ravitailler à Bondoukou. Les détaillants de Tanda s'orientent plutôt vers Abengourou et Abidjan, tandis que ceux de Bouna subissent l'attraction de Ferkessédougou et Bouaké. Ainsi, au plan commercial, Bondoukou constitue un pôle subalterne pour les autres départements de la Région.

Le négoce de gros sur les produits vivriers forme l'armature du commerce moderne et intermédiaire local. Les 26 grossistes de la ville traitent directement avec les producteurs ou *via* des réseaux de collecteurs postés dans les principaux marchés et bourgs départementaux. Le chiffre d'affaires de ces grossistes est estimé à plus de 10 milliards pour l'exercice 1998, avec une valeur ajoutée de 712 millions soit plus de 60 % de la richesse créée par le secteur du commerce. L'inexistence d'un marché de gros réduit considérablement les recettes fiscales que la mairie pourrait retirer de l'activité commerciale.

Compte d'exploitation des acteurs du grand commerce 1998 (millions de francs CFA)

Type	Nbre Opérateurs	CA	Valeur Ajoutée	Salaires	Impôts et taxes	EBE	Emploi	VA/ Emploi
Total	39	14 505	1 185	44.8	79.3	1 060.9	178	6.7
Hydrocarbure	3	2 265	164.0	19.0	28.3	116.8	20	8.2
Général	6	1 455	168.4	4.9	17.1	146.4	60	2.8
Alimentation	6	57	134.9	7.4	16.4	111.1	24	5.6
Vivriers	26	10 164	712	9.4	17	685.6	26	27.4
Autre	7	563	5.7	4.1	0.5	1.0	48	0.1

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

Le secteur commerce, toutes spécialisations confondues, contribuerait à plus du quart de la valeur ajoutée du secteur formel de Bondoukou, soit 1,2 milliards de francs en 1998 pour une productivité apparente moyenne de 6,6 millions par employé et par an. Le commerce des produits agricoles assuré essentiellement par les grossistes contribuerait lui seul à 60 % de la valeur ajoutée du secteur commerce, en raison d'une part de la forte rentabilité de l'anacarde et d'autre part de l'intensité des flux d'exportation de l'igname.

4. Financement de l'économie locale de Bondoukou

La BICICI et la SGBCI sont les deux seules banques représentées à Bondoukou. Il existe par ailleurs sept représentations de compagnies et de cabinets d'assurance, dont une moitié vit exclusivement du placement d'assurances « auto et moto ».

La BICICI compte 2 900 clients qui se répartissent en 70 % de comptes de produits, 29 % de comptes courants et 1 % de comptes commerciaux. Ces clients sont pour la grande majorité des particuliers. Les dépôts cumulés des entreprises pour l'exercice 1998 s'élevaient à plus de 400 millions, tandis que ceux des particuliers étaient moins de 2 milliards. Toutefois, les représentations des grandes entreprises effectuent une bonne partie de leurs opérations bancaires avec le siège de la BICICI. L'encours des crédits octroyés sur cette même période se situe à 7 millions pour les entreprises et 84,2 millions pour les particuliers.

Dépôts et crédits bancaires BICICI (1998) (millions de francs CFA)

Dépôts		Encours des crédits	
Dépôts à vue	Epargne	Entreprises	Particuliers
182.3	1 128.6	7	84,2

Sources: BICICI - Bondoukou

La SGBCI, quant à elle, compte 3 040 clients répartis en 80 % de comptes de produits, 19% de comptes chèques et 1 % de comptes commerciaux. La SGBCI octroie cinq types de prêts : les découverts simples aux commerçants (entre 2 et 5 millions), les découverts mobilisés ou crédits d'investissement (à partir de 5 millions), les crédits bail pour le financement de matériel (autour de 100 millions), les prêts personnels ordinaires octroyés aux salariés et les prêts personnels immobiliers cautionnés par un titre foncier. Le tableau ci-dessous présente les moyennes annuelles des dépôts et l'encours des crédits sur la période 1997 – 1999.

Dépôts et encours de la SGBCI (1997-1999) (millions de francs CFA)

	Dépôts	Encours crédits
1997	1 700	380
1998	1 800	340
1999	2 000	300

Source: SGBI - Bondoukou

Le taux de croissance constant des dépôts sur la période est de 8 % tandis que l'encours des crédits a régulièrement décliné de 11 %, en raison de la politique de restriction de crédit et de remboursement dans laquelle s'est engagée la banque sur cette période. Il est à noter que 46 % des crédits octroyés sont des crédits commerciaux – contre 54 % de crédits personnels.

Les agences d'assurances permettent de mobiliser une partie de l'épargne locale par les primes payées. En raison de la forte centralisation des activités dans les compagnies mères, l'impact des agences locales d'assurance sur l'économie de Bondoukou n'est que marginal. Seulement 15 % du chiffre d'affaires est réalisé auprès des entreprises, le reste provenant des particuliers. 80 % du chiffre d'affaires provient de la ville de Bondoukou, 10 % du reste du département de Bondoukou et 10 % du reste de la région du Zanzan.

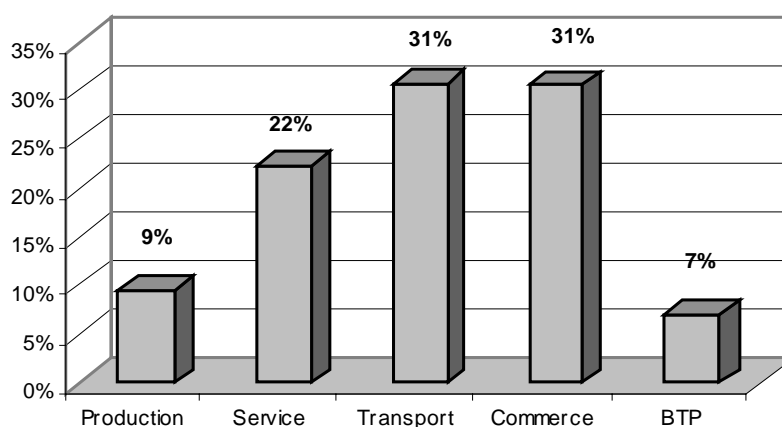
Comptes d'exploitation du secteur financier moderne (1998)
(millions de francs CFA)

Type	Nb. Opé.	CA	CI	Autres charges	VA	Salaires	Impôts et Taxes	EBE	Emploi	VA/ Emploi
Total	9	732,6	107,0	299,7	325,9	63,8	9,0	253,1	22	14.8
Assurances	7	275,0	31,9	45,1	198,0	25,4	1,0	171,6	14	14.1
Banques	2	457,6	75,1	254,6	127,9	38,4	8,0	81,5	8	15.9

Source : ENSEA - IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

5. Récapitulatif du secteur formel hors administrations

Répartition sectorielle de la valeur ajoutée du moderne hors administration



Source : ENSEA - IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

En résumé, les secteurs commerce et transport sont les plus performants en terme de création de valeur ajoutée, avec une contribution de plus de 60 %. Puis vient le secteur des services avec 22 %, celui de la production avec 9 % et enfin le BTP avec 7 % pour une valeur ajoutée globale de près de 4 milliards.

Les 668 employés du secteur formel se répartissent à 32 % dans le secteur transport, 27 % dans le commerce, 22 % dans les services, 16 % dans la production et 3 % dans le BTP. Une politique d'appui du secteur transport aura certainement un impact positif non seulement sur le niveau de l'emploi dans la ville, mais aussi sur le niveau de vie des populations et partant, sur le dynamisme de l'activité économique globale.

Comptes des entreprises du secteur moderne et intermédiaire (1998)
(millions de francs CFA)

Type	CA	VA	Emploi
Total	20 464.0	3 872.4	668
Production	1 340.2	362.7	107
Service	1 537.2	864.3	146
Transport	2 468.3	1 191.4	211
Commerce	14 505.3	1 185.0	178
BTP	613.0	269.0	26

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou » (2000)

CHAPITRE 10 - L'ACTION DE L'ÉTAT DANS LE ZANZAN ET À BONDOUKOU

Ce chapitre se propose de faire l'état des lieux de l'intervention publique dans le Zanzan en général, et plus particulièrement dans le département et la commune de Bondoukou. Les différents aspects traités seront, dans la mesure du possible comparés à la situation nationale.

1. Approche d'ensemble. Le Zanzan, une région victime des disparités régionales

Les réels efforts de structuration de l'espace régional menés par l'Etat depuis la fin des années 1960 ont, sous l'effet de contraintes liées à la mise en place d'un « modèle ivoirien » à la fois centralisateur et agro-exportateur, inégalement bénéficié aux régions. L'intervention publique a souvent fait l'objet de critiques diverses, relatives notamment au surdimensionnement des projets par rapport aux capacités de financement internes, et aux politiques de localisation des investissements faisant du Nord du pays un « réservoir de main-d'œuvre » pour l'économie de plantation et l'activité portuaire abidjanaise.

Ventilation régionale des investissements de l'Etat (1971-1980)

Régions	Montant (milliards)	Par habitant (francs)	Indice De dotation *	Ecart à la moyenne (%)
Total RCI	2489,2	371 085	100	-
Nord	214	342 770	92	-8
Ouest	122,4	169 975	45	-55
Centre-ouest	143,3	183 130	49	-51
Centre (hors Yamoussoukro)	593,8	375 995	101	+1
Yamoussoukro	211,5	2 106 725	568	+468
Est	13,1	35 145	9,5	-90,5
Sud-ouest	266	1 364 355	368	+268
Sud (hors Abidjan)	251,9	207 045	56	-44
Abidjan	673,2	609 625	164	+64

Source: Calculs du PNUD (1997) et nos calculs

* Montant moyen national par tête (371 085) / montant régional par tête.

En dépit de l'effet correcteur induit par les Fêtes tournantes, générant diverses infrastructures publiques à l'intérieur du pays – dotations en services administratifs et en infrastructures diverses – et dont la ville de Bondoukou a bénéficié en 1971, la ventilation régionale des investissements de l'Etat au cours des années 1970 n'a pas modifié les disparités et inégalités de dotation entre les régions.

L'Est, correspondant à l'actuel Zanzan composée des départements de Bondoukou, Bouna et Tanda, fait notamment partie des zones ayant bénéficié du plus faible niveau de dépenses publiques d'investissement. L'indice de dotation est inférieur à 10 sur la décennie 1970-80, et laisse l'image d'une région abandonnée lors de la période du « miracle » ivoirien. En dépit de la rupture annoncée avec la « politique d'abandon » des zones de savane, et de la mise en œuvre de « Programmes d'urgence » pour rééquilibrer l'engagement public local et revaloriser le niveau de vie des populations, les écarts régionaux en dotations de toute nature ont persisté, l'une des principales victimes en étant la zone d'étude.

Des écarts de dotations demeurant défavorables dans les années 1980

L'ampleur des écarts de dotations en infrastructures économiques et sociales¹² entre le Zanzan et la moyenne nationale a ici été appréciée par une série d'indicateurs soit :

- a) les infrastructures économiques régionales ont été estimées (a) par la densité du réseau routier (RTE) définie par le nombre de km de route au km² (b) le développement du réseau postal (POST) défini par le nombre d'habitants par boîte postale (c) l'accessibilité à l'eau potable (EAU) définie par le nombre d'habitants par abonnement à la société des eaux (SODECI) ;
- b) les indicateurs d'infrastructures sociales sont estimés (a) en ce qui concerne l'éducation par les taux de scolarisation primaire (ELE1) et secondaire (ELE2) ou par des indicateurs d'accessibilité mesurés soit par le nombre de classes au km² (CLA1 et CLA2) (b) pour les services de santé, par la charge démographique (CD) mesurée par le nombre d'habitants par centre de santé et le rayon d'action théorique (RAT) estimé par la distance (km) parcourue pour atteindre un centre de santé. Ce dernier indicateur n'est qu'une mesure théorique dont l'usage ne se justifie que du fait de son caractère synthétique et de la difficulté à mesurer les distances réelles.

Comparés aux moyennes nationales, les indicateurs du Zanzan mettent en évidence une nette faiblesse des dotations en infrastructures sociales. Ainsi, la densité des classes primaires et secondaires est la plus faible du pays, soit respectivement 4 et moins de 1 classe pour 100 km² contre 15 et 7 pour l'ensemble du pays. Les taux de scolarisation sont également parmi les plus faibles.

Dotation en infrastructures du Zanzan par rapport à la moyenne nationale (1995)

	RTE	POST	EAU	CLA1	CLA2	ELE1	ELE2	CD	RAT
Zanzan	0,21	237,0	111,0	0,041	0,007	0,534	0,309	6 768	1,22
Moyenne pays	0,23	160,6	90,0	0,15	0,07	0,71	0,51	11 473	1,16
Ecart-type (toutes régions)	0,07	58,0	50,7	0,27	0,11	0,11	0,10	5 257,1	0,39

Source : *ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou » (2000)*

2. Niveaux et état des équipements dans le département de Bondoukou

A partir d'une collecte documentaire et d'informations de terrain, on abordera ci-dessous l'état actuel des infrastructures économiques, dont les routes et les télécommunications, et des infrastructures sociales, dont la santé et l'éducation. On distinguera, dans toute la mesure du possible, le niveau départemental du niveau communal.

Le réseau routier régional

Le réseau routier de la région du Zanzan est estimé à 7 370 km dont 316 km de routes. Le département de Bondoukou en détient 2 288 dont 120 km de bitume, contre respectivement 2 668 (89 km de bitume) et 2 414 km (107 km de bitume) pour les départements de Bouna et de Tanda.

¹² On retient une acception large des infrastructures fondée sur la définition du Rapport sur le développement dans le Monde, Banque Mondiale (1994). L'infrastructure est entendue au sens de secteurs spécifiques d'activités. Elle a un caractère productif parce qu'elle correspond à la fois à un service et à l'ensemble de facteurs de production mis en œuvre pour le produire. Cette définition permet de distinguer deux catégories d'infrastructures : les infrastructures sociales, dont la fonction est d'entretenir et de développer le capital humain comme l'éducation, les services sociaux et de santé ; les infrastructures économiques, dont la caractéristique est de participer au processus productif comme les services publics composés de l'énergie, les télécommunications, l'eau, le gaz, l'assainissement, etc. et des travaux publics tels que la réalisation et l'entretien des routes, des barrages, les activités de transport, etc.

Sur la base d'une enquête réalisée en 1999, on dénombre 1067 campements dans la région dont 571 (54 %) ne sont rattachés à aucun village. Les coupures de routes au cours de l'année durent environ quatre mois et plus de la moitié des campements de la région ont des temps de coupure dépassant les six mois. Au niveau départemental, ce constat valable, sauf pour Tanda où la durée des coupures est inférieure à 4 mois pour plus de 50 % des villages. Quoi qu'il en soit, les difficultés de liaison routière entre la campagne et les bourgs, et entre ces derniers et la capitale régionale, constituent un obstacle majeur au renforcement de la dynamique locale. Par ailleurs, l'axe routier Bondoukou-Soko et son prolongement jusqu'à la frontière, long de quelques 12 km, pourrait utilement bénéficier de bitume du fait de son caractère international et de l'importance des échanges frontaliers – transport et commerce – avec la ville de Sampa au Ghana.

L'actuel réseau routier de la commune de Bondoukou est d'assez bonne qualité, bien qu'étant menacé par les difficultés d'entretien. Le principal réseau viaire de la ville est constitué de deux artères autour desquelles se branchent les voies de desserte des quartiers. L'ensemble du réseau routier communal est constitué de 64,6 km – dont 16,7 km de bitume – et 48 km de voies en terre. A l'occasion du bitumage de l'axe Bondoukou-Bouna, la ville a bénéficié de quelques linéaires supplémentaires de bitume.

Réseau routier départemental et communal (1998) (en km)

Nature du réseau	Bitumé	En terre	Total
Total département :	120	2 168	2 288
Réseau primaire	120	201	321
Réseau secondaire	0	1 967	1 967
Commune de Bondoukou	16,7	48	64,6

Source : Direction régionale des infrastructures économiques

En général, la ville ne souffre pas de manque important de voies de liaison entre les différents quartiers, ceux-ci étant dans l'ensemble convenablement desservis. Bien que l'essentiel du bitume ait été mis en place entre 1971 et 1984, les principales artères de la ville bénéficient encore d'un bitume en assez bon état.

En revanche, le réseau viaire est plus lâche dans les quartiers récents et certaines zones loties disposent de voies difficilement carrossables – notamment les quartiers anciens. Les voies en terre nécessitent un programme général de rechargement et de reprofilage afin de faciliter la circulation des biens et des personnes.

Le réseau routier communal est également menacé par l'insuffisance de l'assainissement, qui est à l'origine de l'ensablement et de l'engorgement des caniveaux par les ordures. La forte érosion accentuée par l'insuffisance des caniveaux et les problèmes d'accessibilité induits par le lit de la rivière Wamo et ses nombreux bas-fonds non aménagés constituent également une menace au maintien à court terme de la qualité du réseau routier. La combinaison des efforts d'assainissement entrepris par la municipalité et une association bénévole dénommée *Bikifora* – composée de 44 femmes balayuses et 10 hommes pour le désherbage et l'assainissement des caniveaux – dans le cadre de l'opération « ville propre » initiée en 1995, ne suffisent pas à lever ces difficultés. Le manque de matériel de nettoyage et la faiblesse des aides octroyées en sont les principales causes.

Les autres infrastructures économiques

Eau

La ville de Bondoukou est approvisionnée en eau potable à partir de six forages dont les débits varient de 18 à 20 m³/h. Le nombre d'abonnés et de branchements est respectivement de 3 350 et 4 070, de sorte que le nombre d'habitants par abonné peut être estimé à 15 et le taux de raccordement – population raccordée rapportée à la population totale – à 22 %. Les branchements couvrent en eau potable tous les quartiers centraux et ceux de la première couronne, soit un taux de raccordement spatial de 76 %. Par contre, les aires périphériques ne sont pas équipées.

Electricité

La ville possède un réseau basse tension de 116 km et un réseau moyenne tension de 58 km. Le nombre d'abonnés en basse tension était de 4 065 en 1998. Tous les quartiers anciens sont pourvus d'un réseau électrique ; cependant, divers quartiers récents tels que Route Abéma, Wamo, Zanzan Abeille, Donzosso extension, Route Bouna, Kamagaya extension ne sont pas encore desservis.

Les réseaux d'eau et d'électricité souffrent cependant de coupures intempestives générant des coûts supplémentaires pour les opérateurs privés. Dans le cas particulier de l'électricité, les coupures contribuent à un sentiment d'insécurité dans la ville. L'insuffisance d'éclairage public et d'eau est signalée parmi les problèmes majeurs des résidents de la ville.

Téléphonie

Au plan de la communication téléphonique, le nombre total d'abonnés au réseau national s'élève à environ 1 550, administration et particuliers confondus soit 30 habitants par abonné. Le réseau téléphonique nécessite à l'évidence un renforcement, son état technique étant défectueux et l'offre restant très insuffisante par rapport à la demande exprimée.

3. Infrastructures sanitaires et éducatives

Infrastructures sanitaires

La région Nord-Est se compose de deux districts sanitaires, Bondoukou et Bouna, le premier comprenant les départements de Bondoukou et de Tanda. En 1998, le système sanitaire du Zanzan reposait sur 332 travailleurs dont 26 médecins, 153 infirmiers et 49 sages-femmes. Le département de Bondoukou, qui abrite la majorité des services – 37 formations sanitaires, dont 28 dans la seule sous-préfecture –, concentre l'essentiel des employés. Le personnel sanitaire médical et paramédical de la commune est estimé à 105 personnes dont 11 médecins, 59 infirmiers diplômés d'Etat et 20 sages femmes, soit respectivement un médecin pour 4 000 habitants, un infirmier pour 780 habitants et une sage-femme pour 460 femmes en âge de procréer.

On dénombre dans les districts du Nord-Est un établissement sanitaire de base (ESB) public fonctionnel pour 8 315 habitants. C'est une couverture acceptable si l'on considère que la norme généralement admise est de une structure de base pour 5 000 à 10 000 habitants. Dans le district de Bondoukou, les ESB sont inégalement implantés, la distance moyenne d'accès étant de 5 kilomètres – à l'exception des sous-préfectures de très faible densité où la moyenne passe à 10 km et plus. Dans le district de Bouna, la situation est plus inquiétante puisque 46 % de la population est située à plus de 10 km d'un ESB.

Accès à un ESB fonctionnel dans les districts sanitaires du Nord-Est (1995)

Distance en Km	Bondoukou (%)	Bouna (%)
0 à 5	51	38
5 à 10	25	16
Plus de 10 Km	24	46

Carte sanitaire DPPS, 1997

Le district de Bondoukou comprend deux hôpitaux, soit un CHR dans la commune et un hôpital général à Tanda, tandis que le district de Bouna dispose d'un hôpital général. Le nombre de lits était, en 1995, de un pour 2 695 habitants – la moyenne en Côte-d'Ivoire étant, selon la Banque Mondiale, de un pour 1 250 habitants en 1990, et un pour 714 dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Le Zanzan est donc très éloigné des normes ivoiriennes. Le rôle des secteurs privé et parapublic au niveau des soins curatifs est faible dans la région : avec une capacité de 220 lits, les hôpitaux publics réalisent la quasi-totalité des opérations chirurgicales effectuées dans le district, le secteur privé ne disposant que de 25 lits.

Environ 10 % des bâtiments sanitaires sont en bon état dans le district de Bondoukou et ne nécessitent aucune intervention, la proportion chutant à 1 % à Bouna. Les deux-tiers des bâtiments ont besoin de réparations immédiates à Bondoukou, et 79 % de ceux de Bouna. Enfin, seulement 25 % des établissements fonctionnels disposent d'eau potable, 60 % de latrines, 8 % d'un incinérateur d'ordures et 33 % d'électricité.

Etat du personnel par sous-préfecture et par district (1998)

Départements	Sous préfectures	Personnel							
		Médecin		Chirurgien dentiste		Infirmier		Sage-femme	
		Nbre	Ratio	Nbre	Ratio	Nbre	Ratio	Nbre	Ratio FAP
Total district Bondoukou		19	1/25195	3	1/159571	117	1/4092	41	1/2627
Bondoukou	Bondoukou	11	1/15488	2	1/85186	59	1/2888	20	1/8519
	Sandegué	1	1/33638	0	0	5	1/66728	1	1/33638
	Tabagne	0	0	0	0	4	1/4551	2	1/9102
	Assuefry	1	1/28556	0	0	2	1/14278	2	1/14278
	Koun-Fao	1	1/80202	0	0	15	1/5347	5	1/7269
	K-datékro	1	1/36347	0	0	5	1/7269	3	1/26734
	Tanda	3	1/22026	1	1/66172	21	1/3151	7	1/9453
Transua	1	1/45222	0	0	6	1/7537	1	1/45222	
Total district Bouna		7	1/29215	1	1/180128	36	1/5003	8	1/2256
Bouna	Bouna	4	1/29690	1	1/89071	23	1/3873	3	1/29690
	Doropo	1	1/24451	0	0	3	1/8150	1	1/24451
	Nassian	1	1/26392	0	0	7	1/3770	3	1/8797
	Téhini	1	1/31889	0	0	3	1/10630	1	1/31889

Source : Direction régionale de la Santé Publique

Les données résumées dans le tableau ci-dessous font apparaître un manque de personnel et de matériel à l'échelon des formations sanitaires, notamment en milieu rural, et plus particulièrement dans le district de Bondoukou. L'affaiblissement des ressources publiques en 1999 rend encore plus délicat le fonctionnement du système sanitaire régional. Par exemple, pour 83 formations sanitaires du Zanzan qui bénéficiaient jusqu'alors d'un apport de l'Etat de près de 50 millions, montant déjà largement insuffisant, le budget alloué en 1999 se situe à environ 25 millions.

Avec un rapport de un infirmier pour environ 4 200 habitants, la région du Nord-Est montre le peu de ressources humaines qui lui sont allouées – au niveau national, le ratio s'établit à un infirmier pour 3 000 habitants (EDS, 1994). Il en est de même pour les sages-femmes où le ratio dans les districts est de un pour 2 339 femmes en âge de reproduction à Bondoukou, et de un pour 3 254 à Bouna – le ratio national est de un pour 1 700. La situation semble plus préoccupante encore au niveau des médecins – un pour 36 000 habitants à Bondoukou, et pour 54 000 à Bouna, soit une couverture trois fois inférieure à la moyenne nationale.

Etat de fonctionnement des formations sanitaires dans le Zanzan (1998)

	Type de formation sanitaire								
	Fermées faute de personnel			En attente d'ouverture			En construction		
	DR *	MR *	Total	DR	MR	Total	DR	MR	Total
BONDOUKOU	2	2	4	4	10	14	3	2	5
TANDA	1	1	2	3	3	6	6	6	12
BOUNA	0	1	1	4	3	7	0	5	5
Ens. ZANZAN	3	4	7	11	16	27	9	13	22

Source : Direction régionale de la Santé Publique, Bondoukou.

* DR : Dispensaire rural ; MR : Maternité rurale.

Les dépenses de fonctionnement par habitant de la région – 1 323 francs à Bondoukou, 1 247 francs à Bouna – sont faibles par rapport aux coûts moyens définis par le Programme national de développement sanitaire – 2 600 francs. Le niveau de recouvrement est également faible, de l'ordre de 40 %, ce qui traduit un déficit d'enregistrement des recettes, et d'incapacité d'une partie de la population à payer ses consultations.

Cette situation interpelle directement les autorités publiques et communales, la persistance d'un manque de personnel soignant dans les dispensaires et maternités engendrant d'ores et déjà une baisse de fréquentation des structures sanitaires.

Des infrastructures sanitaires insuffisamment sollicitées

Le recours des populations aux services sanitaires locaux et régionaux est relativement faible dans la mesure où les taux d'utilisation et de fréquentation sont, respectivement, de 14 % et 46 % dans la Commune – contre 15 % et 39 % dans l'ensemble du Zanzan.

La faiblesse du recours des populations de Bondoukou aux structures sanitaires ne semble pas liée à l'accessibilité : comme l'indique le tableau ci-dessous, la répartition géographique des centres est plus forte dans le district de Bondoukou, où 83 % de la population se situe à moins de 10 Km d'une formation, contre 54 % dans le district de Bouna où le taux de fréquentation (27 %) est plutôt révélateur des problèmes d'accessibilité.

Les principales activités des établissements sanitaires sont de type curatif et, dans une moindre mesure, liées à la protection de la mère et du jeune enfant. L'intégration du paquet minimum d'activités de soins de santé primaires est faible. Le taux d'utilisation des services curatifs et préventifs publics, y compris les hôpitaux, est globalement faible – environ 25 % pour Bondoukou et 19 % pour Bouna. Le taux de couverture des consultations prénatales va de 55 % pour le CPN1 à 42 % pour le CPN3 à Bondoukou ; à Bouna, les taux sont respectivement de 23 % et 15 %. Les accouchements réalisés dans les établissements représentent moins du quart du nombre de grossesses observées dans les centres de santé du district de Bondoukou ; il n'est que de 12 % dans le district de Bouna.

Accessibilité par district sanitaire dans le Zanzan (1998)

Indicateurs (%)	District de Bouna	District de Bondoukou
Population dans un rayon de 0 à 5 Km	39	54
Population dans un rayon de 5 à 10 Km	15	29
Population dans un rayon de plus de 10 Km	46	17

Source : Direction régionale de la Santé Publique, Bondoukou

Entre autres raisons, les responsables locaux des services de santé évoquent¹³ (a) la pauvreté relative des populations qui favorise le recours aux guérisseurs et vendeurs ambulants ; (b) le poids important des coutumes ; (c) l'influence et la bonne réputation des tradi-patriciens ; (d) l'effet de change favorable au Ghana qui incite au recours aux soins dans ce pays voisin.

Quelques éléments d'appréciation de la situation sanitaire de la population

A l'image de l'ensemble de la région du Zanzan, les causes de morbidité déclarées dans la sous-préfecture de Bondoukou concernent essentiellement les maladies infectieuses dont le paludisme – première cause de morbidité avec 10 649 cas contre 2 746 pour les autres maladies infectieuses. Les personnes âgées de 15 ans et plus sont les plus touchées.

¹³ Cf. les travaux de l'INADES sur les aspects sociologiques qui permettront d'approfondir ces éléments d'explication.

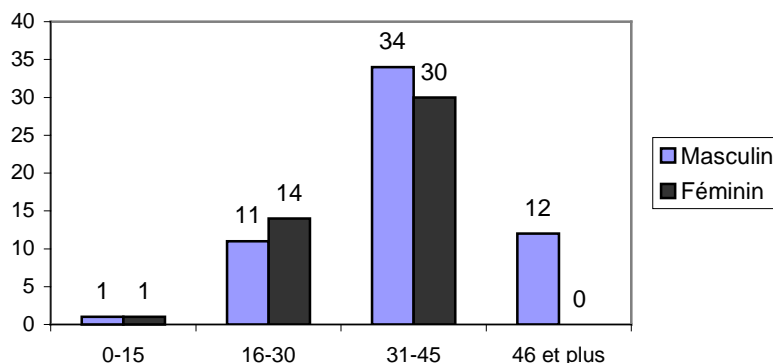
Fréquentation du centre de traitement ambulatoire par sexe et par âge (1998)

	0-15	16-30	31-45	46 et plus	Total
Total	570	432	359	261	1 642
Masculin	278	159	170	137	744
Féminin	292	273	189	144	896

Source : Centre de traitement ambulatoire de Bondoukou

L'importance des maladies infectieuses dans la région a suscité une attention particulière de l'Etat qui, avec l'aide de la Coopération française, a mis en place un Centre de traitement ambulatoire. Au regard des données de fréquentation de ce centre portant sur la ville de Bondoukou, les femmes de plus de 15 ans représentent plus de la moitié des usagers, de même que pour les infections à VIH. Quant aux hommes qui fréquentent le centre, ils sont majoritairement âgés de plus de 30 ans. Comme l'indique le graphique ci-dessous, sur 103 cas de consultation, les hommes sont au nombre de 58 et essentiellement âgés de plus de 30 ans.

Consultation VIH-SIDA/MST par sexe et par âge à Bondoukou (1998)



Source : Direction régionale de la Santé Publique, Bondoukou

Infrastructures éducatives

En 1998, les équipements éducatifs de l'enseignement primaire public et privé de la région du Zanzan étaient constitués de 420 écoles fonctionnelles, soit 2 000 classes tenues par 1 814 enseignants. Le département, pour sa part, disposait de 156 écoles fonctionnelles comptant 725 classes tenues par 690 enseignants – dont 611 dans la commune de Bondoukou. Ces enseignants dispensaient les cours à 31 029 élèves, soit une moyenne de 43 élèves par classe. Le département bénéficie ainsi d'un ratio d'élèves par classe relativement acceptable, ce qui tient moins à une dotation convenable en infrastructures scolaires qu'à la faible fréquentation de celles qui existent.

Dans la commune de Bondoukou, le nombre d'élèves du primaire est estimé à 28 000 dont 44 % de filles - environ 12 000. Le secteur privé est quasi inexistant puisqu'il ne compte que 1 000 élèves. Par ailleurs, divers centres d'alphabétisation existent dans le Zanzan. On en dénombre 98 dans le département, dont 84 sont situées dans la commune de Bondoukou, qui prennent en charge l'alphabétisation dans les secteurs de l'agriculture et de la couture. Elles encadrent 6 500 personnes dont 3 552 de sexe féminin.

La Direction régionale de l'éducation nationale et de la formation de base recense également 97 écoles coraniques dans la région, qui dispensent aussi des enseignements. On notera dans le tableau ci-dessous que 41 de ces écoles sont implantées dans le département de Bondoukou avec 3 112 élèves, soit l'équivalent de 10% des effectifs de l'école primaire laïque. Deux de ces écoles sont consacrées exclusivement à l'enseignement du Coran, les autres proposant un mixte d'enseignement

général et d'apprentissage religieux. Les écoles coraniques jouent ainsi un rôle central dans la socialisation de la jeunesse locale.

Pour l'enseignement secondaire, la commune dispose de quatre établissements dont deux sont privés – collèges DUA Kobenan et Honoré de Balzac –, l'ensemble accueillant 3 783 élèves encadrés par 172 enseignants.

4. Les investissements de l'Etat dans le département de Bondoukou

Du fait des choix de développement local au cours des années 1970, puis de l'affaiblissement des capacités de financement des infrastructures lors de la crise économique des années 1980 et 1990, enfin des effets budgétaires de l'ajustement structurel, l'Etat a été amené, de façon certes paradoxale, à accorder plus de poids aux investissements dits de « fonction nationale » et « régionale », et à contracter simultanément ses engagements sur les investissements de « fonction locale »¹⁴.

Les investissements à fonction nationale

Le financement de ces investissements est programmé, totalement ou partiellement, dans le Budget spécial d'investissement et d'équipement (BSIE) de l'Etat, sur plusieurs exercices. L'état d'exécution des différents projets concernés a ici été reconstitué depuis 1994, sur la base des données issues des Programmes d'investissements publics (PIP) régionalisés. Ces PIP régionalisés permettent de mener une analyse comparative entre la région du Zanzan et le reste du pays – cf. détails présentés en Annexe.

Sur l'ensemble des dépenses du PIP régionalisé, prévues et réalisées, le département de Bondoukou en représente 1,4 %, soit 11,6 milliards de francs CFA – soit le tiers des 36 milliards revenant à la région du Zanzan. Ce montant de dépenses publiques a été exécuté à 45 % de 1994 à 1998, le taux de réalisation national étant de 37 % sur la même période.

Rapporté à la superficie régionale, le montant des engagements publics sur la période considérée est relativement faible, soit 414 400 francs par km², la moyenne nationale se situant à 945 000 francs. Cet écart élevé est toutefois inversé en terme de dépenses par tête qui s'élèvent localement à 26 500 francs par habitant contre 21 400 au niveau national. Il apparaît donc que les efforts d'investissement public sont insuffisants pour la taille de la région, mais sont comparables au niveau national en ce qui concerne la population.

Le détail des engagements permet de préciser le constat. Sur la période 1994-1998, l'effort d'investissement de l'Etat s'est surtout concentré sur le milieu rural qui a absorbé 82 % des dépenses publiques totales départementales. Il s'agit, en l'occurrence, de l'exécution du projet de développement rural du Nord-est, d'un coût total estimé à 6,5 milliards dont 4,3 milliards ont été réalisés de 1994 à 1998. Ce programme est complété par le projet de développement rural du Zanzan, dont le financement cumulé atteint 50 % des dépenses prévues sur la période post-1998, soit 3,2 milliards. Sur cette même période, les financements prévus pour le projet de développement rural du Nord-est sont estimés à 2,2 milliards de F.CFA. Au total, l'ensemble des financements programmés au titre du développement rural s'élève à 5,4 milliards, soit 84 % des financements destinés au département à partir de 1999.

Les engagements publics dans les projets locaux

En dehors des projets directement programmés et financés par l'Etat, celui-ci intervient dans des projets spécifiques à vocation locale tels que les FRAR et FIAU, qui exigent un accord et une contribution des populations et des collectivités destinataires. Compte tenu de la nature des données disponibles, il n'a pas été possible de distinguer les projets FRAR – milieu rural – des FIAU – milieu urbain.

¹⁴ Les investissements à fonction nationale sont ceux dont l'impact couvre plusieurs régions à la fois, alors que les investissements à fonction régionale et locale bénéficient directement aux collectivités et aux populations locales. L'essentiel de ces derniers investissements sont programmés dans le cadre des FRAR, des FIAU et des budgets des collectivités locales.

Sur une période de trois ans (1995-1997), le coût global des 228 projets FRAR programmés a représenté 1,7 milliards, la part de l'Etat étant légèrement décroissante dans le temps – de 75 % en 1995 à 71 % en 1997 – et, plus généralement, par une forte réduction du taux d'exécution des budgets alloués : celui-ci est passé de 72 % à 24 % pendant la période.

Apports de l'Etat dans le financement des projets FRAR et FIAU (1995-1997)

	1995	1996	1997	TOTAL
Nbre de projets prévus	60	72	96	228
Coût total dont :	534,3	515,6	678,8	1 728,7
Etat (10 ⁶ F.CFA)	398,6	368,1	491,9	1 258,6
Etat (%)	74,6	71,4	71,0	72,8
Pop. Et Mair. (10 ⁶ F.CFA)	135,7	147,5	186,9	470,1
Pop. Et Mair. (%)	25,4	28,6	29,0	27,2
Taux d'exécution (%)	71,6	65,2	23,9	-

Source : Direction régionale de la planification du développement, Bondoukou

La principale raison explicative de l'effondrement des projets exécutés tient à la chute de contribution des bailleurs internationaux au BSIE depuis 1996, notamment celle de l'Agence française de développement (AFD), l'Etat ayant pour sa part libéré l'essentiel de son apport sur fonds propres. La crise du financement des projets locaux est donc profonde, et sans doute durable dans la mesure où les coopérations internationales redéployent désormais leurs aides et en redéfinissent les modalités, tandis que la crise des finances publiques conduit à une chute sensible de l'engagement de l'Etat dans ce type de projets.

En 1998, les dépenses de l'Etat au titre des FRAR et FIAU s'élèvent à 421 millions, soit une baisse de 14 %. Sa contribution aux FRAR est estimée à 331 millions et à 90 millions pour les projets FIAU.

Des administrations publiques vétustes dans un état de réhabilitation avancée

Bondoukou est à la fois Chef-lieu de préfecture et de région, de sorte que la plupart des services administratifs et parapublics sont implantés sur le territoire communal. Ce sont en général des Directions régionales – cf. Annexes – dont une partie est abritée par des locaux baillés. Bien que vétuste, la quasi-totalité des édifices publics fait actuellement l'objet de travaux de réfection.

Les informations fournies par la Direction régionale de la construction et de l'urbanisme (DRCU), qui a en charge la gestion du domaine urbain et du patrimoine immobilier de l'Etat, permettent d'estimer le coût total de ces travaux à 895 millions – dont 487 millions étaient achevés en 1999. Environ 68 % du montant des travaux sont affectés à des chantiers localisés dans la commune de Bondoukou, donnant ainsi l'image d'une administration rénovée.

L'administration centrale localement présente compte environ 325 agents relevant de l'Etat, dont 251 fonctionnaires et une soixantaine d'agents temporaires.

Le fonctionnement des administrations publiques est un élément majeur de la structuration de la vie publique locale. Outre leur fonction de production de services non marchands destinés à la collectivité, celles-ci jouent un rôle de collecteur et de redistributeur par l'intermédiaire du centre des impôts, de la douane, de la CNPS et surtout du Trésor Public.

Au titre de l'année 1999, le Centre des impôts de Bondoukou – qui couvre les départements de Bondoukou, Bouna et Tanda – a recouvré environ 232 millions de francs, dont 37 % au titre de la

patente, 31 % au titre des impôts sur les BIC et BNC, et 26 % au titre de l'impôt synthétique. En 1999, la forte hausse du recouvrement fiscal – 21 % par rapport à 1998 – constitue un simple rattrapage par rapport à 1997. Sur la période 1997-99, les performances en matière de recettes fiscales reposent essentiellement sur une amélioration du recouvrement de la patente – notamment sur le transport –, de l'impôt sur le BIC et de l'impôt synthétique. L'ensemble de ces recettes est collecté à 94 % auprès d'une population fiscale de 625 agents économiques, opérant surtout dans les activités de services et de commerce, les activités manufacturières étant quasi inexistantes.

Evolution des recettes d'impôts dans la région du Zanzan
(millions de francs CFA)

	1997		1998		1999		variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	1997-98	1998-99
Total	224,1	100	191,9	100	232,1	100	-14	21
Patente	78,1	35	71,2	37	86,5	37	-9	21
BIC-BNC	58	26	52	27	71	31	-10	37
ITS+FDFF	26,5	12	14	7	5,8	2	-47	-59
TVA	15,2	7	5,6	3	9,2	4	-63	64
Impôts synthétiques	46,3	21	49,1	26	59,6	26	6	21

Source : Circonscription financière de Bondoukou

La Trésorerie régionale de Bondoukou assure l'exécution du budget de l'Etat et des communes. Elle joue de ce fait un rôle crucial dans l'organisation de la vie publique à travers l'encaissement des recettes communales et de certains impôts tels que les impôts fonciers et la patente. Les recettes totales encaissées s'élèvent, en fin d'année 1999, à 825,8 millions contre 802 millions en 1998, soit une hausse de 3 %.

Etat de recouvrement des recettes (1998)
(Francs CFA)

Type de recettes	Montant	%
Total	802 000 000	100,0
Recettes fiscales (DGI)	163 006 000	20,3
Autres recettes fiscales (Trésor)	46 961 000	05,9
Recettes douanières	155 598 000	19,4
Autres recettes des administrations	436 435 000	54,4
Dont Santé	101 567 000	12,6

Source : Circonscription financière de Bondoukou

La répartition des recettes de l'administration locale souligne le poids des ressources fiscales et douanières – 46 % des recettes totales. Le niveau des recettes douanières, soit 19,4 % des recettes totales (156 millions) s'explique par les prélèvements sur les échanges commerciaux entre la Côte d'Ivoire et le Ghana. Les autres administrations, en particulier les services de santé, fournissent également une contribution non négligeable – soit 13 % des recettes totales représentant le quart des recettes des autres administrations. La contribution de la CNPS à ce poste s'élève en 1998 à 65 millions de francs. Les services constituent la principale origine des cotisations sociales avec 55 % de parts, suivis de l'administration publique (40 %) et de l'industrie (5 %) – un seul cotisant, la scierie.

L'ensemble de ces ressources sert à couvrir les dépenses locales de l'Etat. La présentation des comptes de l'Etat permet d'appréhender la capacité de l'Administration locale à couvrir ses besoins.

Dans l'ensemble, le montant des prélèvements effectués localement apparaît très faible – il représente moins de 5 % du produit local de la seule commune de Bondoukou – et témoigne d'une sous-fiscalisation et taxation dans tous les domaines – foncier, bénéfiques, revenus, droits de douane. Il convient néanmoins de signaler que la totalité des ressources locales de l'Etat n'est pas enregistrée à la Trésorerie régionale, certaines recettes faisant l'objet de paiements directs à la Direction générale du trésor à Abidjan. De même, une partie des impôts locaux fait l'objet de paiement à la Direction des impôts à Abidjan. Ainsi, les ressources enregistrées par la Direction du Trésor sont moins élevées que ce que donne le compte local de l'Etat.

Le compte local de l'Etat, une forte dépendance régionale des subventions de l'Etat

Au regard du tableau ci-dessous, les activités locales contribuent peu aux ressources de l'Etat, l'essentiel de la contribution venant des impôts et taxes concentrés quasi-exclusivement sur les activités commerciales. Les ressources douanières sont estimées à 156 millions, soit un apport négligeable lié au caractère informel des échanges – ou, si l'on préfère, à la faiblesse des transactions formelles transitant par Bondoukou – ainsi qu'au déplacement des axes majeurs vers les régions du Moyen-Comoé et surtout du Sud Comoé (Aboisso).

Compte local de l'Etat dans la commune de Bondoukou (1998) (millions de francs CFA)

Emplois		Ressources	
Répartition	Montant	Répartition	Montant
Transferts ménages dont :	2 179	Impôts et taxes	355
- Salaires (fonctionnaires et journaliers)	1 994	Revenus des services publics (Santé, Gendarmerie, Justice, ...)	628
- Prestations sociales (pensions)	185	Transferts Douane	156
Transferts à la Commune (subventions)	45	Cotisations sociales	314
Transferts aux Adm. Pub. Locales	678	CFSNM des ménages	61
FBCF	908		
		Solde négatif	2 296
Total	3 810		3 810

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

Les dépenses de l'Etat estimées à 3,8 milliards concernent d'une part les transferts aux ménages – salaires des fonctionnaires, des agents temporaires, des pensions de retraite, des bourses scolaires, etc. – pour un montant de 2,2 milliards soit plus de 55 % des emplois totaux, et d'autre part les délégations de crédits de fonctionnement des administrations déconcentrées, estimées à 678 millions de francs soit 17 % des dépenses totales. La subvention de l'Etat à la commune représente 1,2 % des dépenses totales – 45 millions de francs. Les investissements, évalués à 908 millions, sont orientés vers la réhabilitation des édifices publics, les FIAU et les PAQSE.

En définitive, l'analyse du compte de l'Etat montre que l'économie locale génère peu de ressources, ce qui tient à la quasi-inexistence d'un tissu industriel et à l'ampleur des activités commerciales de petite taille. La demande d'intervention externe dans l'économie locale demeure donc forte, alors que la puissance publique et les bailleurs revoient à la baisse leurs engagements locaux, ces derniers tendant de plus à subordonner leurs concours à l'existence d'un véritable projet de développement local.

CHAPITRE 11 - L'ACTION ET LES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

Ce chapitre se propose de dresser un tableau global des actions et des capacités de gestion municipale. Il s'agira, eu égard aux enjeux de la décentralisation – qui suppose notamment un transfert des instances de décisions au niveau local et plus généralement une gestion communale pilotée par les ressortissants de la cité –, de faire l'état des atouts et contraintes à la réussite de ce transfert de compétence. En d'autres termes, il s'agira de voir si les conditions d'une autonomie dans la gestion des affaires locales sont réunies et ce à travers une évocation des aspects majeurs de la gestion actuelle de la commune de Bondoukou.

1. La commune de Bondoukou

Généralités

La commune de Bondoukou fait partie des 36 villes du pays érigées en commune de plein exercice en 1980. Onze villages, situés dans un rayon de 10 km, sont rattachés à la commune depuis 1985 ; en 1980, un seul village lui était rattaché.

Avant la communalisation, la gestion de la ville et des villages rattachés était à la charge de la sous-préfecture et de la préfecture. La gestion des ordures ménagères, l'établissement des actes d'état civils, le recouvrement des taxes du marché et la gestion du marché étaient donc du ressort de l'administration centrale représentée par les services de la préfecture et de la sous-préfecture. Depuis la création de la commune, la plupart de ces tâches incombent désormais aux autorités municipales.

La commune de Bondoukou est actuellement dirigée par une équipe de 31 conseillers municipaux, qui sont pour l'essentiel des cadres de l'administration publique et du secteur privé, et des acteurs économiques locaux. Les compétences et les réseaux de connaissance de la plupart des conseillers municipaux sont un atout majeur pour le développement de la Commune de Bondoukou. Le conseil municipal gère les affaires courantes de la commune et doit assurer à tous les résidents du territoire communal des meilleures conditions de vie, à travers une politique de promotion de la commune : aménagement de la ville, de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme. Bondoukou, à l'instar de toutes les autres municipalités du pays, dispose de ressources humaines réparties dans plusieurs services, de ressources financières propres et d'un crédit de fonctionnement alloué par l'Etat.

Les services de la Mairie

L'organisation de la Mairie de Bondoukou est agencée au sein des services généraux, de collectivité, socioculturels et de la promotion humaine et économique.

- a) Les services généraux se composent de l'administration générale, de l'administration financière et domaniale et des recettes municipales. L'administration générale s'occupe de l'état-civil et de la population, tandis que l'administration financière se charge du recouvrement des taxes et de l'engagement des dépenses
- b) Les services de collectivité regroupent les services socio-culturels et de promotion humaine (animation culturelle, loisirs, sport) et techniques (ramassage des ordures ménagères, reprofilage et chargement des voies, ouverture de nouvelles voies, entretien et extension de nouveaux réseaux de drainage et d'assainissement, enfin gestion du domaine foncier communal et du patrimoine communal). Le service technique dispose de trois bennes vétustes, d'une chargeuse et de deux motoculteurs pour assurer le ramassage des ordures ménagères, le curage des caniveaux et le reprofilage des rues. La vétusté des bennes conduit les agents à n'en utiliser généralement qu'une seule, alors que la population de la ville de Bondoukou produit annuellement environ 13 100 tonnes d'ordures ménagères, bien souvent dans les caniveaux ou dans des décharges sauvages, rendant ainsi la tâche difficile aux équipes chargées de la propreté de la ville. Au vu du volume des déchets produits et de l'état des camions, il est actuellement impossible d'assurer la collecte complète des ordures. Des séances de sensibilisation ont été organisées par l'institution américaine le « Corps de la paix » et les services d'hygiène de la

Mairie afin de conduire les populations à œuvrer pour la propreté de la ville. Par ailleurs, aucune décharge aménagée n'existe à Bondoukou, seuls certains sites en dehors de la ville en font office. En 1999, un projet de création d'une unité d'incinération des ordures en vue de produire de l'électricité a été proposé par une ONG.

c) Les services économiques ont en charge la gestion du marché et de l'abattoir.

Un certain nombre d'actions ont été menées afin d'accroître le rendement des agents et d'assurer un meilleur fonctionnement des services – définition des postes de travail, contrôle de temps de travail par agent et informatisation des services. A l'heure actuelle, le service financier est entièrement informatisé, celui de l'état civil l'étant en partie. Selon les autorités municipales, ce processus d'informatisation devrait se poursuivre et s'étendre à l'ensemble des autres services.

Les ressources humaines de la Mairie

La municipalité de Bondoukou compte 73 employés, soit un agent pour 726 administrés, dont quatre sont des fonctionnaires et soixante neuf des agents municipaux – dont cinq contractuels chargés de la collecte de taxes. L'effectif des permanents est passé de soixante seize en 1999 à soixante treize en 2000 suite au décès de trois agents. Aucun recrutement n'a été effectué au cours des trois dernières années.

Répartition des employés permanents selon les services

Services	Agents de l'Etat	Agents municipaux	Total
Services généraux	3	31	34
Services de collectivités	1	25	26
Services sociaux culturels	0	5	5
Services économiques	0	8	8
Ensemble	4	69	73

Source : Mairie de Bondoukou

L'essentiel du personnel de la mairie est concentré dans les services généraux (46,5 %) et les services de collectivités (35,6 %). Les services socioculturels et économiques, dont les moyens d'action sont particulièrement limités, sont peu dotés en ressources humaines. On note un niveau d'études faible du personnel municipal. Les agents n'ayant aucun niveau ou ayant arrêté les études au cycle primaire sont dans l'ensemble affectés au service technique et sont employés comme des manœuvres affectés à l'enlèvement des ordures ménagères.

Selon les différents chefs de services, les conditions de travail sont concevables, bien qu'il y ait souvent un manque de matériel de travail. Il reste que l'instabilité du statut des agents municipaux est source de démotivation, en raison des changements périodiques de l'équipe municipale.

2. Les ressources de la municipalité

Les ressources municipales proviennent essentiellement des prélèvements effectués auprès de certains opérateurs économiques de la ville, des versements d'impôts à la Commune faits par l'Etat, des prestations de services, des revenus du patrimoine et du portefeuille, du concours de l'Etat et des aides extérieures.

Entre 1996 et 1999, le montant total des ressources de la Commune est passé de plus de 183,4 millions en 1996 à un peu plus de 406 millions en 1998 pour atteindre 229 millions en 1999. L'envolée exceptionnelle des recettes en 1998 est imputable à la perception de patentes par anticipation. Pour cette dernière année, les ressources de la commune ont atteint un niveau par tête nettement supérieur à ce qu'on note dans la plupart des villes de même taille. En effet, le niveau des recettes par résidents est estimé à 6 000 francs à Bondoukou – par comparaison, il est de 4 400 francs à Korhogo et de 4 000 francs à Odienné. Les ressources de fonctionnement ont

représenté pour l'année de référence 79 % (320 millions) des recettes budgétaires totales ; le solde (86 millions) étant affecté au budget d'investissement.

Evolution des recettes budgétaires de la commune (milliers de francs CFA)

	1996	1997	1998	1999
Total recettes de fonctionnement	106.901	180.576	320.910	191.159
Recettes fiscales	15.184	34.332	162.962	66.178
Recettes propres	59.732	91.689	112.808	79.831
Dont taxes communales	7.836	8.575	18.273	12.698
Dont Recettes des prestations de services	48.069	53.800	79.070	64.976
Dont revenu du patrimoine et du portefeuille	2.881	2.679	2.428	1.733
Recettes diverses	946	26.635	13.037	424
Aide de l'Etat, fonds de concours aides extérieures	31.985	54.555	45.140	45.150
Total Recettes d'investissement	76.552	93.190	86.099	38.675
Prélèvements sur fonds d'investissement	39.004	71.279	50.612	33.259
Recettes d'emprunt (FPCL)	-	21.911	10.487	5.416
Aide de l'Etat, fonds de concours aide extérieure (PAQSE)	37.548	-	25.000	-

Source : Compte de la municipalité de Bondoukou

Les recettes fiscales

D'un montant de 181 millions en 1998, les recettes fiscales représentent plus de 56 % des ressources de fonctionnement et sont constituées d'une part des reversements d'impôts effectués par l'Etat (162 millions) ⁽¹⁵⁾, et d'autre part des taxes municipales (18 millions). Ces recettes émanant de la fiscalisation des activités économiques représentent moins de 2 % du produit local brut de la commune ; encore la perception d'un montant exceptionnel de patentes par anticipation fausse-t-elle le ratio, qui s'établit à moins de 1 % pour l'exercice de 1999. La faiblesse du niveau de fiscalisation locale sera plus perceptible à travers un examen détaillé de divers postes :

- a) les 18 millions de taxes communales prélevées sur l'activité économique des opérateurs de l'informel – taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans, taxe sur les charrettes et sur les taxis, etc. – auxquelles on ajoutera ici les 26 millions de taxes de marché représentent à peine plus de 0,5 % de la valeur ajoutée de l'économie populaire urbaine ;
- b) la partie des impôts prélevés par l'Etat sur la commune et reversée à la municipalité représente pour sa part 4,4 % de la valeur ajoutée du secteur moderne et intermédiaire – une partie de ces reversements vient en fait de l'impôt foncier qui ne concerne pas spécifiquement les entreprises de ce secteur. Le niveau de ces reversements (163 millions) en 1998 est exceptionnel puisque selon les autorités, des reliquats non versés les années antérieures ont complété le montant réel de cette année. En effet, en 1996, ce sont 15 millions qui ont été reversés à la Mairie et 34 millions en 1997. Ce taux calculé plus haut serait encore plus faible si nous ne considérons que les montants des reversements de 1999.

Ces taux extrêmement faibles posent, comme dans la plupart des communes du pays, la question de l'assiette et du niveau d'imposition des activités économiques communales. Selon nos interlocuteurs, le problème majeur à Bondoukou, largement observé partout ailleurs, tient au fait que les contribuables potentiels ne s'acquittent pas de leurs obligations fiscales. De fait, et pour seul exemple, une estimation certes approximative – sur la base du dénombrement des vendeurs permanents du marché central – du manque à gagner sur les taxes de marché donne un montant de plus de 25 millions de francs.

¹⁵ Selon le Statut légal, l'Etat doit reverser à la Mairie 35 % des patentes, 40 % de l'impôt foncier et 40 % de l'impôt synthétique perçus sur le territoire communal.

Plusieurs difficultés de recouvrement des taxes et impôts peuvent être avancées :

- a) Le manque d'information et la mauvaise foi de certains contribuables, induisant chez ces derniers des comportements visant à échapper au paiement des taxes, reste une des raisons expliquant la faiblesse des recettes fiscales. L'absence d'un fichier complet et fiable des contribuables rend d'autant plus difficile la collecte des taxes et impôts ;
- b) les clivages politiques nés au lendemain des dernières élections municipales, qui ont scindé la population en deux groupes – le premier favorable à la nouvelle équipe et le second proche de l'ancienne équipe municipale – constituent également un blocage du système de fiscalisation à Bondoukou, les adversaires des nouvelles autorités municipales opposant une résistance à la taxation de leurs activités. La situation s'est aggravé suite à l'atmosphère qui a prévalu à la veille et au lendemain des dernières élections municipales (1996) ;
- c) Les autorités municipales se trouvent confrontées au mode de fiscalisation des services de la Direction des impôts. Sur le territoire communal, certains types d'impôts – patentes, impôt synthétique – sont prélevés par la Direction des impôts qui doit en reverser une partie à la commune. Celle-ci suit mal les recouvrements du service des impôts et ne maîtrise pas le montant qui doit lui être versé ; de même, elle se trouve pénalisée par la mesure d'instauration de l'impôt synthétique payé par de petits opérateurs économiques. En effet, la conséquence de cette mesure est la réduction du nombre de contribuables directement fiscalisés par la Mairie. Le chevauchement des deux modes de fiscalisation, municipale et étatique, est en effet observable chez de nombreux artisans et commerçants, générant de vives tensions entre la Mairie et la Direction des impôts et favorisant les comportements d'évitement. Afin de délimiter le champ d'intervention de chaque partie, des actions concertées sont entreprises entre les services municipaux, ceux du Trésor et ceux des impôts.

Conscientes de la situation et afin d'améliorer le système de collecte, les autorités municipales ont initié un séminaire portant sur la mobilisation des sources de revenu local et l'organisation du système de collecte, et animé par la fondation *Hann-Seidel*. Par ailleurs, des campagnes de sensibilisation et d'information ont été organisées par les services municipaux, mais aucune de ces campagnes n'a encore atteint les objectifs fixés. On doit sérieusement se demander si les autorités ont véritablement pris la mesure de l'enjeu fiscal pour le développement local, et si la situation politique locale ne les amène pas – à leur tour – à jouer le laxisme en vue des prochaines échéances électorales. Quoi qu'il en soit, le niveau de fiscalisation interdit toute stratégie d'action publique locale, et réduit la municipalité à une paralysie quasi totale.

Les recettes de prestations de service

Les recettes de prestation de service, d'un montant d'environ 79 millions en 1998, procurent à la municipalité près de 25 % de ses ressources de fonctionnement. Elles proviennent essentiellement (a) de la délivrance des actes administratifs divers (11 millions), (b) des recettes des services économiques (32 millions) prélevés sur les activités du marché, de l'abattoir et des gares routières, (c) des taxes de bornage (25 millions) et d'enlèvement des ordures ménagères (7 millions) – la contribution financière annuelle des citoyens à l'assainissement de leur environnement est ainsi évaluée à 130 francs par résident.

Aides de l'Etat et concours extérieurs

La contribution annuelle de l'Etat au budget de la Commune qui était de 32 millions en 1996, est passée à 45 millions en 1998, représentant ainsi 14 % des ressources de fonctionnement. Le poids de ces recettes est néanmoins passé de 30 % en 1996 à 14 % en 1998 et 24 % en 1999. Cette baisse relative tient à l'amélioration, elle-même relative, des recettes fiscales et recettes propres.

Recettes d'investissements

Les recettes d'investissements d'un montant de 86 millions en 1998, représentent 21 % des recettes budgétaires globales. Elles proviennent essentiellement des prélèvements effectués sur le fonds d'investissement, des emprunts et du concours de l'Etat à travers le programme PAQSE. Notons que

de 1997 à 1999, la Mairie a emprunté régulièrement auprès du Fonds pour les collectivités locales (FPCL)¹⁶ pour achever la construction de ses nouveaux locaux. Ces emprunts, de 22 millions en 1997, sont passés à 10,4 millions en 1998 et à 5,4 millions en 1999 alors que les autorités municipales espéraient plus.

Evolution de la structure des recettes budgétaires

La structure des recettes a changé sur la période 1996-1999. Pour ce qui est des recettes de fonctionnement, le poids des versements fiscaux de l'Etat – patentes, impôts fonciers, impôt synthétique – à la commune s'est nettement amélioré, passant ainsi de 14 % à 35 % des recettes de fonctionnement de 1996 à 1999. Quant aux recettes propres de la mairie – taxes communales, recettes des prestations de services, revenu du patrimoine –, on note une baisse de leur contribution au budget de fonctionnement, qui passe de 56 % en 1996 à 35 % en 1998 – et 42 % en 1999.

Evolution de la structure des recettes municipales

	1996	1997	1998	1999
Total recette de fonctionnement	100	100	100	100
Recettes fiscales	14	19	51	35
Recettes propres	56	51	35	42
Dont taxes communales	7	5	6	7
Dont Recettes des prestations de services	45	30	25	34
Dont revenu du patrimoine et du portefeuille	3	1	1	1
Recettes diverses	1	15	4	0
Aide de l'Etat, fonds de concours aide extérieure	30	30	14	24
Total Recette d'investissement	100	100	100	100
Prélèvements sur fonds d'investissement	51	76	59	86
Recettes d'emprunt (FPCL)	-	24	12	14
Aide de l'Etat, fonds de concours aides extérieures (PAQSE)	49	-	29	-

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

3. Les dépenses de la Municipalité de Bondoukou

Les dépenses de la municipalité sont regroupées en deux grands postes : le fonctionnement et les investissements. La faiblesse des ressources locales budgétaires ne permet pas la mise en place et l'exécution d'un réel programme de développement pouvant accroître le bien-être des résidents, qui reste une des missions du conseil municipal.

Les dépenses budgétaires sont passées de 197 millions en 1996 à 279 millions en 1997 pour atteindre 362 millions en 1998. Le fonctionnement en a absorbé progressivement sur ces trois années 79 %, 74 % et 76 %. L'augmentation des recettes sur ces trois derniers exercices a induit une part décroissante des dépenses de fonctionnement, permettant ainsi d'accroître le niveau des investissements.

Dans l'ensemble, pour l'exercice 1998, les dépenses de fonctionnement sont revenues à 5 180 francs par habitant dont 1 620 francs ont été consacrés à la rémunération du personnel.

¹⁶ Le FPCL est un fonds de la Banque Mondiale qui prête aux collectivités locales avec des conditions peu contraignantes.

Dépenses budgétaires de la municipalité par services
(milliers de francs CFA)

	1996	1997	1998
Dépenses de fonctionnement	136 540	207 092	276 221
Dont dépenses services généraux	48 668	68 046	86 934
Dont dépenses services de collectivité	35 260	47 878	80 042
Dont dépenses des services sociaux et culturels	2 768	7 897	14 220
Dont dépenses des services économiques	7 626	6 145	8 783
Dont dépenses diverses	42 218	77 126	86 242
Dépenses d'investissement	61 827	72 592	86 099
Dont équipement des services généraux	34 577	35 292	43 420
Dont équipement des services de collectivité	27 250	15 000	35 600
Dont équipement des services sociaux et culturels	0	19 150	7 079
<i>Dont équipement des services économiques</i>	<i>0</i>	<i>3150</i>	<i>0</i>

Source: comptes de la Municipalité de Bondoukou

Les dépenses de fonctionnement

En 1998, les deux postes budgétaires les plus importants du fonctionnement sont les frais du personnel (86 millions, soit 43 %) et les frais de carburant pour un montant de 45 millions (23 %). Ce dernier poste qui représentait 11,8 millions (9 %) en 1996, a considérablement progressé suite à la hausse des dotations en carburant destinées à l'enlèvement des ordures ménagères. Pour 1998, l'enlèvement des ordures absorbe approximativement 40 000 francs de carburant par jour, ce qui a permis d'assurer un meilleur ramassage des déchets. Ce montant est plus élevé que dans la plupart des villes de même taille, mais beaucoup reste à faire pour arriver à assurer le ramassage complet de la production quotidienne de déchets.

Moins du tiers des dépenses de fonctionnement revient au matériel et fournitures de bureau (34 millions), aux interventions et à l'alimentation du fonds d'investissement (16 millions) et au transport et frais de mission (3,3 millions). Les autres charges courantes – eau électricité, téléphone – absorbent près de 5 millions (2 %) tandis que 10 millions (5 %) sont consacrés aux travaux d'entretien des locaux de la Mairie.

Des modifications structurelles sont intervenues dans l'affectation des dépenses entre 1996 et 1999. Le poste le plus lourd, celui des frais de personnel, est passé de 47 % à 37 % bien que la masse salariale et les charges sociales aient progressé – de 64 millions à près de 86 millions – sur la période.

On note aussi un accroissement de l'importance relative des frais de carburant et de matériels et fournitures. Cette situation tient au fait que les autorités municipales dès leur prise de service ont décidé d'améliorer les moyens de travail puisque (a) les dépenses en carburant ont connu une hausse très importante pour faire face au ramassage des ordures ménagères (b) les dépenses en matériels et fournitures ont progressé afin d'améliorer quelque peu le rendement du travail des agents municipaux.

Dépenses d'investissement

La Mairie a réalisé sur fonds propres et emprunts des projets de construction d'infrastructures, pour un montant total de 61 millions en 1996, et de 86 millions en 1998 ; à cette date, les dépenses d'investissements représentaient 1 600 francs par résident, soit un montant supérieur à celui observé au niveau national – 1 200 francs par tête – et à celui noté à Korhogo (856 francs) et à Odienné (450 francs).

La part du budget consacré aux investissements est passé de 21 % en 1996 à 26 % en 1998. En 1999 néanmoins, le niveau des investissements est tombé à 36 millions suite à la baisse des recettes budgétaires de l'année d'une part, et à la situation des finances de l'Etat d'autre part. En effet, plusieurs projets devant être réalisés avec le concours de l'Etat dans le cadre du Programme d'appui aux communes (PACOM), volet PAQSE, n'ont pu être réalisés à cause du non versement de la part de l'Etat, bien que la participation de la Municipalité ait été disponible – cf. chapitre « Etat ».

Depuis 1996, l'actuelle équipe municipale a entrepris un programme d'investissement tant en équipement des services de la Mairie qu'en infrastructures économiques et socio-éducatives. Outre la construction de l'Hôtel de ville et l'équipement des services municipaux, les autorités locales ont doté certains villages de la commune en infrastructures scolaires et sanitaires – des classes dans divers villages, un centre de santé à Soko. Le lotissement et l'électrification de quelques quartiers de la ville ont été réalisés ; des caniveaux, des petits ponts de liaison entre le centre ville et les quartiers périphériques ont été construits. Dans l'ensemble, ce sont 260 millions de francs que le conseil municipal a consacrés à ces investissements sur la période 1996-1999.

La part des investissements consacrés à l'équipement des services de la Mairie – y compris la construction de l'Hôtel de ville – a peu à peu décru, passant de 49 % à 37 % de l'enveloppe globale des investissements entre 1996 et 1999. Le poste relatif aux autres investissements à caractère social, économique et éducatif, qui constitue le poste le plus important, représente désormais une part croissante – de 51 % en 1996 à 63 % en 1999, mais 79 % en 1998.

Structure des dépenses de la Commune de Bondoukou de 1996 à 1999 (%)

	1996	1997	1998	1999
Total fonctionnement	100	100	100	100
Frais du personnel	47	43	43	37
Transport et mission	1	2	2	1
Carburant	9	23	23	19
Matériel et fournitures	7	17	17	10
Eau, électricité, téléphone	4	2	2	4
Travaux et service à l'entreprise	1	5	5	6
Intervention et transfert	32	8	8	24
Total dépenses d'investissement	100	100	100	100
Equipement des services de la mairie	49	49	21	37
Autres investissements (socio-culturel, économique éducatif)	51	51	79	63

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Bondoukou », 2000

4. Les actions de la municipalité et son programme de développement

Le processus de décentralisation vise à rapprocher les instances de décision des populations et des acteurs économiques locaux. Il ne s'agit pas de la gestion de la cité par les seuls élus et/ou les autorités locales, mais de l'implication des acteurs locaux dans les prises de décisions et la programmation du développement à travers une approche plus participative. Il importe que les autorités locales prennent la responsabilité d'associer ces acteurs aux décisions et aux tâches, à travers des organes consultatifs.

Les autorités locales de la ville peuvent s'appuyer sur les associations de quartiers, de jeunes et de femmes pour se rapprocher de la population et prendre en compte ses aspirations. Il est nécessaire de renforcer le rôle des organisations communautaires pour diffuser l'information et mobiliser les ressources. La définition de ces nouveaux rôles doit tenir compte de l'hétérogénéité de la population et notamment dans les besoins exprimés par celle-ci.

Les associations doivent être reconnues, consultées et associées aux programmes d'équipement et de régularisation et à leur gestion. Les programmes d'aménagement et de gestion de l'environnement, de développement doivent connaître la participation des populations. Pour le moment, on note qu'une association d'hommes et de femmes bénévoles essaie à sa manière de participer à l'éclosion de la ville en assurant sa propreté. Il est nécessaire que d'autres organisations de la société civile s'engagent aux côtés des autorités municipales pour les aider dans leur mission.

L'état du patrimoine de la Municipalité

A l'instar des autres villes du pays ayant accueilli la célébration des Fêtes de l'indépendance dans les années 70, la commune de Bondoukou dispose d'un patrimoine hérité pour l'essentiel des préparatifs de la célébration du 11^e anniversaire de l'Indépendance. Ce patrimoine est composé d'un marché central moderne datant de 1971 et désormais doté de nouveaux magasins, d'un petit marché situé au quartier Zanzan, d'un musée en réhabilitation, d'une Maison des hôtes, d'un hôtel, d'un abattoir municipal, d'un hôtel de ville en construction, d'un stade omnisports et de latrines publiques. La voirie communale, longue de plus de 60 km dont 17 km sont bitumés, fait également partie de ce patrimoine géré par la Mairie. Le niveau actuel des recettes de la commune rend quasi-impossible l'entretien de ce patrimoine pourtant fort limité.

Notons par ailleurs qu'en attendant la finition de l'Hôtel de ville en construction, les services de la Mairie de Bondoukou sont actuellement logés dans des locaux construits pour abriter initialement les services de la Direction régionale de la CNPS, dont la location annuelle revient à 600 000 francs.

Les actions programmées de la Municipalité

La municipalité entend donner un nouveau visage et un nouveau souffle économique à la ville. Dans cette perspective, les autorités municipales ont identifié un ensemble de 28 projets dont les plus importants sont :

Bitumage de l'axe routier Bondoukou- Soko

L'axe Bondoukou-Soko relie la Côte d'Ivoire au Ghana *via* la ville de Bondoukou. La plupart des transactions commerciales entre Bondoukou et le Ghana passent par cette route en terre qui reste dans un état lamentable, surtout en saison des pluies. Cette situation a contribué à la baisse des échanges frontaliers, très dynamiques auparavant. En raison du rôle stratégique de cette voie dans les activités économiques locales, son bitumage s'impose aujourd'hui. Une étude de faisabilité a d'ailleurs été réalisée par le BNETD, mais sans mise en route, faute de moyens financiers. Cette piste de « fonction nationale » traverse la Commune de Bondoukou et a un impact non négligeable sur l'économie locale. C'est pourquoi les autorités municipales font du bitumage de cet axe une de leur priorité de développement.

Aménagement du lit du Wamo

L'aménagement du lit du Wamo, rivière qui ceinture la ville de Bondoukou, est une seconde priorité. L'assainissement de la ville suppose en effet la maîtrise de ce cours d'eau en saison pluvieuse, et implique la construction de trois passerelles afin de relier les quartiers périphériques au centre ville.

Construction d'un lycée municipal pour jeunes filles

Le département de Bondoukou connaît un fort flux migratoire de jeunes filles, surtout de 10 à 15 ans. Ces dernières quittent la région en direction d'Abidjan et des grandes villes du pays où elles travaillent comme domestiques. Le phénomène, dont les effets sociaux se révèlent désastreux, a pris une telle ampleur que les autorités municipales de Bondoukou ont inscrit son éradication dans leur programme d'action, notamment à travers le projet de construction d'un lycée Municipal des jeunes filles. Sa réalisation pourrait améliorer le taux de scolarisation des jeunes filles, et constituer une alternative aux décisions migratoires prises le plus souvent par les familles.

Electrification

Certains quartiers de la ville restent jusque là sans électricité. Electrifier ces quartiers est également inscrit au programme d'investissement de la commune.

L'exécution de ce programme nécessite la mobilisation d'importants moyens financiers que les ressources de la Mairie ne peuvent couvrir eu égard au niveau actuel des recettes budgétaires. Certains projets pourraient certes être financés par le PAQSE. Mais il convient de se demander si de telles perspectives ne passent pas, préalablement, par une révision profonde de la stratégie fiscale locale, et partant par la réalisation d'un « contrat » liant les résidents à leurs autorités, fondé sur l'élaboration conjointe d'un projet de développement local et de re-fiscalisation sérieuse des activités.

BIBLIOGRAPHIE

- ATTA K., 1996 : Contraintes et atouts de développement d'une région de Côte-d'Ivoire : le Nord-Est, Institut de Géographie Tropicale, Université de Cocody, Abidjan ;
- BAILLON D. : Recensement démographique de la ville de Bondoukou, SIGES, 1971, Vol.1, 110 pages.
- BANQUE MONDIALE : Rapport sur le développement dans le monde, 1993, investir dans la santé, Washington DC.
- CHALEARD J.L. : Fronts pionniers et ravitaillement des villes en Côte d'Ivoire, in actes d'un colloque " comment nourrir le monde ?" juin 1990, 14 pages.
- CHALEARD J.L. et N'DAW P.S. : migrations et intensifications : la dynamique agraire des lobi du nord-est ivoirien in cahiers des sciences humaines, 1992, vol. 28, n°2, pp.261-281.
- Carte sanitaire : Région du Nord-est, district de Tanda-Bondoukou, DPPS (édition des données 1995), Abidjan juillet 1997.
- DIABATE H. : Mémorial de la Côte d'Ivoire, Tome 1, Ami, Paris, 1987.
- KIPRE P. : Les villes de la Côte d'Ivoire : Fondement des villes coloniales en Côte d'Ivoire, Doctorat de 3ème cycle, Tome 1,2,3, Abidjan, NEA, 1985.
- KOBY A. : Etude géographique des marchés de la sous-préfecture de Bondoukou, IGT, Abidjan, 1973, 22 pages.
- KOBY A. et S. CONDE : Etude socio-économique de la sous-préfecture de Bondoukou : commerce et transports, SIGES, Ministère du plan octobre 1971, 205 pages.
- KONE Y. : Efficacité des circuits de commercialisation des produits alimentaires : les cas de l'igname et de la tomate dans la sous-préfecture de Bondoukou (nord-est de la Côte d'Ivoire), thèse de doctorat, Abidjan, mai 1997, 204 pages.
- KOUAME Signo : circuits de commercialisation des produits viviers dans la région de Bouna, ENSA, Mémoire (DAA), Ministère de l'agriculture, Abidjan, 1981, 110 pages.
- Ministère de l'intérieur : Regard sur les structures du Ministère de l'intérieur : les préfectures et sous-préfectures, Abidjan, Edition SERICO, 1983, 22 pages.
- Ministère de l'information : les relais du développement (Côte d'Ivoire), an XI, 51 pages.
- Ministère de l'économie et des finances : direction de la statistique : répertoire des localités de Côte d'Ivoire et populations 1973, Août 1976, 371 pages.
- Service de la statistique et de la mécanographie : Répertoire des villes de la Côte d'Ivoire, Tome 2, décembre 1955, 273 pages.
- VAZOU MANA F. : Compétition cultures pérennes et cultures annuelles en région centre, DAA (Diplôme d'Agronomie Approfondie : option économique), Rennes, septembre 1983, 70 pages.
- Archives Nationales de Côte d'Ivoire : des textes, des rapports, des monographies (...) ont été consultés.